

Déclaration 2022 de performance extra-financière

INTELLIGENCE COLLECTIVE ÉCOUTE DES PARTIES PRENANTES

VISION RESPONSABLE

STRATÉGIE SOUTENABLE

SENS DU SERVICE INNOVATION

ÉTHIQUE

RESPECT DES ENGAGEMENTS

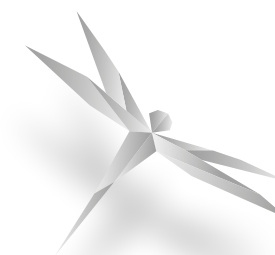


BRL
Groupe

Ensemble, nous pouvons changer le cours des choses !

SOMMAIRE

1. Le Groupe BRL : une expertise complète pour répondre aux défis des territoires	4
1.1. Un modèle d'affaires pensé pour répondre aux défis des domaines de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité	4
1.2. L'organisation du Groupe	6
1.2.1. Une complémentarité de métiers et de savoir-faire au service de ses clients	6
1.2.2. Le Groupe BRL en chiffres	12
1.3. Les principaux clients du Groupe	14
1.4. Une gouvernance dynamique et impliquée	14
1.5. Un dialogue soutenu et continu avec les parties prenantes	16
1.6. CAP 2025 : la nouvelle feuille de route stratégique pour accompagner les challenges du Groupe	18
2. La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, un levier stratégique	19
2.1. Présentation de la politique RSE	19
2.2. Une démarche RSE liée aux Systèmes de Management de la Qualité	23
2.3. Identification des principaux risques RSE	23
2.3.1. Méthodologie d'analyse et d'identification des principaux risques RSE	23
2.3.2. Présentation des risques prioritaires	23
3. Limiter l'impact de nos activités sur l'environnement et contribuer à la transition écologique et énergétique	28
3.1. L'empreinte environnementale	28
3.2. Exposition aux risques physiques du changement climatique et pérennité des activités	36
3.3. Les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité	45
4 Assurer le développement et l'épanouissement des collaboratrices et collaborateurs pour être en capacité de transformer le Groupe	48
4.1. Conditions de travail des salarié-e-s	48
4.2. Les collaboratrices et collaborateurs au cœur du dialogue social	52
4.3. Égalité de traitement, diversité et inclusion	55
5 Accompagner le développement et la transformation des territoires et des clients en agissant avec éthique	59
5.1. Empreinte socio-économique et implication dans la vie des territoires	59
5.2. Sécurité et confidentialité des données	64
5.3. Loyauté des pratiques	67
6 La taxonomie verte européenne : le nouveau système de classification des activités durables d'un point de vue environnemental	69
7 Résultats des indicateurs de performance du Groupe BRL	71
8 Synthèse de la méthodologie et du périmètre de reporting	73
8.1. Organisation et méthode de reporting	73
8.2. Construction du modèle d'affaires	73
8.3. Période et périmètre de reporting	73
8.4. Définition et fiabilité des indicateurs de performance	74
8.5. Outils de reporting	74
8.6. Exclusions	74
9 Annexes	75
Tableau sociétal des engagements du Groupe BRL en 2022	76
Plan de transition BEGES 2022	78



Déclaration de performance extra-financière

2022

AVANT-PROPOS

Le Groupe BRL a produit une **Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)** dans le respect des dispositions de l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017, qui assure la transposition en droit français de la directive RSE (directive 2014/95/UE) relative à la publication d'informations extra-financières par les entreprises. Elle constitue une annexe du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration de BRL, pour l'information de l'Assemblée Générale des actionnaires, en vue de l'approbation des comptes annuels de la maison-mère BRL et des comptes consolidés du Groupe.



La DPEF présente les mesures prises au sein des entreprises pour identifier et prévenir les atteintes sociales, sociétales et environnementales liées à leurs activités, dans le cadre d'une obligation de moyens. Ce cadre réglementaire privilégie une approche par les risques et aspire à la publication d'informations pertinentes, en lien avec les enjeux matériels des entreprises.

La présente déclaration concerne la maison mère BRL et l'ensemble de ses filiales de droit français consolidées en intégration globale, à l'exclusion des exceptions notamment précisées dans la note méthodologique annexée à la déclaration.

Avec le déploiement de sa stratégie **CAP 2025**, le Groupe BRL s'inscrit au cœur des défis du développement durable avec une raison d'être d'utilité territoriale et sociétale, respectueuse de l'environnement et de l'intérêt à long terme des populations. Les priorités stratégiques prennent en considération les 17 Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 de l'Organisation des Nations Unies, dans un contexte marqué par l'accélération et l'accentuation des effets du changement climatique.

Face à un monde ainsi confronté à de grandes évolutions et incertitudes, notre trajectoire stratégique CAP 2025 contribue à soutenir une vision du futur, fondée sur l'éthique, la collaboration, la recherche de la minimisation des impacts négatifs et de la maximisation des impacts positifs de ses activités.

Le Groupe BRL continue de faire évoluer sa politique de responsabilité sociétale et de développement durable (RSE-DD), déclinée autour de quatre piliers : social, environnemental, économique et solidarité, territoire et culture. Contrôlée par un organisme tiers indépendant, la présente déclaration rend compte, en transparence, du respect des engagements pris auprès de nos parties prenantes.

Jean-François Blanchet
Directeur Général du Groupe BRL

1

Le Groupe BRL : une expertise complète pour répondre aux défis des territoires

Déclaration
de performance
extra-financière

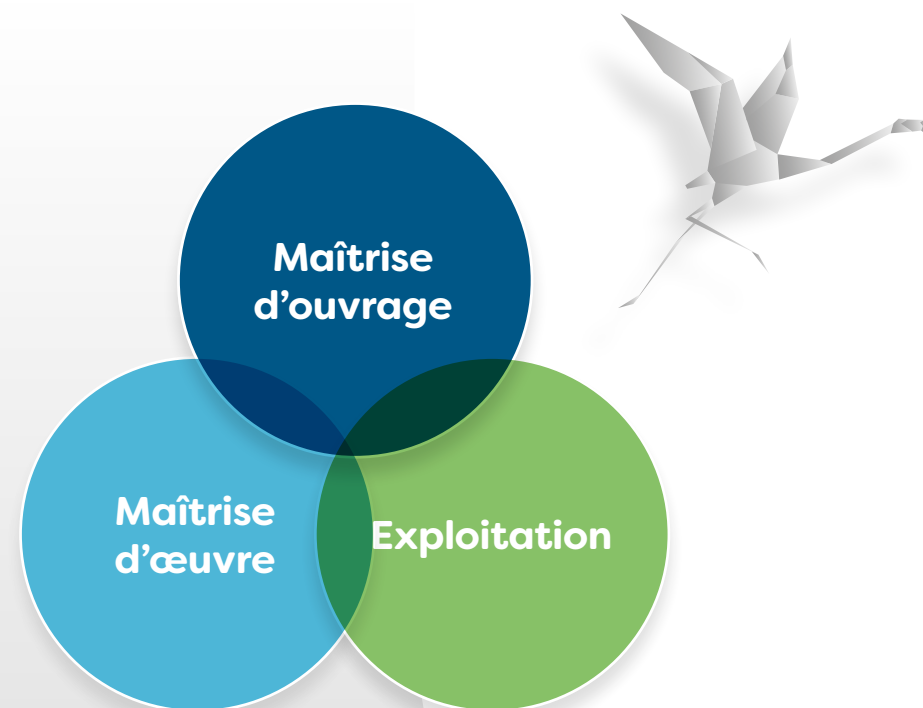
1.1 Un modèle d'affaires pensé pour répondre aux défis des domaines de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité

Créé en 1955, le Groupe BRL participe, aux côtés des acteurs locaux, à l'aménagement de l'Occitanie méditerranéenne, ainsi qu'à des projets structurants d'aménagement hydraulique et de développement des territoires, en France et à l'International.

La **vocation du Groupe** est de proposer des **solutions durables d'aménagement territorial dans les domaines de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité**, en s'appuyant sur les métiers de ses sociétés :

- › **Concessionnaire et maître d'ouvrage** du Réseau Hydraulique Régional pour le compte de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.
- › **Gestionnaire de grands ouvrages hydrauliques et exploitant de services publics d'eau brute, d'eau potable et d'assainissement.**
- › **Ingénieur-conseil et maître d'œuvre.**
- › **Création, entretien** d'espaces verts et pépiniériste (production de végétaux d'ornement adaptés au contexte méditerranéen).

La singularité du Groupe BRL est de faire dialoguer un **trio de compétences en matière de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et d'exploitation de services**, avec une expérience de près de **70 ans d'intervention** sur le territoire régional et à l'International.



MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE EN 2022

NOTRE VISION : ce qui nous mobilise



RESSOURCES



Promouvoir l'aménagement durable et soutenable du territoire vers les transitions écologiques et énergétiques, en intégrant les évolutions générationnelles et la transformation digitale



Dialogue/Concertation en continu

avec nos parties prenantes
(chapitre 1.5 du présent document)



Notre performance sociale

34,01 % de femmes (44,68 % des recrutements en 2022 concernent des femmes) et 41,96 % de femmes cadres sur la population totale des cadres
5,2 % d'apprentis/alternants
Intéressement et participation : 54 % du REX consolidé

Notre performance environnementale

98,1 % des eaux de surface renouvelables utilisées pour le RHR

Notre performance sociétale : Solidarité, territoires et culture

Mécénat : 0,39 % du CA de BRL Holding
100 h effectuées auprès des clubs FACE (Hérault : 34, Gard : 44 et Aude : 22)

Notre performance économique

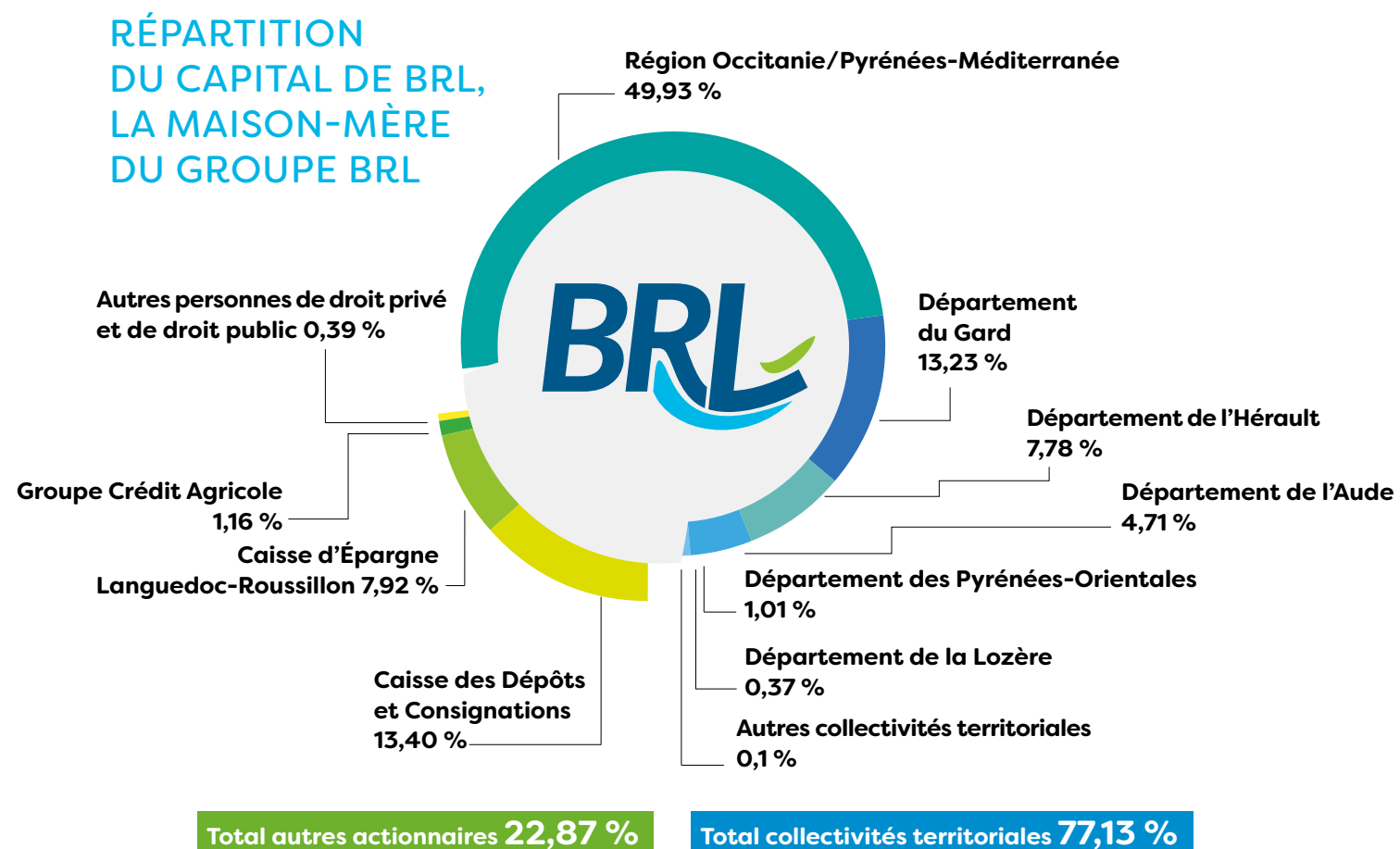
CA consolidé : 91,72 M€
RN consolidé : 5,937 M€
Investissement sur le RHR : 18,2 M€
136 Mm³ d'eau brute distribués sur le RHR

1.2 L'organisation du Groupe

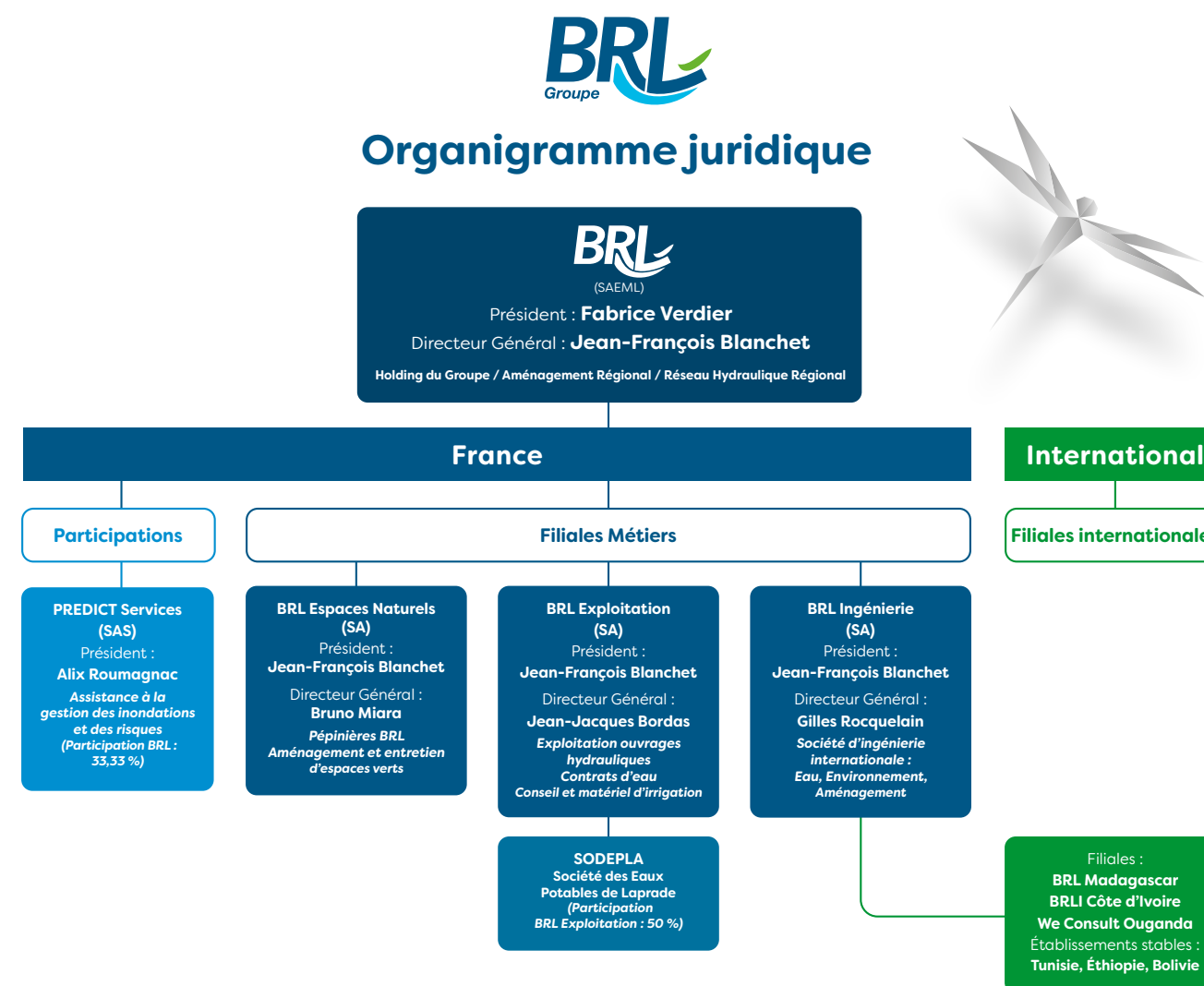
1.2.1. UNE COMPLÉMENTARITÉ DE MÉTIERS ET DE SAVOIR-FAIRE AU SERVICE DE SES CLIENTS

BRL, la maison-mère du Groupe est une Société Anonyme d'Économie Mixte Locale, dont le capital est majoritairement détenu par des intérêts publics : la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et les départements du Gard, de l'Hérault, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de la Lozère et diverses collectivités et organismes de droit public.

Organigramme juridique du Groupe BRL – Répartition du capital



Le Groupe, de la taille économique d'une ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire), se compose de PME (Petites et Moyennes Entreprises) lui conférant ainsi, une agilité particulière pour proposer des solutions innovantes et adaptées aux besoins de ses client.e.s :



Depuis 2018, BRL a engagé la rationalisation de ses participations capitalistiques stratégiques (détention de parts de sociétés) en les rassemblant autour des « blocs métiers » du Groupe. C'est dans ce cadre qu'a été effectué, le 23 juin 2022, le reclassement à BRL Ingénierie des titres détenus par BRL au capital de BRL Madagascar. BRL Ingénierie est donc le nouvel actionnaire de BRL Madagascar depuis cette date.

Le capital hors actionnaire BRL de BRL Ingénierie (0,34 %) est détenu par des personnes physiques salariées ou anciennement salariées de la société.

La gestion et le développement de grandes concessions hydrauliques

- › **BRL, maison-mère du Groupe** assure trois missions principales :
 - Elle est concessionnaire du grand Réseau Hydraulique, propriété de la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée, dont le patrimoine est évalué à plus de 2 milliards d'euros. Ce réseau est principalement alimenté par le Rhône, ressource renouvelable pour laquelle BRL bénéficie d'un droit de prélèvement octroyé par l'Etat. BRL assure **la maîtrise d'ouvrage des travaux de modernisation et d'extension** de ce réseau et met en œuvre notamment le **programme Aqua Domitia**, lancé par la Région Occitanie afin de sécuriser l'alimentation en eau d'un vaste territoire entre Montpellier et le littoral audois.
 - Elle établit la stratégie du Groupe et veille à la gestion de ses intérêts, au travers de l'administration des filiales et des participations de BRL dans diverses entités.
 - En sa qualité de holding, elle centralise l'ensemble des Directions de services (Finances, Fiscalité, Juridique, Assurances, Ressources Humaines, Responsabilité sociétale, Systèmes d'Information, Communication, Audit, Contrôle interne et Services généraux) qui viennent en appui à toutes les sociétés du Groupe, avec un triple objectif : sécuriser les processus les plus sensibles pour maîtriser les risques, optimiser les moyens et mutualiser les bonnes pratiques.

Schéma d'organisation du Réseau Hydraulique Régional



La production et la distribution d'eau, en veillant à une irrigation plus économe en eau

- › **BRL Exploitation** est la filiale métier « **Gestion des services d'eau** ».
 - Elle a pour vocation première d'exploiter le Réseau Hydraulique Régional (3 barrages, 1 ouvrage digue, 1 microcentrale hydroélectrique, 106 km de canaux, près de 5 000 km de conduites enterrées, 92 sites de pompage et 6 usines de potabilisation), dans le cadre d'un contrat d'affermage et d'un apport partiel d'actif de son actionnaire unique BRL (concessionnaire de la Région Occitanie). Cet affermage constitue près de 80 % de son chiffre d'affaires.
 - À partir des ouvrages du Réseau Hydraulique Régional, BRLE distribue chaque année entre 100 et 140 millions de m³ d'eau sous pression. Cette ressource permet d'alimenter plus de 1 million de personnes en été, près de 5 000 agriculteurs et 9 000 clients non agriculteurs, dont 75 entreprises et 250 collectivités (eau à usages divers : jardins, parcs, stades, process, etc.). BRL dispose également de 200 contrats « appoint incendie ».
 - BRLE met son expertise et son savoir-faire (études, travaux, conseil et vente de matériel) au service d'une irrigation plus responsable et plus économe des ressources en eau. Elle intervient principalement dans quatre domaines :
 - Prestations de services publics d'eau potable et assainissement pour le compte de collectivités.
 - Participation à la gestion de grands ouvrages hydrauliques et proposition de services associés.
 - Vente et installation de matériels d'irrigation.
 - Prestations de services publics d'eau brute.

Hors Région Occitanie, BRLE gère plusieurs barrages et retenues, dont notamment Devesset, Saint Martial et Coucouron en Ardèche, Villerest et Lavalette dans la Loire, La Caserne au Mont-Saint-Michel (en collaboration avec VEOLIA).

L'ingénierie de l'eau, de l'environnement et du développement

- › **BRL Ingénierie** est la filiale métier « **Ingénierie-Conseil** ».
 - Elle intervient, d'une part, au service du développement du Réseau Hydraulique Régional, et d'autre part, comme bureau d'études, en France et à l'International, dans les domaines de l'eau, de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Elle réalise des missions d'études, de conseil et de maîtrise d'œuvre pour des clients publics et privés. Ses experts sont mobilisés sur les grands défis du 21^e siècle : favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement, anticiper et accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition écologique et énergétique, préserver la biodiversité, lutter contre la raréfaction des ressources naturelles, les risques de pénuries alimentaires, les inondations, la submersion marine, l'appauvrissement des sols, etc.
 - Son savoir-faire est regroupé autour de dix Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) : Eau potable et assainissement, Ouvrages hydrauliques et transferts, Eau agricole et sécurité alimentaire, Eau et risques, Gestion intégrée des ressources en eau, Mer et littoral, Navigation et ports, Évaluation environnementale, Gestion de la biodiversité et développement durable, Développement territorial.
 - BRL Ingénierie, référencé par la plupart des grands bailleurs de fonds nationaux ou internationaux, est également membre de plusieurs pôles de compétitivité et organisations professionnelles en France comme à l'International.
 - Pour mener à bien ses activités à l'International, BRL Ingénierie s'appuie sur plusieurs filiales, la société BRLI Côte d'Ivoire et le bureau d'études We Consult, ainsi que sur des établissements « stables » (en Bolivie, Éthiopie et Tunisie). Ses équipes interviennent également en concertation avec BRL Madagascar.
- › **BRL Madagascar est la filiale de droit malgache de BRLI** (depuis le 23 juin 2022, suite à la cession des titres détenus par BRL au capital de BRL Madagascar), **spécialisée en ingénierie territoriale**, basée à **Antananarivo**. Elle intervient seule, ou avec BRL Ingénierie, sur des projets dans les domaines de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement et du développement. BRL Madagascar détient par ailleurs 60 % d'une société de droit malgache, BEST, spécialisée en ingénierie sociale et socio-économique.

La production végétale, la valorisation et l'entretien du paysage

- › **BRL Espaces Naturels** est la filiale métier « **végétal et espaces verts** ».
 - Elle est spécialisée dans l'aménagement, la gestion et l'entretien de grands espaces paysagers, publics ou privés, et dispose, avec les Pépinières BRL, d'un des plus vastes centres de production de végétaux ornementaux du sud de la France (dont les productions sont labellisées « Sud de France »). BRL Espaces Naturels figure parmi les cinq plus importantes entreprises de son secteur sur la partie orientale de la région Occitanie.

Contributions aux Objectifs de Développement Durable : des solutions pragmatiques à forte valeur ajoutée profitables à tous

Mobiliser nos savoir-faire... en développant nos métiers et nos compétences...

Investisseur - Maître d'ouvrage - Holding

Stratégie du Groupe
Opérateur de grands aménagements hydrauliques pour les collectivités publiques
Gestion d'actifs à long terme dans les secteurs de l'eau, l'énergie et l'environnement

Exploitant

Gestion de grands ouvrages hydrauliques
Exploitant des services publics d'eau brute, d'eau potable et d'assainissement

Ingénieurs - Conseil

Activités bureau d'études en France et à l'International dans les domaines de l'eau, l'environnement, la biodiversité, et l'aménagement du territoire

Gestionnaire des espaces verts

Activités végétales et espaces verts : entretien paysager, pépinières

Supports Groupe

- Sécurisation des processus sensibles
- Maîtrise des risques
- Mutualisation des pratiques
- Politique de ressources humaines au service de la performance
- Sécurité juridique du Groupe et des dirigeants
- Principes de compliance
- Démarches qualité, sécurité, environnement et responsabilité sociétale
- Système d'information répondant aux besoins des métiers et à la stratégie du Groupe
- Conditions financières, matérielles et d'hébergement de travail
- Développement de la marque Employeur
- Notoriété et réputation du Groupe et de ses activités

... pour bâtir des solutions durables avec nos parties prenantes,

dans les domaines de l'eau, l'environnement et la biodiversité en Occitanie, en France et à l'International...

Maître d'ouvrage et concessionnaire du Réseau Hydraulique Régional (RHR) pour la Région Occitanie : gestion du patrimoine, sûreté des installations.

Sécurisation de l'alimentation en eau : réalisation du programme d'investissements Aqua Domitia et des réseaux de desserte hydroagricole.

Maîtrise d'ouvrage des travaux de modernisation et d'extension du RHR.

Conception, réalisation, gestion et exploitation d'infrastructures hydrauliques et sécurité des installations (eau brute, eau agricole, EUD, eau potable en gros) : équipement de stockage, transport d'eau, potabilisation, microcentrales, périmètres irrigués, distribution d'eau.

Prestations d'exploitation de services publics d'eau brute et d'eau potable et assainissement : gestion qualité des eaux, maintenance du cycle de l'eau, relations clients-abonnés.

Savoir-faire et expertises hydrauliques au service d'une irrigation et d'une consommation d'eau responsable et économe en ressource en France et à l'International : études de faisabilité, maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, expertise et conseil, vente de matériel d'irrigation.

Aménagement, gestion et entretien de grands espaces paysagers, production de végétaux ornementaux du Sud de la France.

IMPACT

... en respectant les populations, l'environnement et les générations futures

En intégrant les Objectifs du Développement Durable, en ayant conscience de ceux auxquels nous contribuons le plus.



En pensant l'aménagement territorial en triple A :

- » Anticipation des besoins en eau
- » Adaptation au changement climatique
- » Acceptation des solutions et projets

Promouvoir les démarches participatives avec les parties prenantes locales et en associant les citoyens.

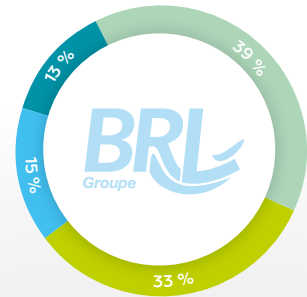
1.2.2 LE GROUPE BRL EN CHIFFRES

Effectifs France et International

L'effectif du Groupe BRL au 31 décembre 2022 est de 799 salarié-e-s, réparti.e-s de la façon suivante :

688 salarié-e-s sur le périmètre France dont 89 salarié-e-s à BRL, 267 salarié-e-s à BRL Exploitation, 227 salarié-e-s à BRL Ingénierie et 105 salarié-e-s à BRL Espaces Naturels.

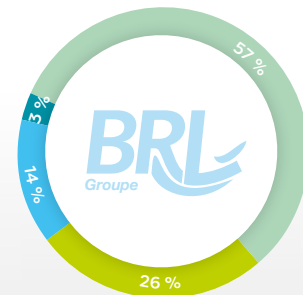
Répartition des effectifs en France



- salarié-e-s à BRL
- salarié-e-s à BRL Ingénierie
- salarié-e-s à BRL Exploitation
- salarié-e-s à BRL Espaces Naturels

111 salarié-e-s basés à l'International dont 63 salarié-e-s à BRL Madagascar, 28 salarié-e-s à BRL Ingénierie Côte d'Ivoire, 16 salarié-e-s en Ouganda, et 4 salarié-e-s en Éthiopie.

Répartition des effectifs à l'International



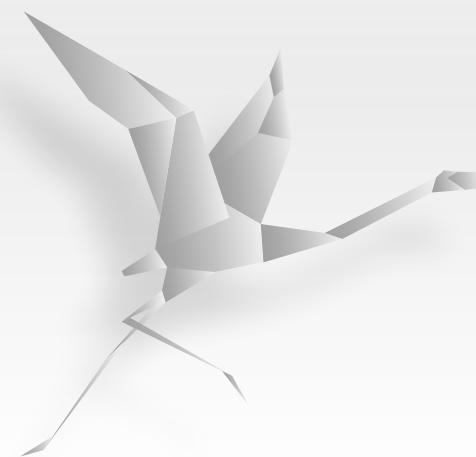
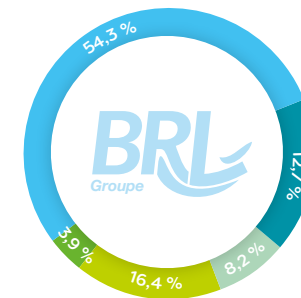
- salarié-e-s à BRL Madagascar
- salarié-e-s à BRL Ingénierie Côte d'Ivoire
- salarié-e-s à en Ouganda
- salarié-e-s en Éthiopie

Répartition du chiffre d'affaires du Groupe

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à **91,7 M€** (pour un résultat net consolidé de **5,94 M€**), dont **15 M€** à l'export. Géographiquement, il se répartit de la façon suivante : 83,6 % en France, dont 73,7 % en Région Occitanie, et 16,4 % à l'export, dont 12,3 % en Afrique, 1,3 % en Méditerranée et Moyen Orient, 1,1 % en Asie/Extrême Orient, et 1,8 % dans d'autres pays.

La vision des administrateurs et de la Direction Générale du Groupe consiste à disposer de compétences et d'expertises couvrant l'ensemble du cycle de l'eau, de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la biodiversité.

La répartition du chiffre d'affaires par métier



1.3 Les principaux clients du Groupe

Les **grands clients** du Groupe BRL sont principalement :

En France

Collectivités territoriales
Services de l'État
Agriculteurs et Industriels
Acteurs économiques

À l'International

Organismes gouvernementaux
Industriels
Organisations public-privé et Bailleurs de fonds internationaux

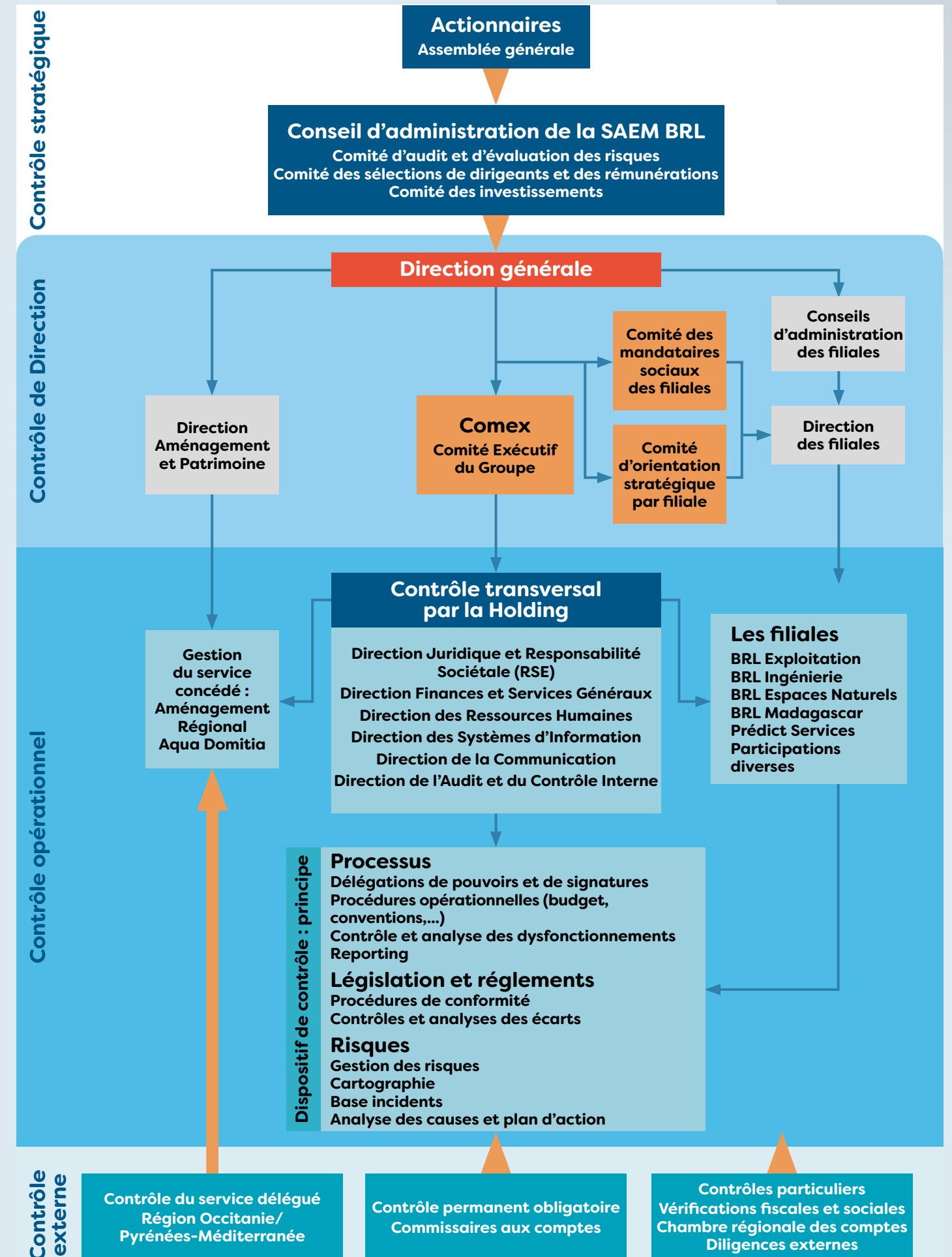
La typologie de clients varie selon les métiers du Groupe :

- > **BRL** : la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée est le client principal de la maison-mère, avec, à la marge, des activités de mandat de maîtrise d'ouvrage ou de concessions pour le compte de collectivités d'Occitanie.
- > **BRL Exploitation (BRLE)** : elle agit majoritairement en qualité de société fermière de BRL pour l'exploitation du RHR qui représente plus de 76 % de son CA (distribution d'eau agricole et d'eau brute aux agriculteurs, collectivités et industriels ainsi que des prestations de travaux). Ses autres clients sont principalement des collectivités territoriales, pour lesquelles elle assure la gestion de services d'eau brute, potable et d'assainissement ou l'exploitation de grandes infrastructures hydrauliques sur le territoire national français.
- > **BRL Ingénierie (BRLI)** : elle a réalisé 49,3 % de son chiffre d'affaires en 2022 à l'International pour des clients principalement publics ou parapublics financés par des fonds d'Etat ou des bailleurs internationaux (Banque Mondiale, Agence Française de Développement, Banque Européenne de Reconstruction et Développement, Banque Africaine de Développement, etc.).
L'activité en France est assurée principalement auprès de collectivités territoriales, dans le cadre d'appels d'offres publics et, plus marginalement, auprès d'opérateurs privés spécialisés dans les métiers de l'aménagement, des travaux publics et de l'énergie.
- > **BRL Espaces Naturels (BRLEN)** : sa clientèle est concentrée sur la région Occitanie. Elle est composée de collectivités et d'aménageurs publics ou privés, pour lesquels la filiale réalise des travaux, et qui s'approvisionnent en végétaux auprès de ses pépinières.

1.4 Une gouvernance dynamique et impliquée

Pour garantir le respect de ses obligations et de ses engagements auprès des parties prenantes, le Groupe BRL a défini, depuis 2013, une gouvernance globale. Elle intègre quatre niveaux de contrôle et renforce la concertation avec la communauté des administrateurs (trois comités spécialisés rapportant au Conseil d'administration).

Dispositif de Gouvernance du Groupe BRL



1.5 Un dialogue soutenu et continu avec les parties prenantes

Le Groupe BRL entretient un dialogue régulier, créateur de valeur partagée avec l'ensemble de ses parties prenantes, qu'il considère comme de véritables partenaires. Dialoguer avec celles-ci est donc indispensable pour s'assurer d'identifier leurs besoins et leurs attentes, dans une optique de réponse à des enjeux communs, comme le démontrent certains exemples figurant dans les chapitres suivants de la présente DPEF.

Le tableau ci-dessous résume les principaux modes de dialogue privilégiés avec chacune des grandes catégories de parties prenantes du Groupe :

ODD	Catégories de parties prenantes	Principaux enjeux	Principales modalités de dialogue ou d'expression
	Salarié.e.s et Représentant.e.s du Personnel	<ul style="list-style-type: none"> Disposer de conditions de travail et de rémunération attractives Travailler au sein d'une entreprise responsable Dialogue social en continu Développer les compétences et l'employabilité des collaborateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue social avec les partenaires sociaux Entretiens (professionnels ou annuels d'évaluation) Enquêtes internes Plans de formation Communications internes : les lettres de la Direction Générale, l'intranet, les écrans d'informations, flash RSE, les newsletters, évènements, échanges collectifs, BRLINK, la présentation des résultats, etc. Dispositifs d'alerte éthique anonyme, accessible à tous les collaborateurs
	Actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir une information fiable, transparente, conforme et claire : les résultats financiers, la stratégie et vision long terme Comprendre la stratégie et la vision long terme du Groupe Veiller à l'éthique des affaires 	<ul style="list-style-type: none"> Assemblées Générales des actionnaires Rapport de gestion et sur la gouvernance d'entreprise, la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), le rapport d'activité et RSE, le rapport du concessionnaire, le rapport du RHR
	Administrateurs.trices		<ul style="list-style-type: none"> Conseils d'Administration Comités de gouvernances : comités d'audits et d'évaluation des risques, comités des investissements, comités des sélections et rémunération, comités d'orientations stratégiques (pour les filiales) Rapport de gestion et sur la gouvernance d'entreprise, la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), le rapport d'activité et RSE, le rapport du concessionnaire, le rapport du RHR
	Clients	<ul style="list-style-type: none"> Déployer les projets d'aménagement dans les budgets et les délais Accéder à des services et produits de qualité et innovants, en restant dans les prix du marché Une expérience client qualitative Bénéficier de prestations innovantes et à valeur ajoutée Collaborer et co-construire autour de projets collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> Etudes Réunions de concertation Enquêtes de satisfaction Évènements : inaugurations, salons, forums, colloques, tables rondes, etc Communications : les réseaux sociaux, le site internet "service client" BRLE, les sites internet des sociétés du Groupe, le rapport d'activité et RSE, le rapport d'activité du concessionnaire, la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)
	Riverains des aménagements locaux (agriculteurs, collectivités locales, gestionnaires des ressources etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une concertation étroite et un dialogue constructif Veiller à des projets d'aménagement responsables (respect des paysages, de la biodiversité, etc.) Limiter les nuisances liées aux projets 	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux instances de concertation locales dédiées, en fonction des projets et réunions de concertation Évènements : inaugurations, salons, forums, colloques, tables rondes, etc. Communications : articles de presse, sites internet des sociétés du Groupe, rapport d'activité et RSE, rapport d'activité du concessionnaire, la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)
	Associations environnementales, sociales et ONG	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir des soutiens financiers ou en compétences Co-construire des programmes sociaux ou environnementaux Echanger autour de problématiques sociétales et engager une dynamique collective Créer des partenariats métiers ou territoriaux 	<ul style="list-style-type: none"> Mécénat de compétences ou financier Partenariats et collaboration sur des évènements ponctuels ou des projets de moyen terme Rencontres et échanges réguliers Signatures de chartes d'engagements : charte de l'Engagement LGBT, charte de la Diversité en Entreprise, charte des entreprises inclusives etc.
	Prestataires et fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> Créer une relation équilibrée avec les sociétés du Groupe Développer des partenariats sur le long terme Assurer une transparence et équité dans le choix des prestataires et fournisseurs Être accompagné pour accroître leur maturité RSE 	<ul style="list-style-type: none"> Espace dédié aux achats publics sur le site internet de BRL Signature d'une Charte d'achats responsables dans tous les marchés de BRL Schéma d'achats responsables Réponses aux appels d'offres, processus de référencement Évaluation des fournisseurs dans le cadre des SMQ (Système Management Qualité) des sociétés du Groupe"
	Financeurs institutionnels, organismes prêteurs, banques et assurances	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à la pérennité du modèle économique Nouer un dialogue et une relation de confiance Obtenir des informations transparentes et complètes 	<ul style="list-style-type: none"> Bilans financiers et le compte de résultat Communications diverses : le rapport de Gestion et sur la gouvernance d'entreprise, le rapport d'activité et RSE, le rapport d'activité du concessionnaire, la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), les communiqués de presse Signature de chartes avec la Région Occitanie : la Charte d'engagement sur les EnR et la croissance verte, la Charte pour une gestion durable de l'eau sur le Réseau Hydraulique Régional etc.
	Organismes tiers, auditeurs / certificateurs légalement obligatoires (Commissaires aux comptes, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le respect des exigences légales et réglementaires Contribuer à accroître la qualité des services et de l'organisation 	<ul style="list-style-type: none"> Membre actif de cercles professionnels et de réflexion sur les sujets légaux et réglementaires Missions d'audit des comptes et de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) Audits de certification (ISO 90001, 14001, 50001, 18000)
	Médias	<ul style="list-style-type: none"> Garantir la fiabilité de l'information transmise Faire comprendre les enjeux des sociétés du Groupe Présenter et valoriser les projets et actions engagées par le Groupe 	<ul style="list-style-type: none"> Relations presse : communiqués de presse, dossiers de presse, points presse, articles divers Évènements : inaugurations, lancement de projets
	Établissements scolaires et supérieurs (Universités, Grandes Ecoles, collèges, lycées etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer au développement de l'emploi local (stages, alternances, etc.) Créer des synergies à valeur ajoutée entre partenaires publics et privés (recherches, etc.) Faire découvrir les différents métiers du Groupe 	<ul style="list-style-type: none"> Participation à la recherche : chaires industrielles, partenariats universitaires, Présidence du conseil d'orientation de l'Université de Nîmes et membre fondateur du MUSE (Montpellier Université Site d'excellence), soutien à la Fondation partenariale Grenoble IN Accueil d'étudiants : stages d'observation (collège, lycée), stages et alternances dans le cadre des études supérieures, accueil de publics cibles* en période, mise en situation en milieu professionnel, etc. <p><i>*Publics cibles : salariés de l'insertion par l'activité économique, jeunes en parcours Garantie Jeune, jeunes de l'Ecole de la 2^e Chance, résidents des Quartiers Politique de la Ville, publics en situation de handicap, réfugiés</i></p>

1.6 CAP 2025 : la nouvelle feuille de route stratégique pour accompagner les challenges du Groupe

La **stratégie CAP 2025** est issue d'une réflexion partagée avec les salarié-e-s, le management et le Conseil d'administration. Elle constitue la boussole du Groupe BRL.

Portée par un véritable engagement de responsabilité individuelle et collective d'entreprise, elle définit le cadre de transformation du Groupe pour contribuer à un aménagement durable et soutenable du territoire, résolument tourné vers la transition écologique et énergétique, tout en contribuant aux objectifs du Développement Durable du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact) :

- › Favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement.
- › Anticiper et accompagner l'impact du dérèglement climatique.
- › Proposer des solutions de gestion intégrée et durable des ressources naturelles.
- › Prévenir les risques majeurs (inondations, submersions marines, pénuries alimentaires, appauvrissement des sols).
- › Préserver la biodiversité et les milieux naturels.

Elle s'articule autour d'un socle commun de six priorités stratégiques à long terme auxquelles l'ensemble des sociétés du Groupe contribueront :

- › **Construire la RÉSILIENCE** du Groupe face à la crise sanitaire pour rétablir sa trajectoire de croissance en adaptant ses modèles d'affaires Occitanie, France et International et en innovant pour répondre aux nouveaux enjeux sociétaux et économiques.
- › **Accélérer l'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE** de l'Occitanie méditerranéenne, en amplifiant les économies d'eau et en sécurisant l'accès à l'eau, avec un nouveau programme d'investissement du RHR, dans le prolongement du programme « Aqua Domitia ».
- › **Devenir un Groupe à ÉNERGIE POSITIVE en 2030**, en investissant pour produire plus d'énergie renouvelable que la consommation en énergie du Groupe.
- › **Contribuer à l'objectif collectif de NEUTRALITÉ CARBONE du Groupe en 2030** en réduisant et compensant nos émissions de carbone.
- › **TRANSFORMER** le Groupe en un acteur intégré et digitalement orienté de la résilience climatique, dans les métiers de l'aménagement territorial, de l'ingénierie et de l'exploitation de services publics des secteurs de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité.
- › **ACCOMPAGNER les projets de transformation de nos clients** et améliorer leur expérience des usages de l'eau, en proposant des solutions bas carbone d'économie d'eau, de préservation de la biodiversité et des systèmes d'information environnementale et territoriale.

Cette nouvelle stratégie est déployée dans toutes les sociétés du Groupe, qui ont renforcé, à cette occasion, leurs engagements de responsabilité sociétale.



2

La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, un levier stratégique

Déclaration de performance extra-financière

2.1 Présentation de la politique RSE

Dans le cadre du déploiement de sa stratégie CAP 2025, **BRL a révisé la politique RSE et Développement Durable du Groupe**, pour l'orienter plus fortement encore sur la contribution aux 17 Objectifs du Développement Durable du Global Compact, et la déployer autour d'orientations majeures : **le social, les achats responsables, la qualité et la sécurité, l'environnement dont la préservation des ressources et l'énergie**. La politique d'achats responsables a été révisée par l'adoption d'un schéma pour une relation client-fournisseur socialement et écologiquement responsable. De plus, une charte d'achats responsables est systématiquement intégrée à tous les marchés de BRL Holding.

Dans le cadre du déploiement de la stratégie CAP 2025 du Groupe, les projets issus du plan d'action de BRLE portent notamment sur l'amélioration de la performance énergétique, la santé et sécurité au travail, la déclinaison de la politique d'achats responsables et l'efficacité des réseaux.

Depuis juillet 2021, BRLEN est certifié ISO 14001 sur le secteur de la Grande Motte. Les Pépinières détiennent également le niveau 2 du Label Plante Bleue, preuve de la mise en œuvre de bonnes pratiques sociales et environnementales, et d'une production écoresponsable de végétaux.

Pour BRLI, après son engagement dans le Global Compact de l'ONU en 2021, l'année 2022 a été marquée par l'élaboration de la première communication sur le Progrès (COP) à destination des parties prenantes. Elle présente les actions d'amélioration permanentes d'intégration des principes du Global Compact à la stratégie, à la culture et aux activités de BRLI. Elle permet également d'affirmer un engagement fort pour la préservation et la restauration de la biodiversité et plus largement en faveur de l'atteinte des ODD. Avec la volonté d'engager l'ensemble de ses collaborateur-trices dans sa démarche en faveur des ODD, BRLI leur a présenté officiellement sa COP et les a sensibilisé.e.s aux enjeux de préservation de la biodiversité avec la Fresque de la Biodiversité. Un plan d'action et un système de monitoring sont en place pour suivre l'avancement des engagements et l'atteinte des objectifs fixés dans la COP, mais également dans le cadre de la charte de l'ingénierie pour le Climat-Syntec (dont BRLI est signataire depuis 2019), marqueur d'un engagement de longue date en faveur du climat. En octobre 2022, le Global Compact Réseau France a récompensé BRLI en lui remettant le Trophée des ODD qui récompense sa démarche engagée sous l'axe stratégique CAP 2025 « aider nos clients à atteindre les ODD ».

Enfin, toujours dans une volonté de co-construction de la démarche ODD avec l'ensemble des équipes de BRLI, plusieurs groupes de travail ont été mis sur pied en 2022. Ceux-ci ont notamment pour objectif de décliner la politique d'achats responsables du Groupe dans les achats de BRLI. En cohérence avec la politique de mécénat du Groupe, BRLI a engagé une réflexion sur la mise en place d'une politique d'action collective pour développer le mécénat et l'insertion au sein de BRLI.

Une approche prospective agile et durable

Le Groupe BRL, par sa vocation et ses missions, accorde une attention particulière à la soutenabilité de son modèle économique ainsi qu'à la préservation de l'environnement et à l'impact territorial de ses activités. Cette attention et cette vigilance sont définies dans la politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise, avec une forte mobilisation du Comité Exécutif du Groupe, du management et des salarié-e-s comme l'illustrent les rapports d'activités.

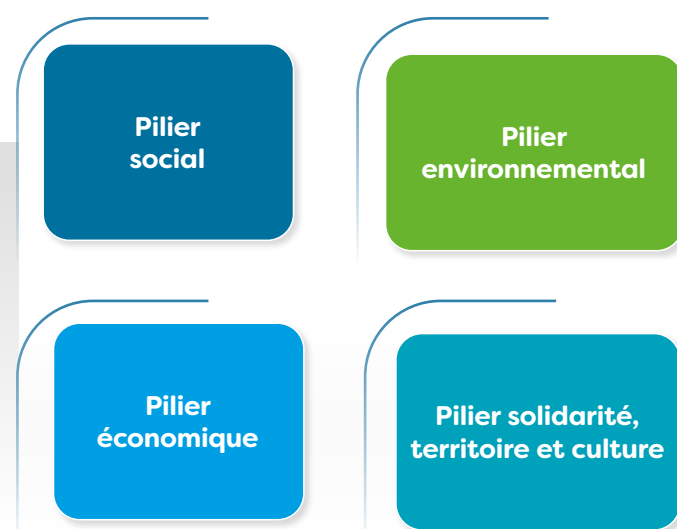
La dynamique de projet portée par BRL pour l'avenir s'inscrit dans une logique de « Triple A » :

- › **A...** pour **Anticipation**.
- › **A...** pour **Atténuation et Adaptation au Changement Climatique**.
- › **A...** pour **Acceptation** des projets par les parties prenantes locales.

Cette démarche guide, coordonne et oriente directement la manière d'agir et de se comporter de l'ensemble des équipes de BRL, favorisant ainsi la dynamique d'innovation du Groupe pour répondre aux enjeux territoriaux.

Une structuration autour de 4 piliers

Déoulant de la stratégie du Groupe, la politique de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale est établie dans le respect des principes du Pacte Mondial de l'ONU (Global Compact) et des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Déployée depuis 2015, elle a été révisée en 2021 pour s'inscrire dans les orientations de la stratégie CAP 2025. Elle se déploie en 25 axes de travail, autour de 4 piliers d'intervention en Occitanie, et plus largement en France et à l'International, avec une contribution plus significative aux ODD :



Pilier social

Inscrit dans la politique de Ressources Humaines et déployé par le management opérationnel et la DRH, ce pilier regroupe les actions à destination des salarié-e-s du Groupe : négociations collectives, initiatives sociales, politique d'égalité professionnelle, insertion, démarches handi-accueillantes, apprentissage, actions de sensibilisation, développement des compétences et des talents favorisant une entreprise apprenante, prévention des risques psychosociaux.

Pilier environnemental

Il rassemble les actions innovantes sur un plan environnemental et de biodiversité : mise en œuvre ou soutien de projets environnementaux en lien avec les métiers du Groupe et/ou les territoires d'intervention, actions en faveur des économies de ressources, actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, développement des énergies renouvelables, solutions bas carbone, gestion concertée des ressources en eau, application du principe Eviter-Réduire-Compenser (ERC) pour limiter les impacts des projets d'aménagement, modèles d'affaires intégrant les transitions écologique et énergétique.

Pilier économique

Toute entreprise a vocation à créer de la valeur économique et financière par la performance, tout en veillant à l'impact de ses activités. Il est donc indispensable d'identifier les facteurs d'innovation, permettant d'éventuels effets leviers en matière de création d'emplois internes et externes, et la redistribution économique des activités de BRL. Les relations du Groupe sont soutenues auprès des chambres consulaires et des pôles de compétitivité. Elles se renforcent progressivement auprès des acteurs de l'économie sociale et solidaire, en y associant les principes de l'économie circulaire. Le Groupe veille, parallèlement, à sécuriser à long terme ses actifs patrimoniaux et sa capacité de réinvestissement tout en garantissant un niveau de résultat en ligne avec sa stratégie, avec une redistribution équilibrée par l'intéressement pour ses salarié-e-s et par les dividendes pour ses actionnaires. Il est attentif également au juste niveau de rémunération de ses sous-traitants et prestataires et au niveau de prix pratiqué à ses clients au regard des prestations et services fournis.

Pilier solidarité, territoire et culture

Ce pilier concerne l'implication du Groupe BRL dans des actions de soutien aux acteurs intervenant dans les domaines de la solidarité, de l'inclusion ou de la responsabilité sur les territoires, en élaborant des partenariats sur des projets en lien avec les métiers ou les territoires d'intervention du Groupe, en France et à l'International. Il intègre également le soutien aux initiatives locales à destination de publics fragiles ou précaires (jeunes, seniors, travailleurs en situation de handicap, insertion sociale...), la participation ou la mise en valeur de projets culturels ou dans le secteur de la santé sur le territoire régional, les partenariats locaux avec l'enseignement supérieur et les centres de recherche publics ou privés.

Cette politique globale est intégrée et complétée par des politiques spécifiques sur des thématiques en lien avec les enjeux et les métiers du Groupe. Par ailleurs, sous l'impulsion de la Direction Générale, la démarche de Responsabilité Sociétale, confiée depuis 2013 à la Direction Juridique et de la Responsabilité Sociétale (membre du Comité Exécutif du Groupe), s'appuie sur l'ensemble des métiers pour en assurer à la fois le déploiement et son évolution, au travers des retours des salarié-e-s et du management.

La trajectoire RSE du Groupe BRL jusqu'en 2040

Stratégie BRL Cap 2025

Cadre Régional : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET) Occitanie 2040, Scénario Région à Énergie Positive (REPOS) 2050

Cadre National : Loi PACTE, Décret sur les baisses de consommation énergétique des bâtiments tertiaires, loi d'orientation sur les mobilités, loi sur l'économie circulaire, loi Décentralisation, Différenciation, Déconcentration dite « 3D »

Cadre International : Global compact et ODD, Green Deal de l'UE

Vision en 2025 :

- » Intensifier l'innovation
- » Adapter le modèle aux enjeux en cohérence avec la raison d'être
- » Accroître l'acceptabilité des changements
- » Promouvoir les talents et compétences

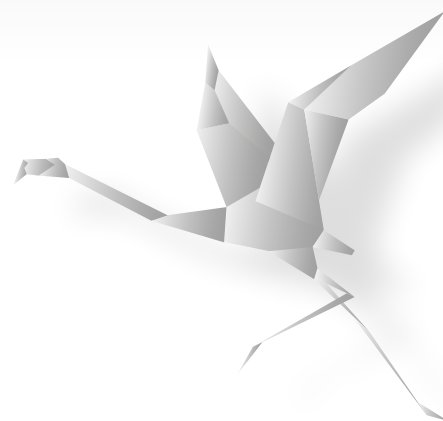
Perspectives 2030/2040

Cadre Régional : SRADDET Occitanie 2040, Scénario REPOS 2050

Cadre International : Global compact, Green Deal de l'UE

Grandes orientations :

- » Neutralité Carbone
- » Enjeux liés au dérèglement climatique et aux déplacements de populations
- » Enjeux générationnels



2.2 Une démarche RSE liée aux Systèmes de Management de la Qualité

Les Systèmes de Management Qualité (SMQ) des sociétés contribuent activement au bon déploiement de la stratégie du Groupe et à son développement, en visant à :

- » Renforcer la satisfaction de ses clients.
- » Prendre en compte les demandes de ses parties intéressées pertinentes.
- » Déterminer et suivre les enjeux matériels nécessaires à sa pérennité.
- » S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires.

Ils permettent ainsi d'évaluer les risques et opportunités associés aux principaux enjeux du Groupe, avec une double finalité :

- » Améliorer la performance des activités du Groupe.
- » Assurer aux clients et parties intéressées pertinentes une prise en compte optimale de leurs demandes, et une gestion efficace de leurs éventuelles réclamations.

2.3 Identification des principaux risques RSE

2.3.1 MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE ET D'IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES RSE

Le système de Management Qualité (SMQ) de BRL Holding synthétise les enjeux stratégiques du Groupe, en décrit les risques et opportunités et les hiérarchise selon la grille d'évaluation des risques. Ces enjeux, risques et opportunités sont régulièrement révisés dans le cadre du pilotage du SMQ.

Par ailleurs, toutes les sociétés du Groupe BRL sont certifiées ISO 9001, chacune déclinant une cartographie des risques et opportunités. La filiale BRL Exploitation est certifiée ISO 14001 et ISO 50001, ce qui lui permet de suivre les impacts environnementaux de ses activités et de maîtriser sa performance énergétique. Depuis juillet 2021, le secteur de la Grande Motte de BRLLEN est également certifié ISO 14001.

Ainsi, en s'appuyant sur les enjeux de la stratégie du Groupe BRL, des stratégies des filiales et des risques suivis dans le cadre des SMQ des sociétés du Groupe, la Direction Juridique et de la Responsabilité Sociétale a identifié les principaux risques environnementaux, sociaux et sociétaux liés aux activités du Groupe. Ces risques, rapprochés à des catégories d'informations définies par le décret n° 2017-1265 du 9 août, ont ensuite été priorisés selon leur impact et probabilité d'occurrence, puis validés par la Direction Générale du Groupe.

Sur la base de cette analyse, ce sont 25 axes de travail qui ont été définis et sont venus enrichir la politique de responsabilité sociétale. Pour suivre l'avancement du déploiement de cette politique et l'efficacité des mesures mises en œuvre, des indicateurs clés de performance ont également été définis et sont revus annuellement par la Direction Générale.

2.3.2 PRÉSENTATION DES RISQUES PRIORITAIRES

Afin de faciliter la lecture des informations présentées dans ce chapitre, le tableau ci-dessous récapitule les 11 risques prioritaires identifiés par le Groupe BRL, leur définition ainsi que les axes de la politique RSE associés.

Item	Risques	Description du risque	Opportunités	Hiérarchisation du risque : occurrence/ importance	Thématique visée	Axes associés à la politique RSE	KPI
Orientation 1 : Limiter l'impact de nos activités sur l'environnement et contribuer à la transition écologique et énergétique					ODD 6 : Eau propre et assainissement - ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable - ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure ODD 12 : Consommation et production durables - ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ODD 15 : Vie Terrestre		
1	Manque de maîtrise des impacts environnementaux et des pollutions	Exposition liée à la raréfaction des ressources fossiles et naturelles, à la volatilité des prix et à la disponibilité des ressources. Mauvaise gestion de la ressource en eau, des déchets, des matières premières ou de l'énergie (gaspillage des matières premières). Non-respect des obligations de gestion des effluents, des émissions atmosphériques, des rejets dans l'eau, de la production de déchets (notamment les déchets dangereux) ainsi que nuisances ou autres pollutions. Mauvaise anticipation de l'évolution des normes environnementales.	Développement d'Aqua Domitia et du RHR.	Fort	Conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit. Engagements sociétaux en faveur du développement durable. Engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire.	Axe 1 : Préservation de l'environnement dans les activités de gestion de l'eau - ODD 6, ODD 12 Axe 2 : Maintenance et modernisation du patrimoine : limiter les impacts sur l'environnement et sur les tiers - ODD 7, ODD 9, ODD 12 Axe 3 : Continuité du Service Public Régional de l'Eau et sécurisation de l'accès à l'eau potable et brute - ODD 6, ODD 13 Axe 4 : Amplification des économies d'eau et utilisation raisonnée des ressources pour accélérer l'adaptation au changement climatique du territoire de l'Occitanie méditerranéenne - ODD 6, ODD 12 Axe 5 : Prévention en matière de pollution et maîtrise de l'origine de la ressource en eau et de sa qualité - ODD 6, ODD 12	KPI 1.1 : Rapport énergie totale consommée/volume total distribué RHR (en kWh/m ³) KPI 1.2 : Part de la production d'énergie hydro-électrique par rapport à la consommation totale d'énergie RHR (en %) KPI 2.1 : Taux de rendement des réseaux en % (hors Lauragais) KPI 2.2 : Indice linéaire de perte (IPL) (en m ³ /j/km) (hors Lauragais) KPI 3 : Part du montant de la maintenance et de la modernisation du RHR par rapport au chiffre d'affaires de la concession régionale en %
2	Non adaptation aux risques physiques liés au changement climatique pour les actifs du Groupe	Dégradation des actifs du Groupe du fait d'évènements climatiques extrêmes.	Trajectoire vers la neutralité Carbone en 2030 (énergies renouvelables, innovations, compensation carbone).	Modéré	Conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit. Engagements sociétaux en faveur du développement durable.	Axe 6 : Contrôle des émissions de gaz à effet de serre des activités du Groupe pour atteindre la neutralité Carbone - ODD 7 Axe 7 : Sélection des sources d'énergies (renouvelables) pour devenir un Groupe à énergie positive - ODD 7	KPI 1.2 : Part de la production d'énergie hydro-électrique par rapport à la consommation totale d'énergie en % KPI 4.1 : Emission GES (déplacements routiers)/CA (en Kg éqCO ₂ /K€) (périmètre BRLE) KPI 4.2 : Emission GES (déplacement aériens)/CA (en Kg éqCO ₂ /K€) (périmètre BRLI export)
3	Atteinte aux espèces ou espaces protégés	Non prise en compte de zones protégées. Non-respect des restrictions légales concernant les espèces protégées/menacées, ou concernant des zones de biodiversité riche.	Développement des métiers, savoir-faire et compétences dans les domaines environnementaux et biodiversité : faire de BRL un acteur de référence.	Modéré	Engagements sociétaux en faveur du développement durable.	Axe 8 : Respect et préservation de la biodiversité et des milieux naturels - ODD 15 Axe 20 : Pertinence des études, conseils et maîtrise d'œuvre pour accompagner la transformation de nos clients - ODD 2, ODD 6, ODD 9, ODD 14, ODD 15, ODD 16	KPI 5 : Part du budget mesures compensatoires en matière environnementale par rapport aux montants totaux des projets engagés (en %)
Orientation 2 : Assurer le développement et l'épanouissement des collaboratrices et collaborateurs pour permettre la transformation du Groupe					ODD 5 : Égalité entre les sexes - ODD 8 : Travail décent et croissance économique - ODD 16 : Paix et Justice		
4	Défaut de protection de la santé et sécurité des collaboratrices et dégradation des conditions de travail des salariés du Groupe	Développement des risques psycho-sociaux, du harcèlement moral et/ou sexuel, de l'accidentologie (e.g risque électrique), mesures disciplinaires inadéquates (e.g licenciements abusifs), déséquilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, environnement de travail inadapté, charge de travail trop importante."	Qualité de vie au travail (santé et bien-être des salarié-e-s, confiance, attractivité).	Modéré	Accords collectifs conclus et impacts sur la performance économique de la société ainsi que les conditions de travail des salarié-e-s.	Axe 9 : Amélioration continue de conditions harmonieuses de travail - ODD 8 Axe 10 : Prévention des risques psychosociaux (RPS) ODD 8 Axe 11 : Optimisation et amélioration des conditions de travail : santé et sécurité au travail, sécurité des salariés lors des déplacements à l'international - ODD 8	KPI 6 : Taux de fin de CDI/nombre de CDI total (Groupe et par société) (en %) KPI 7 : Taux de fréquence AT Taux de gravité AT
5	Détérioration du dialogue social entre l'employeur et les collaboratrices (dont les IRP)	Climat de tension entre instances représentantes du personnel et la direction, grève.	Ecoute des salarié-e-s, expression de leurs attentes.	Modéré	Accords collectifs conclus et impacts sur la performance économique de la société ainsi que les conditions de travail des salarié-e-s.	Axe 12 : Promotion de la négociation collective et de la qualité du dialogue social - ODD 8	KPI 8 : Taux d'accords signés par tous les syndicats par rapport au nombre d'accords négociés au niveau de l'UES BRL (en %)
6	Gestion des compétences inadaptée	Gestion prévisionnelle des carrières insuffisante, manque de formation, inadéquation des compétences avec la stratégie de l'organisation, perte de savoir-faire clé pour la continuité de l'activité, notamment dans le cas des réorganisations.	Montée en compétences, fidélisation des talents, Marque Employeur.	Faible	Accords collectifs conclus et impacts sur la performance économique de la société ainsi que les conditions de travail des salarié-e-s. Actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités.	Axe 13 : Gestion des carrières et des compétences pour développer les métiers et les savoir-faire autour des objectifs de la Stratégie CAP 2025 et favoriser la mobilité au sein du Groupe et plus largement l'employabilité ODD 5, ODD 8 Axe 14 : Renforcement des pratiques et compétences managériales - ODD 5, ODD 8	KPI 9 : Taux de salarié-e-s formés/ nombre total de salarié-e-s (Groupe et par société) (en %)
7	Discriminations, manque de diversité (y compris mixité), non respect de l'égalité des chances	Discrimination et/ou traitement inégal des candidat-e-s/salarié-e-s (salaires, évolutions de carrières et/ou traitement) basés sur le genre, l'appartenance ethnique, la religion ou les croyances, le handicap, la nationalité, l'orientation sexuelle et/ou tous types de motifs non liés aux exigences des tâches qu'un individu est chargé d'accomplir.	Enrichissement des échanges et ouverture au monde et aux talents : égalité des chances, égalité de traitement, diversité.	Modéré	Actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités. Mesures prises en faveur des personnes handicapées.	Axe 15 : Promotion de l'égalité de traitement dans le respect des diversités - ODD 5, ODD 8 Axe 16 : Promotion de la coopération entre les salarié-e-s (intergénérationnelle, handicap, insertion sociale etc.) ODD 5, ODD 8	KPI 10 : Taux de salarié-e-s en situation de handicap par société (en %)

Item	Risques	Description du risque	Opportunités	Hiérarchisation du risque : occurrence/ importance	Thématique visée	Axes associés à la politique RSE	KPI
Orientation 3 : Accompagner le développement et la transformation des territoires et des clients en agissant avec éthique					ODD 2 : Éradication de la pauvreté - ODD 8 : Travail décent et croissance économique - ODD 9 : Industrie, innovation et Infrastructure - ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques		
8	Désengagement dans la vie des territoires (en tant qu'employeur, acheteur et partenaire/mécène).	Désengagement de la société dans le soutien qu'elle peut apporter en tant qu'entreprise active sur son territoire (en tant qu'employeur de premier plan, qu'acheteur et mécène/sponsor dans la vie sociale, culturelle et sportive de son territoire).	Équilibre des relations économiques et commerciales dans le respect des parties prenantes, nouer de nouveaux partenariats.	Modéré	Actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités. Engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire.	<p>Axe 17 : Concertation avec les parties intéressées sur les projets d'investissements structurants - ODD 8, ODD 9</p> <p>Axe 18 : Dialogue structuré avec les parties prenantes locales - ODD 5 ODD 6, ODD 12, ODD 13</p> <p>Axe 19 : Contribution au développement et à la compétitivité des territoires - ODD 8, ODD 12, ODD 15</p> <p>Axe 20 : Pertinence des études, conseils et maîtrise d'œuvre pour accompagner la transformation de nos clients ODD 2, ODD 6, ODD 9, ODD 14, ODD 15, ODD 16</p> <p>Axe 21 : Solidarité pour le développement culturel des territoires - ODD 5, ODD 8, ODD 13</p> <p>Axe 22 : Équilibre dans la relation d'achats responsables avec les autres acteurs économiques - ODD 12</p>	KPI 11 : Taux de réalisation du budget de mécénat (ratio montant dépensé/montant autorisé)
9	Violation des systèmes d'information et non protection des données personnelles (actionnaires, clients et salariés).	Extinction/inaccessibilité des outils informatiques, intrusion dans les systèmes informatiques et cybercriminalité, collecte et exploitation des données personnelles des clients/salariés sans leur consentement.	Systèmes d'information sûrs, performants et efficaces.	Fort	Engagements sociétaux en faveur du développement durable. Engagement sociétaux en faveur de l'économie circulaire.	Axe 23 : Performance des systèmes d'information : protection des données personnelles et politique de sécurité des systèmes d'information - ODD 9	KPI 12 : Taux de réalisation des recommandations issues de l'audit RGPD mené
10	Absence de politique et de prévention de lutte contre la corruption, le trafic d'influence, le favoritisme et les conflits d'intérêt.	Risque de corruption et de mauvaises pratiques concurrentielles selon l'implantation géographique et les parties prenantes (utilisateurs, clients amonts, partenaires, fournisseurs).	Éthique des relations d'affaires.	Fort	Lutte contre la corruption.	Axe 24 : Politique d'intégrité - ODD 16	<p>KPI 13.1 : Nombre d'engagements d'intégrité et d'éthique signés rapporté au nombre de marchés signés à l'International</p> <p>KPI 13.2 : Nombre de déclarations de conformité signées rapporté au nombre de marchés publics export comprenant des partenaires sous-traitants ou co-traitants</p>
Orientation 4 : Pérenniser l'activité pendant une crise sociale, sanitaire ou environnementale					ODD 8 : Travail décent et croissance économique - ODD 12 : Consommation et production durables		
11	Crise impactant significativement les activités dans et en dehors de l'entreprise ainsi que ses modes de fonctionnement habituels. Risque à suivre seulement en cas de crise.	<p>Impacts significatifs sur la performance de l'entreprise, en termes de disponibilité des collaborateurs, d'approvisionnement, de production, de livraison ou de réalisation de projets pouvant aller jusqu'à l'arrêt des activités.</p> <p>Impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'absentéisme des collaborateurs • Perturbation des modes d'organisation des activités des sociétés du Groupe • Arrêt partiel ou total des activités • Interruption des livraisons de fournitures • Baisse ou arrêt de la productivité • Retard ou interruption des plannings de réalisation de travaux/projets/études. 	<p>Résilience de l'entreprise.</p> <p>Évolution des modalités d'organisation interne.</p> <p>Évolution des modes d'échanges et de partenariats.</p>	Majeur	Accords collectifs conclus et impacts sur la performance économique de la société ainsi que sur les conditions de travail des salarié-e-s.	Axe 25 : Capacité de résilience pour assurer la continuité des activités dans un environnement contraint - ODD 8, ODD 9, ODD 12	<p>KPI 14.1 : Taux de recours à l'activité partielle et aux gardes d'enfants (en %)</p> <p>KPI 14.2 : Taux d'avis favorables sur les consultations des CSE des sociétés du Groupe concernant les mesures d'adaptation à la crise sanitaire (en %)</p>

3

limiter l'impact de nos activités sur l'environnement et contribuer à la transition écologique et énergétique

Déclaration de performance extra-financière



Notre contribution aux Objectifs de Développement Durable

Le Groupe BRL a poursuivi la prise en compte, dans ses activités, d'engagements en matière de développement durable et d'environnement, couvrant tous les collaborateurs et l'ensemble des sociétés, tous sites confondus. Ils sont impulsés au plus haut niveau par la Direction Générale du Groupe, soutenus par l'ensemble du management, et partagés régulièrement avec les représentants du personnel et les salariés.

3.1 L'empreinte environnementale

Politique Environnementale

Les engagements du Groupe BRL en matière de préservation de l'environnement et de maîtrise des risques liés au changement climatique sont déclinés par l'intermédiaire d'une approche systémique et structurée autour d'un système de management, par la R&D et l'innovation des méthodes.

À ce titre, BRL Exploitation renouvelle régulièrement la certification ISO 14001, relative à la mise en place de son Système de Management de l'Environnement (SME). Ce dernier permet de réduire et maîtriser les consommations d'énergie et les rejets vers le milieu naturel, de limiter la production de déchets et l'amélioration de leur valorisation, de favoriser l'achat de produits et services économes en énergie, démontrant ainsi la prise en compte et l'intégration des considérations environnementales dans ses projets.

Depuis 2021, BRL Espaces Naturels est certifié ISO 14001 sur le secteur de la Grande Motte. Forte de ce succès, la Direction de BRLLEN a décidé d'étendre à moyen terme cette démarche à l'ensemble du périmètre de la société.

Les Pépinières ont également obtenu le niveau 2 du Label Plante Bleue depuis 2021. Cette reconnaissance atteste des bonnes pratiques en matière d'irrigation, de fertilisation, de protection des cultures, de gestion de l'énergie et des déchets, de respect de l'environnement, et d'un point de vue social et sociétal.

Maintenance et modernisation du patrimoine

Afin de limiter les impacts sur l'environnement et les tiers, le Groupe BRL déploie une stratégie de maintenance et de modernisation du patrimoine, avec la programmation de travaux de renouvellement et de maintenance des équipements, de remise en état des ouvrages de la Concession Régionale et de modernisation des infrastructures. Ces travaux sont menés dans l'objectif d'améliorer le service de l'eau, tout en respectant l'évolution de la réglementation, en fonction des possibilités techniques offertes par les nouveaux équipements industriels et les nouvelles technologies (notamment plus économes en énergie). Cette démarche engagée depuis plusieurs années se poursuit pour faire évoluer l'ensemble des stations et ouvrages stratégiques de la Concession Régionale.

Le volet « maintenance » regroupe les programmes « classiques » de renouvellement ou de remise en état des ouvrages et des équipements de la Concession Régionale, dans les domaines électriques, électromécaniques, génie civil, mécaniques, réseaux, ainsi que des opérations de maintenance « exceptionnelles », complétées enfin par des interventions urgentes ou stratégiques, dites de « maintenance programmée ».

Le volet « modernisation » porte, quant à lui, principalement sur les opérations concernant des stations de pompage, des stations de production d'eau potable, des ouvrages connexes et des équipements :

- > Mise en conformité réglementaire et préservation de l'environnement.
- > Modernisation des systèmes d'automatisme.
- > Amélioration des systèmes de protection et de sécurité du personnel et de manutention.
- > Installation de groupes de pompage intermédiaires pour mieux répondre aux demandes plus soutenues en demi-saison et de secours sur certaines installations.
- > Mise en place de systèmes de télégestion des ouvrages permettant de réduire les temps de coupure d'eau et d'améliorer les interventions du personnel d'entretien.
- > Amélioration des protections des ouvrages et réseaux.
- > Installation d'équipements de métrologie et d'instrumentation sur les ouvrages.
- > Augmentation de la capacité de pompage de stations saturées.
- > Renforcement et sécurisation d'usines de production d'eau potable.

Les décisions concernant les budgets de maintenance et de modernisation du Réseau Hydraulique Régional de la concession (RHR) sont prises en début d'année, en fonction des besoins identifiés conjointement par BRL Exploitation, délégataire de service public des ouvrages, et par BRL, maître d'ouvrage (exigences liées aux évolutions réglementaires, mises en conformité et modernisation des ouvrages).

En 2022, le budget global de modernisation et de maintenance du RHR s'élevait à 7,03 M€, dont :

- > 2,114 M€ pour les travaux de modernisation, intégrant le budget récurrent et la poursuite de plusieurs opérations spécifiques de modernisation des ouvrages.
- > 4,916 M€ pour la maintenance patrimoniale, comprenant le budget récurrent (conforme au plan à cinq ans), complété par un budget spécifique pour certaines infrastructures (Pont bache de Saint-Gilles, siphons, barrages et canaux).

Les prévisions d'activité du chiffre d'affaires de la Concession Régionale permettent de définir une tendance, qui s'affine au fur et à mesure de l'avancement de la saison d'irrigation, en raison notamment de la forte influence de la météorologie sur les consommations (année sèche ou année humide) pouvant modifier le résultat de l'activité d'exploitation, jusque dans les derniers mois de l'année (connaissance exhaustive du produit de la vente d'eau après la relève des compteurs en novembre-décembre de chaque exercice). En 2022, la vente d'eau a enregistré une très forte hausse de 14,28 %, soit 5 153 k€ par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une période estivale exceptionnelle (sécheresse et température élevée sur une longue période).

Indicateur	2019	2020	2021	2022	Objectif 2022
KPI 3 : Suivi de la modernisation du RHR					
Part du montant de la maintenance et de la modernisation du RHR par rapport au chiffre d'affaires de la Concession Régionale	16,30 %	15,10 %	13,40 %	16 %	Entre 12 et 18 % du chiffre d'affaires de la Concession Régionale

Cet indicateur permet de mesurer les investissements effectués en matière de maintenance et de modernisation garantissant que l'entretien du patrimoine du RHR est suffisant. Le ratio est calculé par la somme des montants consacrés aux maintenances « classique » et « exceptionnelle » et à la modernisation, divisée par le chiffre d'affaires de la Concession Régionale.

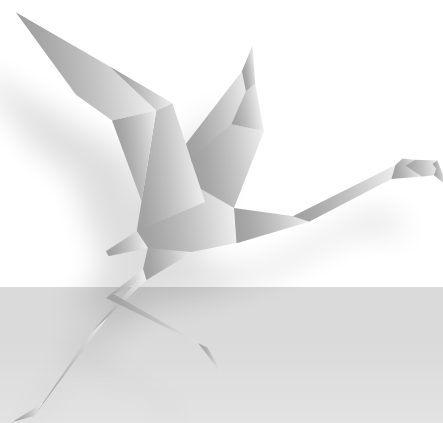
Comme décidé en 2021, l'objectif correspond à une fourchette (entre 12 et 18 %) alors qu'il s'établissait à une valeur de 15 % les années précédentes. Cette décision a été prise en raison du décalage entre les décisions d'investissement, prises en début d'exercice, et le chiffre d'affaires, connu en fin d'exercice, après relève des compteurs de vente d'eau, situation qui ne permet pas le niveau de précision requis.

L'engagement du Groupe BRL d'assurer la continuité du Service Public Régional de l'Eau du RHR se traduit par un service 24h/24 et 365 jours par an pour l'exploitation de l'ensemble des ouvrages. A cet effet, **BRLE a mis en place une cellule d'ordonnancement, Concert'Eau, pendant les heures ouvrables en semaine, un système de télésurveillance et des personnels d'astreinte pour la nuit, les jours fériés et les week-ends.** Cette organisation garantit aux différents sites, des prestations d'appuis opérationnels homogènes : élaboration et mise en œuvre des programmes de maintenance, de gros entretiens et de modernisation, gestion du système de télésurveillance des équipements et de télérelève des consommations, coordination de la sécurité et apport d'expertises techniques.

Pour les opérations complexes ou en cas de difficultés, les équipes de terrain, réparties sur différents secteurs géographiques, reçoivent également l'appui des moyens transversaux disponibles pour l'ensemble des secteurs de BRLE (gestion technique et ingénierie pour des appuis en hydraulique, génie civil, électromécanique, automatisme, qualité eau-environnement, sécurité, etc.).

L'amélioration de l'efficacité des réseaux, inscrite dans la stratégie de BRLE à horizon 2025, en cohérence avec celle du Groupe, prend la forme de diverses initiatives permettant de mieux valoriser la notion « d'eau économisée » :

- › Le calcul du rendement de réseau s'effectue à partir de volumes comptabilisés aux points de captage et de distribution. Un audit métrologique, permettant de déterminer les niveaux de précision de ces comptages, a été réalisé fin 2022 afin de définir les actions de remplacement prioritaires et nécessaires.
- › Un ensemble homogène et concomitant d'actions de maintenance préventives des appareils de protection et de régulation des ouvrages hydrauliques a été entrepris sur des secteurs ciblés tels que le renouvellement des organes de comptage de plus de 10 ans, la systématisation d'une « police de réseau » sur l'ensemble des bornes souscrites et non souscrites, la mise en place de comptages télérelevés et des programmes de renouvellement de conduites.
- › Les fuites sont la plupart du temps constatées au niveau des joints des canalisations et moins fréquemment sur la structure même du tuyau. Des travaux de réhabilitations de réseaux ciblés sur ces joints avec des techniques de réparation par l'intérieur, limitent les dépenses par rapport à des renouvellements complets de conduites. Les premiers résultats sont intéressants et pourraient être appliqués à plus grande échelle afin d'accroître à coût constant le linéaire de renouvellement de conduite.
- › Le retour de ces différentes actions devrait pouvoir se mesurer rapidement. Il permettra d'affiner les démarches engagées.



Indicateurs	2020	2021	2022	Objectif 2022
KPI 2 : Performance des réseaux				
KPI 2.1 : Taux de rendement des réseaux (hors Lauragais) (en %)	74,6 %	72,8 %	72 %	Au moins 72 %
KPI 2.2 : Indice de perte linéaire (m ³ /j/km) (hors Lauragais)	Indice annuel : 21,9 m ³ /j/km Moyenne sur 3 ans en 2020 : 21,8 m ³ /j/km	Indice annuel : 24,8 m ³ /j/km Moyenne sur 3 ans en 2021 : 24,7 m ³ /j/km	Indice annuel : 26,8 m ³ /j/km Moyenne sur 3 ans en 2022 : 24,5 m ³ /j/km	Année n < 22 m ³ /j/km et Moyenne des indices sur 3 ans de l'année n < moyenne sur 3 ans de l'année n - 1

1 - **Le taux de rendement** est le rapport entre le volume d'eau pompé en amont des réseaux et le volume effectivement distribué. Plus le rendement est élevé, moins les pertes d'eau (fuites, utilisation pour des besoins d'incendie, purges et nettoyages des ouvrages, vols d'eau, sous comptages, etc.) sont importantes.

La valeur de ce taux, et son évolution au fil des années, sont des indicateurs de la politique de lutte engagée par l'entreprise contre les pertes d'eau du réseau. Sur le plan environnemental, cela permet de cibler les interventions pour améliorer les performances des installations en vue de limiter les prélèvements sur la ressource en eau et réduire les consommations énergétiques.

2 - **L'indice de perte linéaire** mesure le volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume d'eau distribué et le volume d'eau effectivement facturé. Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau visant à lutter contre les pertes d'eau et des actions menées pour lutter contre les volumes détournés.

Le taux de rendement des réseaux 2022 est légèrement inférieur aux valeurs des années précédentes mais se maintient dans les cibles des objectifs fixés.

Les efforts sur les délais de réparation, suite à des fuites sur le réseau, ainsi que le remplacement de conduites programmées dans le cadre du renouvellement du patrimoine du RHR, ont permis de limiter les volumes d'eau perdus.

S'agissant de l'indice de perte linéaire, la donnée 2022 est légèrement supérieure à l'objectif fixé et la moyenne glissante est en amélioration par rapport à 2021.

Cette augmentation s'explique en partie par la mise en service des nouvelles conduites de gros diamètre du maillon Aqua Domitia, qui a nécessité d'importants volumes d'eau (essai de mise en pression, remplissage de réseaux secondaires, essai de pompage de nouvelles pompes et nouvelles stations de pompages...). Ces volumes, bien qu'utilisés pour des besoins de service et d'exploitation, sont considérés comme des pertes dans le calcul actuel et ont donc un impact direct sur les valeurs des indicateurs.

Par conséquent, à partir de l'année 2023, les volumes de service (vidange et mise en eau pour essais de nouvelles conduites et pour réparation de fuites, purges et nettoyage des ouvrages, défense incendie, volume de service des usines AEP du RHR...) seront intégrés dans le calcul des indicateurs de performance.

Limiter les volumes perdus est une préoccupation quotidienne dans l'esprit des équipes d'exploitation. Toutes les actions menées en ce sens seront une source d'eau économisée, en concertation et en cohérence avec la démarche de responsabilité sociétale et environnementale engagée par le groupe BRL.

En 2022, pour la quatrième année, le Groupe BRL a poursuivi son partenariat avec le Forum Aqua Sûreté, événement labellisé dans le cadre de la Journée nationale de la résilience par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Cette édition était consacrée à la résilience des installations hydrauliques face aux événements climatiques extrêmes. Après une sécheresse exceptionnelle et des périodes d'intenses canicules, qui ont fortement sollicité l'ensemble des acteurs publics et privés de la filière de l'eau, ce forum a permis à BRL de confronter son expérience avec celle d'autres acteurs du domaine de l'eau, de partager des solutions technologiques innovantes, ainsi que de bonnes pratiques.

Prévention des risques de pollution

Dans le cadre de son engagement pour la prévention des risques de pollution et grâce à la dynamique de son système de management environnemental, BRLE s'attache à réduire les risques de pollution lors de ses interventions et de l'exploitation de la ressource en eau.

Elle s'assure notamment de maîtriser et gérer les pollutions liées à d'éventuels déversements accidentels d'hydrocarbures, à l'utilisation de réactifs des stations de traitement, à la production de déchets, et s'interdit le recours au désherbage chimique. A cette fin et pour garantir une gestion efficace de son action, BRLE a développé une approche globale d'analyse environnementale, l'obligeant à dresser annuellement un état des lieux et à se fixer des objectifs environnementaux.

L'attention est donc portée sur l'identification des aspects environnementaux et leurs impacts, la gradation de leur importance, la priorisation du traitement des impacts les plus significatifs, et la mise en œuvre des actions de maîtrise pour supprimer ou diminuer l'impact.

Parallèlement, l'analyse environnementale menée lors de situations accidentelles permet de prendre des mesures rapides pour minimiser et maîtriser les impacts. Les situations d'urgence (pollution, incendie, fuite de gaz, etc.) sont définies dans l'analyse environnementale réalisée dans le cadre de la certification ISO 14001. Des fiches ont été établies afin de déterminer les actions à mener lors de situations d'urgence, et des simulations sont régulièrement réalisées par les secteurs d'exploitation.

Promotion et soutien à l'économie circulaire

Convaincu que l'économie circulaire joue un rôle important dans la réduction des besoins en matières premières « primaires » et constitue un levier d'innovation, le Groupe BRL a développé un partenariat avec la chaire industrielle ELSA PACT (évaluation et durabilité du Cycle de Vie), dont l'une des finalités est de promouvoir et diffuser la dimension « cycle de vie » dans les entreprises et auprès des décideurs publics et privés.

Dans le cadre du déploiement de son plan stratégique, le Groupe BRL s'inscrit dans une trajectoire favorisant la neutralité carbone, en réduisant ou compensant ses émissions de gaz à effet de serre. Dans un objectif plus large d'amélioration de son empreinte écologique, le Groupe a souhaité réaliser, en 2021, un diagnostic multi-facteurs sur son empreinte environnementale dans le cadre de la chaire ELSA-PACT. Cette étude exploratoire a permis, pour la première fois, la réalisation d'une analyse de cycle de vie organisationnelle (ACV-O) portant sur l'intégralité du périmètre France du Groupe BRL, après l'ACV conduite en 2020 sur 1 m³ d'eau brute desservie par l'adducteur principal Aqua Domitia.

Pilotée par la Direction Juridique et RSE et exécutée par BRLI, cette étude ACV-O vient compléter l'approche du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre, en intégrant une évaluation globale et multicritère des impacts environnementaux (toxicité sur les écosystèmes terrestre et aquatique, eutrophisation des cours d'eau, toxicité humaine, formation de particules fines, épuisement des ressources minérales et fossiles, etc.).

Les résultats de cette étude ont été présentés dans le cadre de la DPEF 2021. Les enseignements et principales actions ont été intégrés dans le plan de transition BEGES en 2022. La poursuite des réflexions en matière d'ACV-O dépendra de la capacité des partenaires à poursuivre la chaire industrielle ELSA PACT.

Le Groupe BRL considère également que la gestion des déchets est au cœur du défi de la transition énergétique et de l'économie circulaire. Le tri constitue la première étape dans le processus de réduction et de transformation des déchets. Il s'agit également d'un enjeu important pour BRLE, qui cherche constamment à réduire ses déchets produits, par la mise en place de filières de tri ou de recyclage sur les secteurs d'exploitation. Les principaux déchets générés par ses activités sont les boues de traitement, la ferraille, les Déchets Industriels Banaux (DIB), les déchets verts, ainsi que le coton et le papier. En 2022, 712 tonnes de déchets (incluant 298 tonnes de boues d'épuration) ont ainsi été collectées par BRLE, dont 87 % ont pu être valorisés. L'augmentation des déchets « ferrailles » et DIB s'explique par l'évolution de la méthode de comptabilisation, qui prend à présent en compte les dépôts sauvages de déchets, collectés sur les canaux, non directement liés à l'activité du Groupe. Le taux de déchets valorisés est également en baisse par rapport à 2021 (91 %) du fait de l'augmentation des quantités de DIB (la valorisation de ces déchets ne pouvant pas être réalisée).

Dans le cadre de son activité « vente de matériel d'irrigation », BRL Exploitation a adhéré au programme de collecte des déchets de l'ADIVALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles). Il permet aux irrigants qui achètent à BRLE des gaines souples d'irrigation à usage unique, essentiellement utilisées en cultures maraîchères, de bénéficier de la collecte et du traitement des déchets organisés par la filière. 2,3 tonnes de déchets ont ainsi pu être recyclées en 2022.

BRL Espaces Naturels porte aussi une attention particulière au traitement et recyclage des déchets polluants et aux déchets dits « verts », et n'utilise pas de traitements phytosanitaires non biologiques.

A l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) 2022, le Groupe BRL a mené une action « anti Black-Friday » à travers l'opération « La Recyclerie de BRL ». Organisée dans un esprit **solidaire et de soutien à l'économie circulaire**, l'objectif était de donner une seconde vie à des biens, en permettant aux salariés de les échanger plutôt que de les jeter. Cette action a permis de limiter le gaspillage dans la période d'ultra-consommation qu'est le Black Friday, de sensibiliser les collaborateur-trices à l'impact négatif de l'achat du « neuf » et à l'impact positif du réemploi. Les 350 salarié-e-s présents au siège se sont mobilisé-e-s, environ 2 000 biens ont été échangés entre les collaborateur-trices (dépôts/retraits). Tout ce qui n'a pas trouvé preneur au sein de la Recyclerie a été donné aux associations du territoire : Le Tremplin, Réa-Nîmes, La Recyclerie étudiante de Montpellier (environ 1 000 dons).

Utilisation raisonnée des ressources : innovation et sensibilisation

Afin de contribuer à l'**utilisation raisonnée des ressources**, BRLE développe plusieurs programmes d'information et de sensibilisation.

Pilotage des irrigations agricoles

» **« L'avertissement hebdomadaire »** pour les irrigants. Il s'agit d'un bulletin hebdomadaire, entre avril et septembre, décliné sur l'ensemble du RHR pour les principales cultures. Ces avertissements font le point par grandes régions agricoles, des pluies et des évapotranspirations potentielles mesurées, et sur cette base, des doses d'irrigation à appliquer chaque semaine à chaque culture. Les prévisions de Météo France permettent de donner une indication sur une éventuelle modification à la hausse ou à la baisse des apports d'irrigation, pour les jours qui suivent la publication des avertissements.

Ces bulletins sont couramment utilisés par les irrigants, en particulier pour les cultures à fort besoin en eau, maraîchage et arboriculture.

En 2022, ces avertissements ont été complétés par des cartes de cumuls de pluie hebdomadaires permettant d'illustrer l'hétérogénéité de leur répartition géographique.

Un format propre à la culture de l'olivier est disponible depuis 2021. Rédigé une fois par mois, il est complété par des bulletins vidéo permettant d'illustrer et d'approfondir certains messages techniques.

» Résultat d'un travail partenarial piloté par les agronomes du Groupe BRL avec une large contribution de la Chambre Régionale d'Agriculture, des Chambres Départementales d'Agriculture du Gard, de l'Aude et de l'Hérault, des instituts techniques et des stations régionales d'expérimentation, le **Mémento Irrigation Agricole**, disponible sur le site internet du Groupe, est un guide pratique et concret à destination des agriculteurs permettant de situer les besoins en eau des principales cultures régionales, en fonction de la saisonnalité.

» Déployé depuis 2020, l'**Outil d'Aide à la Décision (OAD) Eau'Capi** pour l'irrigation de la vigne est proposé gratuitement en ligne à tous les abonnés du RHR. Il consiste, à partir d'un modèle de bilan hydrique (consommation d'eau du sol) élaboré par l'Institut de la Vigne et du Vin (IFV), de prévoir le démarrage des irrigations après épuisement du stock d'eau du sol. Il est alimenté quotidiennement par des données météorologiques spatialisées au km². Les préconisations sont déclinées selon le type de vin produit, la précocité de la parcelle et la capacité de stockage du sol.

Depuis 2020, Eau'Capi est utilisé de manière individuelle, mais pour la première fois, depuis 2021, l'outil intéresse aussi une coopérative viticole. Une convention de partenariat a été signée avec la coopérative Heraclés de Vergèze pour améliorer la pratique de l'irrigation chez leurs adhérents. A partir des données issues d'Eau'Capi, ainsi que d'autres informations issues de suivis de parcelles d'adhérents, la coopérative et l'ICV (qui lui fournit un appui technique) proposent un bulletin de conseil à l'irrigation aux adhérents. Une baisse des consommations individuelles a été mesurée depuis l'adhésion de la cave à Eau'Capi.

La déclinaison de cet OAD à de nouvelles cultures est en réflexion, notamment pour l'arboriculture et le maraîchage qui représentent les espèces les plus consommatrices d'eau sur le RHR.

- › L'acquisition de références sur les besoins en eau des cultures fruitières est réalisée au travers du partenariat avec la station d'expérimentation **SUDEXPE**. Les thématiques étudiées en 2022 concernent la tolérance au stress hydrique de différents porte-greffes du pêcher, et le pilotage des irrigations, en fonction de mesures de volume d'arbres, sur pêchers et pommiers.
- › Des expérimentations ont également été conduites en 2022 sur des parcelles viticoles. Les objectifs étaient, d'une part d'étudier l'intérêt et la faisabilité de la recharge hivernale des sols, et d'autre part de tester l'efficacité d'un dessalement des sols en zone littorale par des irrigations hivernales.
- › Engagé fin 2021, le **Projet Terra OccitanIA** a pour but d'affiner la connaissance du réservoir utile en eau des sols en Occitanie.

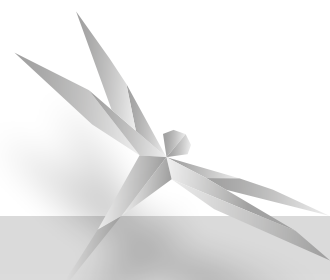
Ce projet conduit par un consortium constitué de BRLE, INRAE, ATOS et Open IG a permis de mobiliser les informations pédologiques détenues par BRL dans des fiches de profils et de sondages réalisées dans les années 1950 à 1970. Ces données, conservées sur des supports papier et scans, ont été extraites grâce à un outil de reconnaissance numérique (intelligence artificielle). Une base de données a ensuite été constituée avec les informations extraites des fiches. A partir de ces informations, et de l'algorithme mis au point dans le cadre d'une thèse CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche) co-encadrée par l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture) et BRLE, une carte du réservoir utile des sols a pu ainsi être générée sur tout le territoire concerné par ces fiches.

Ces informations, très précieuses pour différents usages agricoles, tels que le calcul de bilans hydriques, l'ajustement de fréquences d'irrigation, le choix de culture ou de matériel végétal à privilégier, ou encore pour des usages relatifs à l'urbanisme, à l'assainissement, intéressent de nombreux utilisateurs. La carte des données de réserve utile alimente Eau'Capi, ce qui permet d'apporter une précision supplémentaire au calcul de bilans hydriques.

Pilotage des irrigations des espaces verts et des stades

- › Sur le même modèle que pour les cultures agricoles, BRLE met également annuellement en ligne, dès le 1^{er} avril, un « avertissement hebdomadaire », qui permet de faciliter le calcul des apports en eau nécessaires pour les espaces verts publics et privés.
- › BRLE édite aussi un « Mémento Technique Irrigation des Espaces Verts » disponible sur le site internet du Groupe. Il fournit des préconisations et des bonnes pratiques pour accompagner les collectivités de la Région dans leur démarche d'optimisation d'arrosage des parcs et jardins, permettant de concilier ainsi préservation de l'environnement et verdissement des espaces publics.

L'ensemble de ces démarches d'accompagnement du Groupe BRL pour un bon usage de l'eau par les irrigants permet d'être plus économe.



Programmes innovants

- › BRLE est porteur, depuis 2017, d'un projet pilote de réutilisation des eaux usées sur la Commune de Roquefort-des-Corbières, conduit en partenariat avec la cave coopérative viticole Cap Leucate, les viticulteurs de Roquefort-des-Corbières (ASL du Rieu), avec l'appui de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne et de l'Institut Français du Vin (IFV). Ce projet, qui a obtenu une autorisation préfectorale fin 2018, répond à un triple objectif :

- Offrir une nouvelle ressource renouvelable, pour favoriser la résilience des productions agricoles au changement climatique, en compensant les augmentations d'évaporation des cultures et en limitant la sollicitation d'eau souterraine.
- Proposer un modèle simple qualitatif et adapté aux impératifs financiers des agriculteurs, reproductible sur d'autres territoires.
- Contribuer à la préservation de la lagune de Bages en limitant le transfert d'eau encore riche en éléments polluants pour les milieux naturels, malgré le traitement d'épuration.

En 2022, 15 hectares de vignes ont de nouveau été irrigués avec cette eau usée traitée, comme en 2021 et 2020. Pour valider cette pratique, les parcelles ont bénéficié d'un suivi agronomique conduit par l'IFV. Les plantes et les sols ont fait l'objet de mesures afin d'évaluer les impacts liés à l'utilisation de cette ressource, moyennant des doses différenciées et des témoins secs et irrigués à l'eau potable. L'eau a par ailleurs été analysée à toutes les étapes du traitement et du stockage. Les résultats sont conformes aux engagements de l'arrêté préfectoral. Au regard des faibles doses d'eau apportées, les effets sont positifs pour les cultures et l'environnement.

- › En 2022, seuls les projets d'extension du périmètre de Roquefort-des-Corbières (voir ci-dessus) et l'étude concernant la création de stockages pour l'irrigation, alimentés par des ressources mixtes (REUT et eau brute du RHR) ont été retenus, dans le cadre de l'appel à projets sur la thématique Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT), lancé par la Région Occitanie et l'Agence de l'Eau.

Dans cette perspective, BRLE a constitué une équipe projet en partenariat avec l'INRAE afin de mener une démarche d'étude et de recherche sur une durée totale de 3 ans. Le projet consiste à étudier l'évolution de la qualité des eaux au sein des stockages alimentés par des ressources de qualité différente (REUT et Rhône), à partir de mesures *in situ* et de modélisations, afin de garantir une qualité d'eau compatible avec l'usage d'irrigation des cultures. L'objectif est de valider la faisabilité de ce type d'ouvrages, non testés en France à ce jour, et de définir les principes pour optimiser leur dimensionnement et leur gestion. Ce projet sera lancé en 2023 et fait l'objet de financement public de la part de la Région Occitanie et du Département de l'Hérault.

- › La Compagnie des Amandes, qui s'est engagée activement auprès des professionnels pour la relance de l'amande « Made in France », avec des variétés locales et une politique de vente en circuits courts, s'est appuyée sur l'expertise de BRLE pour les études préalables de cinq projets dans l'Hérault et l'Aude. Les travaux d'équipement de l'un d'entre eux ont démarré en 2022. Un verger a été partiellement équipé en décembre 2022 et les installations (en goutte à goutte enterré) seront en place en 2023, pour une surface de 30 ha.
- › BRL est partenaire, membre fondateur de la chaire industrielle « Eau, Agriculture et Changement Climatique » (EACC), lancée en 2021 avec l'institut Agro, l'INRAE et Montpellier Sup-Agro-Fondation, dont l'ambition est d'objectiver et d'organiser le débat sur l'avenir de la gestion de l'eau pour l'agriculture méditerranéenne sur laquelle les effets du dérèglement climatique sont particulièrement prégnants. En 2022, BRL a proposé un thème de recherche sur la lutte contre la salinisation des sols viticoles, avec la conduite d'une expérimentation et la réalisation d'une enquête sur les pratiques d'irrigation.
- › En 2022, BRL a contribué à la rédaction de la 4^e édition du « Guide pratique de l'irrigation » paru aux Editions Quae (Editions Cirad, Ifremer, INRAE), assurant la coordination du chapitre consacré à l'irrigation localisée.

3.2 Exposition aux risques physiques du changement climatique et pérennité des activités

Contribution à la lutte contre le changement climatique

Le défi du changement climatique est une préoccupation au cœur des métiers du Groupe BRL. Au regard de l'impact de ses activités sur l'environnement, et conscient de l'enjeu que représentent les émissions de gaz à effet de serre sur le réchauffement climatique, le Groupe s'est fixé un objectif de réduction ambitieux dans le cadre de son nouveau plan stratégique BRL CAP 2025 :

- Contribuer à la **NEUTRALITÉ CARBONE** à horizon 2030, en réduisant et compensant les émissions du Groupe.

Aucune des sociétés du Groupe BRL n'est soumise à l'obligation d'établir un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES), en application de l'article L229-25 code de l'environnement.

Cependant, les sociétés du Groupe BRL employant toutes plus de 50 salariés, et **ayant bénéficié des aides ouvertes par la Loi de Finances 2021** au titre de la mission « Plan de relance », **sont soumises à l'obligation d'établir des BEGES simplifiés tous les 3 ans.**

Toutefois, en ligne avec sa politique de Responsabilité sociétale, le Groupe BRL réalise, depuis 2009 et tous les 4 ans, **de manière volontaire, un BEGES complet**, sur l'ensemble de ses activités afin d'évaluer les émissions générées.

La dernière évaluation réalisée en 2022 (données de l'exercice 2021), sur l'ensemble des scopes 1, 2 et 3, et les informations relatives au BEGES simplifié ont été déposées sur la plateforme de l'ADEME. Le prochain bilan carbone est prévu pour l'année 2025 (données de l'exercice 2024).

Le résultat du BEGES 2022 est de **34 478 tCO₂e**, en augmentation de 3 % par rapport au BEGES 2018 (données de l'exercice 2017).

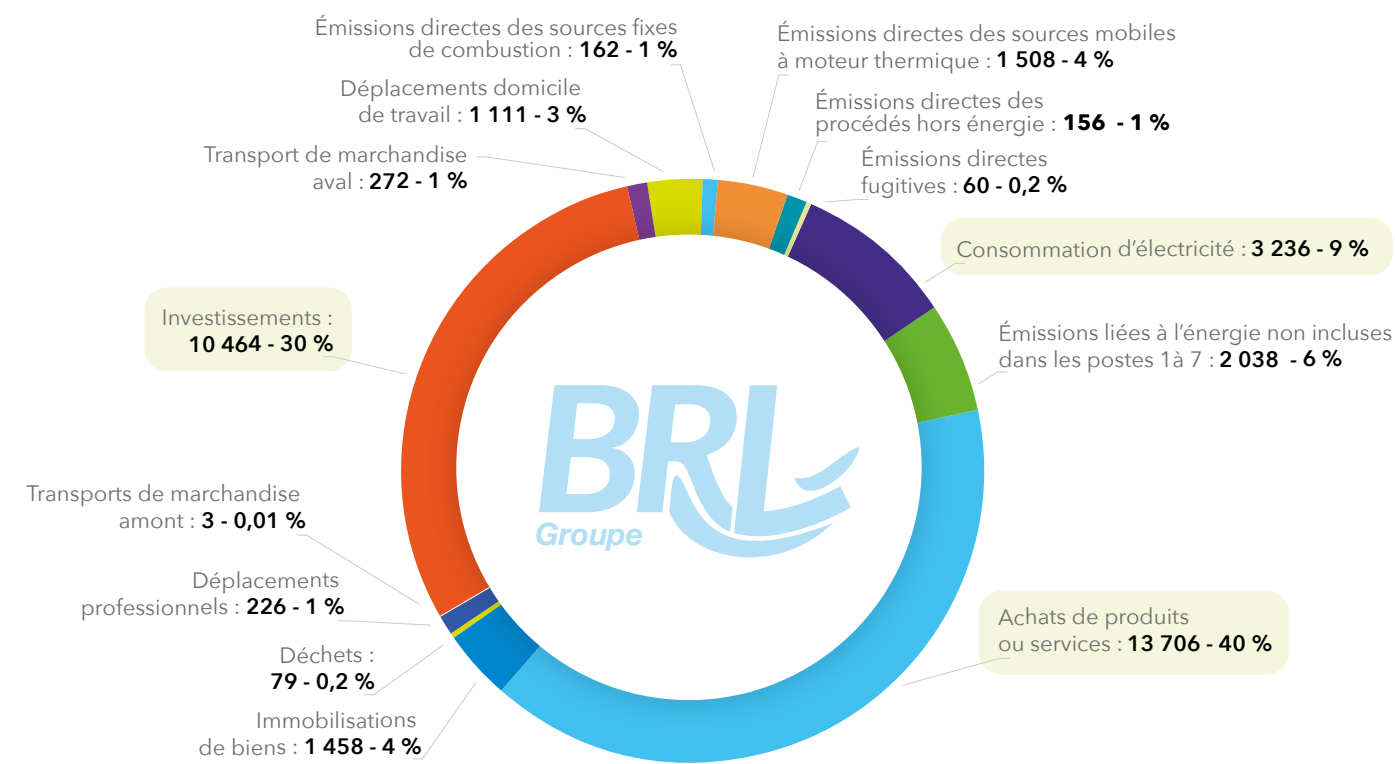
L'évolution de l'effectif du Groupe (+3 %), de la surface des locaux (+31 %) et du chiffre d'affaires global (+10 %) influencent nécessairement l'augmentation des émissions de GES. Cette hausse reste toutefois limitée au vu de ces paramètres.

Les émissions du scope 2 (émissions indirectes de GES associées à l'énergie) sont en diminution (-778 tCO₂e soit -19 %). Le scope 1 (émissions directes de GES liées à l'utilisation de l'énergie dans des sources fixes ou mobiles et aux émissions fugitives de fluides frigorigènes) et le scope 3 (autres émissions indirectes de GES) sont en augmentation de plus de 800 tCO₂e chacun, soit + 78 % pour le scope 1 et + 3 % pour le scope 3.

Les 3 principaux postes d'émissions de GES du Groupe sont :

- Les **achats de produits et services** (40 % des émissions globales) : l'augmentation de 7 794 tCO₂e entre 2017 et 2021 s'explique par une forte augmentation des achats de BRLE en matériel et en prestations. En effet, au cours de cette période, les dépenses en matériel de réseau ont été multipliées par 4 et les dépenses en matériaux de construction par 5.
- Les **dépenses d'investissement** (30 % des émissions globales) : en 2021, les émissions associées aux investissements de la Direction de l'Aménagement et du Patrimoine sont majoritairement liées aux investissements de travaux et maintenance des réseaux hydrauliques (92 %). Entre les périodes 2014-2017 et 2018-2021, les émissions de ce poste ont diminué de 21 %, principalement du fait de la diminution du volume global de dépenses d'investissement et d'une part plus forte de dépenses dans les prestations intellectuelles (dont le facteur d'émission est plus faible).
- La **consommation d'électricité** (9 % des émissions globales) : la majorité des émissions (directes et indirectes) associées à l'énergie provient de l'électricité consommée. Cependant, entre 2017 et 2021, les consommations d'électricité ont fortement diminué (-778 tCO₂e).

Émission de GES par poste, en tCO₂e et en %



L'analyse détaillée par poste, entre 2017 et 2021, permet de constater qu'une partie des augmentations d'émission sont principalement la conséquence, soit d'un changement de la méthode de calcul, soit d'une collecte incomplète de données en 2017. L'augmentation des émissions du poste Déplacements domicile-travail est directement liée à l'augmentation de l'effectif.

La part des émissions de certaines catégories est en baisse : la réduction des émissions associées au Transport de marchandises en amont est la conséquence de la baisse du nombre de colis et plis postaux envoyés ; la baisse des émissions liées aux Déplacements professionnels provient du contexte sanitaire, avec l'augmentation du télétravail. La forte réduction entre 2017 et 2021 des émissions liées aux Immobilisations de biens provient de la baisse d'équipements informatiques en cours d'amortissement.

Le résultat global du BEGES périmètre Groupe comporte une part d'incertitude d'environ 31 %, soit 10554 tCO₂e, s'expliquant principalement par le fait que des données monétaires ont été retranscrites en données physiques (émissions liées aux achats et investissements). Certaines données d'achats physiques ont été calculées par approximation et d'autres par extrapolation (sondage domicile-travail).

Un plan de transition, mis à jour annuellement, est élaboré pour synthétiser l'ensemble des actions mises en place par le Groupe BRL dans le but de réduire ses émissions de GES. Il comporte les actions engagées spontanément par le Groupe, dans le cadre de sa politique environnementale et d'atténuation des effets sur le changement climatique, de l'audit énergétique réalisé en 2015 et des Bilans Carbone (2022 sur les données 2021, 2018 sur les données 2017, 2015 sur les données 2013 et 2009 sur les données 2006) et de l'ACV-O 2021. Il vise également à diminuer la part d'incertitude dans la collecte des données.

Les thématiques et les principales actions sont présentées à la fin du présent document.

Focus sur le Plan de Mobilité (PDM) : véritable outil en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre

L'engagement du Groupe pour une mobilité plus douce et responsable est renforcé chaque année. Il dépasse le champ réglementaire.

En effet, BRL a élaboré son PDM (anciennement Plan de Déplacement Entreprise), obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2020, de façon volontaire dès 2015. Les actions suivantes ont été déployées en 2022 :

- **Sensibiliser en interne** : plusieurs communications internes ont été réalisées au cours de l'année, notamment lors de la Semaine Européenne de la Mobilité. Les collaborateurs ont été encouragés à participer à la journée mondiale sans voiture et une campagne de sécurité routière a été proposée afin de rappeler les bonnes pratiques à adopter au volant et en deux roues (vélo, moto, trottinette).

Dans le cadre du Plan de Sobriété énergétique, le Groupe a engagé un programme de sensibilisation à l'écoconduite visant à réduire les consommations de carburant des véhicules. En 2022, 68 collaborateurs ont été sensibilisés.

Pour certains usagers, en fonction du kilométrage annuel effectué à titre professionnel (> 40 000), des formations individuelles sur route, dans leur propre véhicule, accompagnées d'un formateur vont être proposées en 2023. Les collaborateurs sont invités à privilégier les transports collectifs et la mobilité douce et à limiter la vitesse sur autoroute à 110 km/h.

- **Favoriser les transports en commun** : la possibilité de bénéficier d'un remboursement à hauteur de 50 % des frais d'abonnement aux transports en commun est régulièrement rappelée aux collaborateur-trices. En 2022, 55 salarié-e-s ont bénéficié de ce dispositif.

- **Développer le recours à des véhicules électriques et hybrides** : le Groupe a poursuivi l'acquisition de véhicules à faibles émissions. Fin 2022, la flotte comptabilise 13 véhicules électriques, 7 hybrides et 3 hybrides rechargeables.

➤ **Installation de bornes de recharge électriques :**

- 8 bornes de recharge avec 16 branchements au siège de BRL, à Nîmes : en 2022, 3 nouvelles bornes de recharge ont été installées, disponibles pour les véhicules personnels des collaborateur-trices. Après une période de test gratuite jusqu'au 31 décembre 2022, l'accès au dispositif de recharge est tarifé mensuellement à compter du 1^{er} janvier 2023.
- 13 bornes sur les sites de BRLE.
- 2 bornes sur le site de BRLEN, à la Grande Motte.

- **Véhicules renouvelés en 2022** : sur 49 véhicules légers renouvelés (voitures particulières et camionnettes dont le poids maximal est inférieur ou égal à 3,5 t), 5 sont des véhicules à faibles émissions (électriques ou hybrides), soit un taux de renouvellement de 10,2 %

Ces taux de renouvellement sont en ligne avec les obligations de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 et de son décret du 29 avril 2021 qui imposent aux entreprises dont le parc automobile comporte plus de 100 véhicules légers, d'acquérir une part minimale de véhicules à faibles émissions lors du renouvellement annuel de leur parc :

- 10 % à partir du 1^{er} janvier 2022
- 20 % à partir du 1^{er} janvier 2024
- 35 % à partir du 1^{er} janvier 2027
- 50 % à partir du 1^{er} janvier 2030

- **Promouvoir l'usage du vélo** : depuis plus de 10 ans, l'usage du vélo pour se rendre au travail a été encouragé par BRL. Porté par les Services généraux du Groupe, un projet a été lancé, en concertation avec les usagers, pour repenser l'aménagement du parking à vélos au niveau du siège. Il est désormais équipé de 80 places, avec des éclairages, un point d'eau, une caisse à outils et des prises électriques. Il répond ainsi à l'augmentation de l'usage du vélo par les salarié-e-s du siège (plus de 80 usagers réguliers, soit plus de 22 % des effectifs du siège).

En juillet 2022, le Groupe BRL a signé son engagement pour la labellisation Employeur Pro-Vélo. Porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette, le programme Objectif Employeur Pro-Vélo accompagne les employeurs dans le développement d'une culture vélo au sein de leurs établissements. Un plan d'action est en cours d'élaboration en vue de la labellisation.

- **Inciter le covoiturage** : au regard du contexte, les actions imaginées ont dû être reportées. Elles seront relancées en 2023.

En cohérence avec son PDM et son engagement d'atteindre la neutralité carbone, la Direction Générale a fixé deux objectifs complémentaires en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, spécifiques aux déplacements professionnels* :

- Réduction de 20 % à horizon 2030 des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation de carburant de la flotte de véhicules (année de référence 2018).
- Baisse de 10 % à horizon 2030 des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements en avion (année de référence 2018).

Indicateur	2020****	2021	2022	Objectif 2022
KPI 4 : Émission de GES				
KPI 4.1 : Émissions GES Déplacements routiers/CA**	16,02 kg. éq. CO ₂ /k€	17,29 kg. éq. CO ₂ /k€	15,26 kg. éq. CO ₂ /k€	20 % de réduction en 2030 (2018 année de référence, soit 19,03 kg. éq. CO ₂ /k€)
Évolution n/année 2018	- 15,5 %	- 9,1 %	- 19,8%	
KPI 4.2 : Émissions GES Déplacements aériens/CA***	11,92 kg. éq. CO ₂ /k€	33,97 kg. éq. CO ₂ /k€	35,71 kg. éq. CO ₂ /k€	10 % de réduction en 2030 (2018 année de référence 46,1 kg. éq. CO ₂ /k€)
Évolution n/année 2018	- 74 %	- 26,3 %	- 22,5 %	

* La notion de déplacements professionnels comprend les déplacements de personnes, ainsi que les déplacements réalisés dans le cadre des activités de chantier et des transports de marchandises.
 ** Périmètre de l'indicateur - BRL Exploitation (ce poste représente 7 % de ses émissions).
 *** Périmètre de l'indicateur - BRL Ingénierie (ce poste représente 43 % de ses émissions).
 **** Les données de l'année 2020 ne sont pas représentatives en raison de la crise Covid-19.

Concernant les déplacements routiers, le KPI 4.1 est plus bas que les dernières années du fait de la légère baisse des consommations en 2022 (-2 %), de la révision à la baisse des facteurs d'émissions de l'ADEME et de l'augmentation du CA (et du périmètre d'intervention).

BRLE, principale entité concernée, a ciblé plusieurs axes de travail :

- BRLE dispose d'une flotte complète avec des motorisations respectant les normes antipollution Euro 5 et Euro 6. Tous les nouveaux achats de poids lourds de BRLE prennent en compte cet engagement.
- Concernant les déplacements des « salarié-e-s de terrain », le recours à l'outil informatique d'ordonnancement Concert'Eau permettra à BRLE de mieux organiser les interventions et d'optimiser les trajets et les kilomètres parcourus.
- La généralisation des visioconférences et du télétravail contribuera également à limiter les déplacements pour des réunions pouvant être réalisées à distance.

Les déplacements aériens sont en hausse depuis 2021, liés à la reprise des missions export avec l'amélioration de la crise sanitaire.

Promotion et engagements en faveur des économies de ressources

Économiser les ressources énergétiques est également un levier majeur de la contribution du Groupe BRL à la lutte contre le dérèglement climatique. Le Groupe, dans le cadre de son plan stratégique BRL CAP 2025, s'est d'ailleurs fixé l'objectif ambitieux de « Devenir un Groupe à ÉNERGIE POSITIVE en 2030 », en investissant pour produire plus d'énergie renouvelable que les besoins du Groupe. A ce titre, et dans l'optique de valoriser le patrimoine de la Concession Régionale, un schéma directeur de valorisation des énergies renouvelables sur le patrimoine de la Concession Régionale a été engagé au cours de l'année 2020. Il permettra de définir une feuille de route pour atteindre l'objectif fixé à l'horizon 2030. Les résultats sont attendus pour le premier trimestre 2023.

En outre, le Groupe participe et accompagne la démarche de la Région Occitanie, Région à énergie positive (REPOS 2050), qui vise à couvrir 100 % des besoins en énergie du territoire par des énergies renouvelables locales à l'horizon 2050.

En conséquence, BRL a engagé trois axes de réflexion pour contribuer à la démarche « REPOS 2050 » :

- › Réduire la consommation d'énergie électrique sur le RHR.
- › Produire de l'énergie renouvelable à partir des ouvrages du RHR.
- › Prendre des participations financières dans le capital de structures spécifiquement déployées par la Région pour atteindre les objectifs REPOS 2050.

Il est également à noter que BRLE a obtenu, dès 2015, la certification ISO 50001 sur la totalité du RHR. Cette certification s'étend non seulement à l'efficacité énergétique des stations de pompage, mais aussi à l'efficacité du réseau de distribution (canaux, réseaux). Le renouvellement de la certification est prévu fin 2023.

Ainsi, en lien avec ses engagements, le Groupe et ses filiales ont initié plusieurs actions concrètes, au cours de ces dernières années, en matière de réduction et d'optimisation des consommations d'énergie :

- › Ajustement de la pression en sortie des stations de pompage en fonction des besoins du réseau. Par exemple, sur la station de Mas Soulet, les besoins hors saison d'irrigation étant moins importants, la pression en tête de réseau est alors sensiblement réduite et la régulation de la variation de vitesse se fait à une hauteur réduite de la colonne d'eau de régulation du château d'eau.
- › 170 variateurs de vitesse (de puissance de 3 à 1 000 kW) ont été installés sur les surpresseurs des stations du RHR afin de réduire la consommation d'énergie électrique, tout en préservant les conditions de distribution d'eau. Grâce aux variateurs de vitesse les surpresseurs réalisent entre 10 et 20 % d'économie d'énergie.
- › Dans le cadre de la surveillance des équipements auxiliaires des stations principales (qui représentent 5 à 8 % de la consommation du RHR l'hiver), des analyseurs d'énergie ont été installés au niveau du départ des auxiliaires de la station de pompage de Pichegu afin de recueillir des informations précises sur l'énergie consommée (intensité, tension, puissance active réactive etc.), permettant une amélioration de leur performance énergétique individuelle.
- › Les groupes de pompage ont fait l'objet de travaux d'amélioration en matière de mécanique et hydraulique : mise en place de résine sur les corps des pompes pour limiter les frottements et améliorer les écoulements, modification des jeux entre les roues de pompe et son corps, amélioration de la mécanique des paliers, des roulements, des coefficients de frottement des bagues, etc.
- › Sur les stations pas encore équipées de variateurs de vitesse, le contrôle en continu des intensités des moteurs et des débits des pompes permet d'anticiper les dérives de rendement et d'engager précocement les opérations de maintenance nécessaires. Les capteurs ont été raccordés au système de télégestion, afin de disposer en temps réel des mesures d'intensité de chaque moteur et des débits de sa pompe associée. Le paramétrage d'une alerte en cas d'atteinte d'un seuil élevé du ratio « puissance/débit » permet ainsi d'identifier une consommation anormale. Des investigations et des recherches sont alors engagées pour en connaître la cause : perte de charge singulière (aspiration ou refoulement), défaillance de la pompe, envasement de l'aspiration, vieillissement du groupe de pompage, etc.

- › Dans le cadre d'un programme de Recherche & Développement conduit par BRLE, MEDEE de Lille (Maîtrise Énergétique des Entraînements Électriques), l'Université d'Artois et l'entreprise Flipo-Richir, le stator du moteur du canal des Costières a été remplacé, fin 2020, par une nouvelle technologie visant à améliorer le rendement de l'équipement. Il s'agit d'un programme de R&D qui a fait l'objet d'un accord de confidentialité. Le moteur a pu être sollicité en condition réelle pour la saison 2021, permettant d'obtenir des gains énergétiques et un allongement de la durée de vie de l'équipement. Cette nouvelle technologie a reçu, en 2022, la mention spéciale du jury : prix FIEEC-BPI France.
- › L'expérimentation Smart Occitania, engagée depuis 2020, dans le cadre de la démarche REPOS 2050, en partenariat avec ENEDIS et Actia Telecom pour réguler à distance la consommation en électricité des stations de pompage de Gaujac et de l'Amarine et faciliter l'intégration des énergies renouvelables, notamment pour écrêter les consommations de pointe en hiver, s'est poursuivie en 2022. Des études complémentaires ont été conduites, débouchant sur la proposition d'une solution de gestion optimisée de la distribution d'eau, favorisant l'utilisation d'électricité d'origine renouvelable, dénommée Flex'eau, à laquelle BRLE participera en 2023.
- › Afin d'anticiper les arrêts de sécurité en période de canicule, des arrosages de refroidissement ont été installés sur les transformateurs. Dans la même orientation, la station de Boissière a été équipée d'une ombrière, dotée d'un système de ventilation forcée alimenté en énergie par des panneaux solaires. Cette protection a été particulièrement efficace lors de l'été 2022 et sera donc déployée en 2023 sur d'autres sites (plan de modernisation).

S'agissant de la consommation de ressources liées aux activités du siège social du Groupe, et suite à l'audit énergétique de 2015 et au BEGES de 2018, les actions en faveur de l'économie d'énergie se sont poursuivies en 2022, avec :

- › L'installation de détecteurs de présence dans cages d'escaliers.
- › La coupure des projecteurs extérieurs pendant la nuit.
- › L'optimisation de la mise en route du système de chauffage au plus près des besoins (mi-novembre pour l'année 2022) afin de ne pas dépasser 19°C dans les bureaux.
- › La mise en place d'un programmateur sur les photocopieurs du siège pour couper la veille pendant la nuit.

L'année 2022 voit une baisse de la consommation de gaz et d'électricité comparée à l'année 2021. La consommation de gaz a diminué de 16,3 % en raison des températures extérieures élevées du mois d'octobre qui ont permis l'allumage tardif du chauffage. Celle de l'électricité a légèrement augmenté (1,1 %) comparée à l'année 2021 en raison de la forte consommation liée à la climatisation de l'été (3 mois de canicule). Cette hausse de consommation estivale a néanmoins été compensée par une baisse continue des consommations d'électricité depuis début septembre, en raison de températures automnales particulièrement clémentes.

Afin de poursuivre ses efforts d'économie d'énergie en optimisant la sollicitation des réseaux électriques lorsqu'ils sont moins contraints, plusieurs échanges ont été conduits entre le Groupe BRL, EDF, ENEDIS et RTE afin d'optimiser la souscription des contrats d'énergie

Parmi les actions mises en place spécifiquement pour l'hiver 2022, on peut noter :

- › **Le Plan Continuité d'Activité Énergie (PCAÉ) :** il permet la gestion des coupures d'énergie en fonction des risques identifiés, avec des plans d'actions et des moyens adaptés, afin d'optimiser, en cas de crise, la continuité du service de l'eau. Le PCAÉ est déployé pour l'hiver 2022/2023, avec notamment des procédures d'échanges d'information avec ENEDIS. Dans ce cadre, BRL a notamment procédé à l'achat de groupes électrogènes.
- › **La baisse des consignes de pression de 0.5/3 bar sur les variateurs de vitesse des surpresseurs.** En hiver les surpresseurs sont moins sollicités et les besoins en pression moins importants, que ce soit pour le réseau RHR mais aussi pour les clients (moins de pertes de charge). Si les régulations sont déjà optimisées, compte tenu des modèles hydrauliques hivernaux, il est envisagé de baisser les consignes de régulation au cas par cas afin de coller au mieux à la réalité des besoins des clients, sans affecter la continuité sur service. 26 stations ont été identifiées pour une réduction de pression. Dès janvier 2023, 20 stations feront l'objet d'une baisse de consigne de pression hivernale. Certaines stations nécessiteront des travaux plus lourds pour envisager une baisse de pression hivernale.

BRLE a mis en place des indicateurs de performance énergétique (kWh/m³ pompé, kWh/m² de bureaux), avec un historique depuis 2019, permettant de quantifier les économies d'énergie suite à cette action de réduction de pression, dont les résultats seront disponibles au 1^{er} semestre 2023. Les indicateurs de performance énergétique (kWh/m³ pompé, kWh/m² de bureaux) font désormais l'objet d'un suivi trimestriel, permettant de quantifier les économies d'énergie suite, notamment, aux actions mises en place cet hiver.

Dans le cadre du déploiement du « décret tertiaire » dont l'objet est la réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires (- 40 % en 2030, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050 par rapport aux consommations de l'année de référence), une étude thermique sera menée en 2023 sur le bâtiment du siège. Cette étude permettra l'élaboration d'un nouveau plan d'action dans le but de réduire la consommation d'énergie finale dans le bâtiment (- 40 % d'ici 2030 et jusqu'à - 60 % avant 2050), l'identification de nouvelles possibilités de réduction des consommations énergétiques, des travaux possibles. Les actions, déjà entreprises depuis plusieurs années, permettent de constater des résultats déjà très satisfaisants, puisqu'en 2021, la consommation en kWh a été 35 % plus basse que celle de l'année de référence 2011 (après correction des variations saisonnières) et pour 2022, la baisse est de - 40 % (avant correction des variations saisonnières qui ne sont pas encore disponibles).

Dans le but de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs.trices aux enjeux de développement durable, une plaquette « Nos écogestes au bureau » est disponible sur l'intranet du Groupe et accessible à tous. Au même titre, dans le cadre de la semaine du développement durable, une journée sans courriel interne a été organisée en septembre 2022 afin de sensibiliser les salarié.e.s à l'impact environnemental du digital et plus particulièrement de la messagerie.

BRLEN a déployé des actions dans la même logique de réduction de la consommation des ressources avec des investissements dans du matériel récent économe en énergie fossile et même totalement électrique (mini-pelle), l'optimisation des transports de marchandises ou encore la maintenance régulière des installations. Pour la filiale, l'enjeu de l'économie d'eau est essentiel et de nombreuses initiatives ont été menées dans ce sens : la réduction des fuites pour l'irrigation des espaces verts, la création de réseaux d'aspersion en goutte-à-goutte sur les chantiers ainsi qu'à la pépinière de pleine terre, ou encore la mise en place de relevés et l'entretien des compteurs d'eau.

Consommation d'énergie par m³ distribué

L'année 2022 a été sèche et est comparable à l'année 2017. La valeur de l'indicateur 1.1 est comparable entre ces deux années (0,7 contre 0,68) bien que le périmètre ait évolué. En effet, si Aqua Domitia a permis de réduire sensiblement les volumes prélevés dans le canal du midi en desservant une partie importante du secteur de Portiragne et de l'Orb au cours de l'été 2022, cet ouvrage a nécessité un pompage supplémentaire. Une quantité d'énergie plus importante est désormais nécessaire pour desservir ces zones (l'exploitation d'Aqua Domitia entraîne une augmentation d'environ 2,5 % d'énergie).

Indicateurs	2020	2021	2022	Objectif 2022
KPI 1.1 Suivi énergétique : Rapport énergie totale consommée/volume d'eau total distribué RHR en kWh/m ³	0,66	0,66	0,68	RHR Hors Lauragais Année humide : 0,74 Année sèche : 0,70 (Lauragais : 0,36)

*Le calcul de la moyenne des Secteurs Est/Ouest se fait de façon pondérée, tenant compte du poids des volumes d'eau et de l'énergie totale des deux secteurs.

Production d'énergie

Au cours des trois premiers trimestres de 2022, la turbine a fonctionné sans arrêt, avec un débit restitué limité au cours du premier trimestre, compte tenu des apports assez faibles. Un incendie est survenu le 19 septembre 2022 dans le local à turbine, nécessitant l'intervention des pompiers. Le REX a mis en évidence certaines défaillances. Le remplacement de l'ensemble microcentrale (turbine, alternateur, contrôle commande, etc.) est prévu pour 2024. Toutefois, compte tenu des coûts de la rénovation suite à l'incendie et des gains potentiels du turbinage jusqu'aux travaux de remplacement, l'installation actuelle a été remise en état. Elle devrait être opérationnelle à compter du second semestre 2023.

RHR	2018	2019	2020	2021	2022
kWh produit	2 355 893	5 373 541	6 544 696	4 680 760	4 182 171
kWh consommé	65 468 169	89 256 461	77 471 153	80 045 561	88 231 600
Part kWh produit/ kWh consommé	3,6 %	6,0 %	8,4 %	5,8 %	4,7 %
	Moyenne glissante/3ans		6,1 %	6,7 %	6,3 %

En 2022, le taux moyen sur 3 ans est de 6,3 %, en ligne avec l'objectif fixé pour 2022.

Indicateurs	2020	2021	2022	Objectif 2022
KPI 1.2 Suivi énergétique Part de la production d'énergie hydro-électrique par rapport à la consommation totale d'énergie RHR	8,4 %	5,8 %	4,7 %	Au moins 5 % en moyenne sur 3 ans
Moyenne	6,1 %	6,7 %	6,3 %	

Qualité de la ressource en eau

La qualité de la ressource en eau constitue un enjeu majeur pour le Groupe BRL. A ce titre, BRLE assure le suivi de l'eau prélevée et distribuée afin de veiller au respect des exigences en matière de qualité de l'eau, en fonction des usages. Cette surveillance repose sur un dispositif de contrôles et mesures réguliers :

- › Réalisation de veilles techniques et sanitaires pour surveiller l'émergence de nouveaux risques.
- › Analyses quotidiennes des paramètres clés.
- › Suivi réglementaire et définition d'un programme complémentaire de mesures sur les ouvrages du RHR, comprenant des analyses multi-paramètres réalisées par des laboratoires agréés. Selon les ressources mobilisées, près de 800 paramètres sont surveillés.

En fonction des enjeux et contextes, des campagnes de prélèvements et mesures spécifiques ont été engagés sur certaines masses d'eau afin de suivre l'évolution des paramètres comme les radionucléides, cyanobactéries, polychlorobiphényles (PCB) et substances per- et polyfluoroalkylées (PFAs).

Le suivi des peuplements de cyanobactéries, débuté en 2020 et 2021, s'est étendu à un caractère plus opérationnel, avec la mise en place d'un arbre de décision partagé entre BRLE et BRL, visant à définir les procédures et actions selon le risque identifié.

Les moyens de suivi de la qualité de l'eau se sont renforcés avec l'acquisition d'une station d'alerte mobile, déployée lors de travaux ou d'événements avec un risque d'impact sur la qualité d'eau brute des canaux. Cette station assure l'analyse en continu de cinq paramètres physico-chimiques avec transmission des données et alertes en temps réel, de manière autonome.

BRLE poursuit, actuellement, une expérimentation d'un nouveau capteur de toxicité globale appelé « NODE », en parallèle des truitomètres existants, afin d'évaluer sa pertinence vis à vis de l'amélioration de la sécurisation de la qualité des eaux de surface.

Occitanie : une charte pour une gestion durable de l'eau sur le RHR

La charte pour une gestion durable de l'eau sur le Réseau Hydraulique Régional (RHR), signée en 2019, définit les objectifs de la décennie à venir en matière de bonne gestion de l'eau. Elle s'inscrit dans un plan d'intervention pour l'eau ambitieux initié par la région Occitanie. Ce plan a pour vocation, d'une part d'organiser la gestion durable de l'eau, de préserver et restaurer les milieux aquatiques en harmonie avec le développement économique du territoire, et d'autre part de prévenir les risques d'inondation. Pour répondre à ces enjeux, six grandes ambitions figurent dans la charte, déclinées en actions à mettre en œuvre par BRL : la sécurisation et le maillage des ressources, l'innovation en matière de transition numérique, la gestion responsable et économe des ressources en eau, la transition écologique et énergétique, la valorisation d'un foncier équipé sécurisé, la solidarité territoriale et responsabilité sociétale.

En 2022, les principales actions engagées sont en cours de finalisation. Parmi elles :

- › L'élaboration de trois schémas prospectifs (un schéma biodiversité sur le patrimoine du RHR, un schéma directeur de valorisation des énergies renouvelables et un schéma adaptation du territoire aux dérèglements climatiques).
- › Le déploiement d'Aqua Notitia et d'Eau'CAPI.
- › Les actions menées dans le cadre de la chaire « Eau, Agriculture et Changement Climatique ».
- › La mise en œuvre du guide ERC par le Groupe BRL.
- › La substitution de plus de 3,5 Mm³ de prélèvement dans les milieux en tension avec la mise en service d'Aqua Domitia et les économies d'eau sur les réseaux de Réals.

Un savoir-faire déployé en France et à l'International

Le Groupe BRL agit également à l'échelle nationale et internationale pour répondre aux défis du changement climatique, au travers de compétences développées, notamment, dans le cadre d'études conduites pour le compte de donneurs d'ordres publics (ministères, collectivités, etc.). Les projets confiés concernent essentiellement l'évaluation des impacts potentiels du changement climatique sur l'environnement, les ressources en eau, l'agriculture, le littoral, ainsi que la proposition de solutions d'adaptation à travers l'élaboration de plans d'action, la définition de politiques publiques et l'étude de solutions techniques.

BRLI intervient principalement pour des bailleurs de fonds et des clients français et internationaux très largement engagés dans la protection de l'environnement et la lutte contre le dérèglement climatique. Les prestations de BRLI sont ainsi réalisées en conformité avec leurs exigences contractuelles, dans le respect des valeurs de son actionariat et du Groupe.

La filiale est par ailleurs régulièrement sollicitée pour mener des études, preuve de la reconnaissance de son expertise. Elle a ainsi élaboré pour le département du Gard, une stratégie départementale de gestion de la ressource en eau pour faire face au changement climatique, intitulée « Eau et Climat : préparons l'avenir ».

En 2022, le savoir-faire de BRLI a été reconnu par plusieurs prix :

- › Un chef de projet de BRL Ingénierie a remporté le prix de la meilleure présentation dans la catégorie Eau et Environnement lors de l'édition 2022 de la World Users Conference, organisée par FLOW-3D, pour son travail sur les écluses de Méricourt (reconstruction et extension).
- › Une ingénieure de BRLI a obtenu la seconde place du prix Jean Chapon, décerné aux jeunes professionnels à l'occasion des premières Rencontres de l'ingénierie Maritime, à Caen, pour sa présentation sur l'écluse du Quesnoy/Deule et l'engagement porté dans ce projet en faveur d'une infrastructure intégrée, innovante et peu impactante.
- › Un chef de projet BRLI, spécialiste de la Gestion Intégrée des ressources à BRLI, a reçu le prix « Jeunes Professionnels », décerné par la Commission Internationale des Grands barrages, pour sa présentation sur le bassin de la Volta, « La production hydroélectrique à Akosombo et le développement de l'agriculture irriguée en amont, un juste équilibre à trouver pour concilier sécurité énergétique et alimentaire régionale ».

BRLIEN a été doublement récompensée, fin 2022, à l'occasion de la 8^e édition des Victoires du Paysage 2022. Parmi les 38 lauréats, 2 projets avaient fait appel à BRLIEN pour la fourniture de végétaux et l'aménagement paysager : la commune de Boisseron, qui s'est vue remettre le 1^{er} prix pour sa voie verte située au cœur de sa municipalité, ainsi que l'aménageur GGL Aménagement qui a reçu la victoire d'Argent pour l'Ecoquartier Mas de Caylus à Castelnau-le-Lez.

3.3 Les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité

Protection de la biodiversité

En tant que maître d'ouvrage, BRL est conscient des impacts sur la nature des travaux d'aménagement du projet Aqua Domitia ou des réseaux hydroagricoles secondaires. Acteur engagé dans la préservation de la biodiversité et des milieux naturels, le Groupe BRL respecte, dès la conception de ses projets d'investissement, l'article L.122 du Code de l'Environnement sur les études d'impact qui impose d'intégrer « les mesures envisagées pour supprimer, réduire et, si nécessaire, compenser les conséquences dommageables pour l'environnement ». Le travail mené en étroite collaboration entre le maître d'ouvrage BRL, le maître d'œuvre BRLI et la DREAL est un facteur-clé pour garantir la qualité du recensement de la faune et la flore, de l'analyse des impacts environnementaux et la définition de pistes pertinentes permettant d'éviter ou de réduire ces impacts. La priorité du Groupe BRL est d'abord d'éviter les impacts environnementaux.

A ce propos, les cahiers des charges des dossiers de consultation des entreprises intègrent ces considérations : adaptation des calendriers par rapport au contexte écologique, définition des zones d'emprise et de préservation des zones sensibles, sessions de formation-sensibilisation à la biodiversité par des écologues des entreprises de travaux intervenant sur les zones à risques, etc.

Ces dispositions figurent notamment dans les cahiers des clauses techniques particulières des marchés de travaux, réalisés entre 2021 et 2022, et mis en service au 1^{er} semestre 2022 :

- › Les maillons centraux, dans le cadre de la 3^e tranche des maillons Nord Gardiole et Biterrois, permettant le transfert de la ressource Rhône jusqu'aux réseaux de desserte du Nord-Est Béziers, soit 20 km de canalisation d'un diamètre de 1 000 mm.
- › Le raccordement du maillon Biterrois, avec les réseaux existants alimentés à partir de la station de Portiragnes, avec 3 km de canalisation d'un diamètre de 800 mm.
- › Le raccordement du maillon Biterrois, avec les réseaux alimentés à partir de la station de Réals et de la ressource Orb, avec 5 km de canalisation d'un diamètre de 1 000 mm.

Par ailleurs, préalablement aux travaux, des actions spécifiques, suivies par un bureau d'études en environnement, sont mises en place par BRL :

- › Définition de la méthodologie à suivre pour permettre la réduction des impacts.
- › Recensement des zones à protéger pendant les travaux (repérage des sujets à enjeu).
- › Déplacement des gîtes à reptiles afin de libérer la zone des travaux.

Ces interventions ont été menées sur la totalité des tracés des canalisations en cours de travaux. Depuis 2021, l'ensemble des travaux réalisés a fait l'objet d'un suivi continu. Toutes les prescriptions environnementales décidées en amont et pendant les travaux ont été respectées par les entreprises.

Indicateur	2020	2021	2022	Objectif 2022
KPI 5 : Engagement environnemental Éviter / Réduire / Compenser				
Part du budget mesures compensatoires en matière environnementale par rapport aux montants totaux des projets engagés (en %)	0 %	0 %	NA (pas de nouveau projet en 2022)	Inférieur à 2 %

Cet indicateur mesure les montants consacrés aux mesures compensatoires environnementales par rapport aux montants totaux des projets.

La fixation d'un objectif à 2 %, sur les montants des projets, consacrés à financer des actions de compensation environnementale (niveau très bas de compensation), répond à l'engagement d'œuvrer pour limiter le plus possible le recours à la compensation, en privilégiant l'évitement et la réduction des impacts environnementaux.

La cible est de limiter au maximum les coûts de la compensation demandés par la DREAL dans les dossiers de financement, en travaillant en amont sur les projets pour éviter et réduire, autant que possible, les impacts environnementaux. Il est donc important que l'indicateur soit le plus proche possible de 0 : moins il y a de montant consacré aux mesures compensatoires, plus l'indicateur est performant.

La démarche d'optimisation ayant permis d'éviter ou réduire la totalité des impacts sur la biodiversité a été déployée sur les projets de Vendres et Loupian en 2020, puis sur le projet du Pouget en 2021. La DREAL, en tant qu'autorité environnementale, a validé les projets en confirmant l'absence de mesures de compensation nécessaires, suite à l'analyse des mesures d'évitement et de réduction des impacts sur la biodiversité proposées dès la phase de conception. Ces résultats démontrent l'engagement et le savoir-faire de BRL. En 2022, BRL n'a pas engagé de nouveau projet nécessitant le déploiement de la séquence Eviter Réduire Compenser (ERC). L'activité de BRL a été principalement orientée vers la réalisation de projets déjà autorisés, dans le respect des engagements d'évitement et de réduction, sur les territoires du Nord Est Béziers Phase 2, de Florensac/Pomerols/Pinet, et des Collines des Costières. Ces opérations, suivies par un écologue pendant toute la durée des travaux, n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part de la DREAL et se sont déroulées conformément aux engagements.

La préservation de la biodiversité est dans la culture du Groupe et dans ses actions quotidiennes. Ainsi, les techniciens de BRLE, alertés par la présence de trois cigognes en difficultés à proximité de la station de pompage Aristide Dumont à Bellegarde, ont pu alerter la brigade animalière spécialisée de Saint-Gilles qui est intervenue pour les mettre en sécurité.

Le 8 décembre 2022, BRL a signé une convention de partenariat avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) Occitanie pour une durée de trois ans dont l'objectif est de développer l'engagement, les projets et les actions au service de la préservation et de la restauration de la biodiversité. A travers cette convention, BRL s'engage, dans le cadre du déploiement de ses activités pouvant impacter la biodiversité et dans le cadre de sa politique RSE et Développement Durable, à :

- › Communiquer avec l'ARB Occitanie sur ses pratiques et sur les projets de recherche qu'elle finance en faveur de la biodiversité.
- › Diffuser les productions de l'ARB Occitanie et promouvoir le programme « Territoire Engagé pour la nature » auprès de ses partenaires, sur son territoire d'intervention.
- › Offrir la possibilité à l'ARB Occitanie d'organiser des journées techniques thématiques sur ses sites d'implantation.
- › Intégrer des contenus sur la préservation-restauration de la biodiversité et des espaces naturels dans des documents tels que le memento « de l'arrosage-irrigation ».

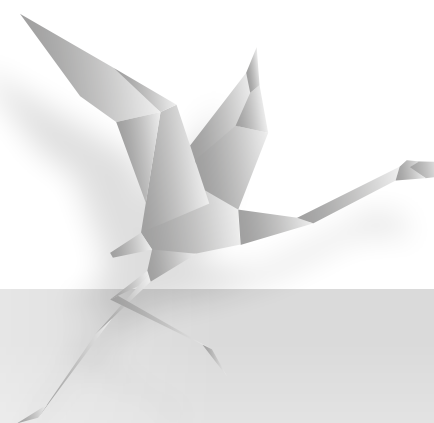
Une dizaine de collaborateurs.trices ont participé à une formation d'une journée organisée par GRAINE Occitanie dont l'objectif était d'intégrer les enjeux de la biodiversité dans leurs pratiques opérationnelles au quotidien.

Le Groupe BRL contribue, par ailleurs, à la préservation des territoires et à la protection des biens et des personnes contre les incendies, en facilitant le raccordement des moyens de défense incendie sur le Réseau Hydraulique Régional (RHR), pour le compte de la Région Occitanie. Le Département du Gard est tout particulièrement concerné par le risque incendie avec plus de 50 % du territoire occupés par des forêts, landes ou garrigues, et qui enregistre des températures de plus en plus élevées chaque année. Un partenariat similaire a été engagé avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault en 2022.

BRLE, quant à elle, réalise des prestations d'assistance technique pour le compte de structures diverses (caves coopératives et particulières, moulins oléicoles, industries agroalimentaires, élevages), et de collectivités locales, pour le traitement de leurs sous-produits organiques (effluents, déjections animales, boues d'épuration) par épandage agricole.

BRLI démontre également son engagement par la pertinence et la qualité des études, conseils et missions menés en tant que maîtrise d'œuvre dans les domaines de gestion de la biodiversité, du développement durable et de l'évaluation environnementale. La filiale conduit régulièrement des projets en France comme à l'étranger, pour la préservation des espaces naturels et des écosystèmes sensibles (lagunes, milieux marins, mangroves, zones humides, rivières, habitats dunaires, forêts tropicales et méditerranéennes...), tout en prenant en compte les effets du changement climatique. Le bon niveau de satisfaction des clients dans ces domaines confirme la pertinence de ces prestations. A l'occasion de la Journée BRLI, six animateurs internes ont animé la Fresque de la Biodiversité et ont permis la sensibilisation de 200 collaborateurs aux enjeux de la biodiversité.

En décembre 2022, BRLEN a contribué à une opération de sensibilisation, auprès de jeunes écoliers, aux effets néfastes des incendies sur l'environnement et au temps nécessaire accordé à la reforestation, notamment après le passage du feu ayant détruit 160 ha de forêts et de garrigue sur des terrains privés et communaux en 2022. En cohésion avec les valeurs et les engagements du Groupe BRL, les pépinières BRL ont participé à cette action en offrant quelques jeunes plants de chênes verts et en apportant un soutien technique afin d'initier les enfants aux différents gestes de plantation.





Notre contribution aux Objectifs de Développement Durable

La politique de ressources et des relations humaines du Groupe est mise au service de la performance et de l'excellence, notamment dans l'optique d'aligner la gestion des carrières et des compétences avec les besoins en ressources dictés par la stratégie CAP 2025. La politique sociale, orientée vers la valorisation des richesses humaines, s'inscrit ainsi dans une démarche continue visant à « Mieux Travailler Ensemble », et s'articule autour des quatre axes suivants :

- > La santé au travail.
- > L'individu au cœur de l'entreprise.
- > La gestion de carrières et des compétences.
- > L'égalité de traitement.

4.1 Conditions de travail des salarié-e-s

Organisation du travail

La crise sanitaire de la Covid-19 a nécessité la mise en œuvre d'un « télétravail subi » lors des trois périodes de confinement et plus particulièrement lors du premier confinement du printemps 2020. Il s'en est suivi une organisation avec un « télétravail contraint » dans le cadre de mesures imposées par le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise. Toutefois, ces conditions exceptionnelles de réalisation du télétravail à domicile n'ont pas permis une expérimentation et un retour d'expérience de l'exercice du télétravail dans des conditions classiques, dites « normales ».

Afin que la mise en œuvre de ce télétravail repose, à terme, sur un mode d'organisation du travail choisi et organisé, la Direction a souhaité analyser et étudier ce nouveau mode de travail, via la diffusion d'une enquête d'expérience auprès des collaborateurs du Groupe. La participation des 306 répondants, toutes sociétés confondues, a permis de tirer les enseignements suivants :

Les impacts positifs du télétravail : un gain d'efficacité dû au numérique, une meilleure concentration et productivité, de la flexibilité, de la souplesse et une liberté d'organisation.

Les impacts négatifs du télétravail : un manque d'interaction sociale et de cohésion professionnelle, la porosité entre les temps de vie personnelle et professionnelle et parfois un manque de fluidité dans les échanges.

C'est dans ce contexte que la Direction et les organisations syndicales du groupe se sont accordées pour mettre en œuvre une expérimentation d'un télétravail déployé dans des conditions de réalisation plus communes, à travers un accord signé le 16 décembre 2021 : « *Accord relatif à l'expérimentation du télétravail au sein de l'U.E.S* ». Cet accord est entré en vigueur le 3 janvier 2022 pour une durée de 3 ans. (Voir infra point 3.2).

En 2020, un indicateur clé de performance supplémentaire (KPI 14) avait été créé pour mesurer la résistance et la résilience du Groupe face à cette crise sanitaire inédite (cf. Tableau récapitulatif des risques RSE-Enjeux-KPI, item 11). En 2022, le Groupe n'a pas eu recours à l'activité partielle, le KPI 14.1 a donc été supprimé. Seul l'indicateur relatif au **taux d'avis favorable sur les consultations des CSE des sociétés du Groupe** a été maintenu.

Celui-ci permet d'évaluer la qualité du dialogue social pendant la crise sanitaire et le niveau d'acceptation des mesures mises en place par la Direction Générale du Groupe BRL (100 % d'avis favorables dans les CSE de toutes les sociétés du Groupe). Il met en valeur le rôle des représentants du personnel, fortement impliqués aux côtés de la Direction Générale pendant la gestion de crise. En 2022, les CSE ont été consultés sur les mesures d'adaptation sanitaire jusqu'au 31 juillet, l'état d'urgence ayant cessé après cette date.

Indicateurs	2020	2021	2022
KPI 14 : Capacité de résilience pour assurer la continuité des activités dans un environnement contraint			
KPI 14 : Taux d'avis favorables sur les consultations des CSE des sociétés du Groupe concernant les mesures d'adaptation à la crise sanitaire (en %)	100 %	100 %	100 %

Cet indicateur permet de s'assurer du maintien d'un bon niveau de dialogue social pendant les crises.

En 2022, une seule consultation est intervenue sur le sujet, au mois de janvier. Par la suite, les CSE ont été informés sur l'ajustement des mesures d'organisation de l'activité et du travail, notamment l'allègement de certaines mesures sanitaires décidé par le Gouvernement du fait de l'amélioration de la situation hospitalière et de la volonté de reprendre « une vie normale en entreprise ».

Les mesures prises en faveur de la santé et sécurité au travail

Santé au travail

> Mesures déployées par le Groupe en matière de prévention

La promotion de la santé au travail, un des volets clés de la politique sociale, constitue un engagement fort du Groupe BRL, et notamment la **Prévention des Risques Psychosociaux (RPS)**, enjeu stratégique et managérial essentiel.

Ainsi, la démarche de prévention des RPS engagée dès 2012, s'est matérialisée en 2020 par la signature d'une charte sur la santé et la sécurité au travail. Après une phase de pilotage au niveau du Groupe, des actions ont été étudiées et conduites conjointement avec chaque Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) des filiales, qui ont notamment intégré l'identification et la prévention des RPS dans leurs Documents Uniques d'Évaluation des Risques (DUER). Par ailleurs, des initiatives sont déjà déployées en vue d'améliorer la communication entre les équipes, de mieux organiser la diffusion de l'information, d'harmoniser les compétences des managers et de davantage cibler les priorités de formation en matière de sécurité.

Au-delà des mesures prises pour répondre à la crise sanitaire, de nombreuses actions sont régulièrement menées pour promouvoir et favoriser la santé au travail, notamment en matière de :

- Prévention de la pénibilité : des études de postes sont réalisées par un ergonome dès qu'un besoin est recensé. Ce thème est abordé quatre fois par an *a minima* en CSE, à l'occasion des réunions de la CSSTT, en présence du médecin du travail.
- Droit à la déconnexion numérique : un suivi du flux des e-mails est effectué mensuellement par la Direction des Systèmes d'Information du Groupe. Par ailleurs, ce risque renforcé par la mise en place du télétravail a fait l'objet de nombreuses communications par la Direction Générale, la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Services Généraux.
- Mise en place d'un parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants : il comprend diverses actions d'aide et d'accompagnement pour faciliter l'adaptation du collaborateur à son environnement professionnel.

Par ailleurs, le Groupe participe régulièrement aux actions de sensibilisation menées au travers de campagnes nationales sur la santé publique. En 2022, BRL s'est notamment attaché à :

- Sensibiliser ses salarié-e-s au cancer du sein et de la prostate, dont le dépistage précoce permet une meilleure efficacité de traitement (campagnes nationales Octobre Rose et Movember). Différents supports de prévention et d'information ont été diffusés sur l'intranet.
- Promouvoir l'arrêt du tabac, en partenariat avec la campagne nationale de Santé Publique France du #MoisSansTabac. Une charte d'engagement a été signée par le Groupe en 2019 avec l'Institut Régional du Cancer de Montpellier (l'IRCM), ambassadeur du #MoisSansTabac pour l'Occitanie orientale. Des communications ont ainsi été proposées via l'intranet.
- Dès 2013, le Groupe a confirmé son engagement dans la lutte contre les violences conjugales en signant la charte régionale contre les violences faites aux femmes. Face à l'augmentation du risque de violences lié aux confinements successifs depuis 2020, le Groupe BRL a décidé d'aller plus loin en signant également la Charte CEASE (Réseau Européen d'Entreprises Engagées Contre Les Violences Conjugales).

Sécurité au travail

La sécurité des collaborateurs et collaboratrices constitue également une priorité pour le Groupe BRL, dont l'ambition est de tendre vers le « zéro accident ». Pour y parvenir et développer une culture de la sécurité par tous (direction, managers, collaborateur-trices), de nombreuses actions sont menées au sein de chaque entité du Groupe : sensibilisation des managers à la sécurité et aux RPS dans le cadre du « parcours manager », définition d'une politique de prévention des risques dans chaque filiale, identification et analyse des causes des accidents pour éviter la récurrence, déploiement de formations en matière de sécurité des collaborateurs de terrain, etc.

Depuis décembre 2021, BRLE est certifié ISO 45001. Certification relative à la mise en place d'un système de management de la santé et sécurité au travail, elle reconnaît la qualité des processus déployés au sein de l'entreprise. L'audit de certification a souligné plusieurs points forts : la mise en place d'actions d'envergure en cohérence avec la politique Groupe, la sensibilisation des collaborateurs ou encore le développement de l'application Maestr'eau, utilisée par les équipes terrain, qui intègre de nouvelles fonctionnalités en matière de sécurité. Le renouvellement de la certification est prévu pour fin 2023.

De son côté, BRLI a conclu un contrat avec une société spécialisée, afin que ses salarié-e-s soient informé-e-s sur les risques pays, avant et pendant leur déplacement. Ce nouveau dispositif a été complété par la sensibilisation des salarié-e-s du Groupe BRL, et plus particulièrement de BRLI, aux risques de maladies lors des déplacements à l'International par un médecin spécialiste des maladies tropicales du CHU de Nîmes.

Afin de mesurer ses performances en termes de sécurité, le Groupe suit plusieurs indicateurs clés de performance :

Indicateurs	2020	2021	2022	Objectif 2022
KPI 7 : Suivi de la sécurité au travail				
KPI 7.1 : Taux de fréquence des accidents du travail	Groupe : 25,95 BRL : 9,34 BRLE : 14,19 BRLI : 0 BRLN : 112,61	Groupe : 14,86 BRL : 8,88 BRLE : 13,99 BRLI : 3,14 BRLN : 45,5	Groupe : 14,63 BRL : 9,00 BRLE : 13,96 BRLI : 0 BRLN : 53,10	< 25 (taux Groupe)
KPI 7.2 : Taux de gravité des accidents du travail	Groupe : 0,35 BRL : 0,10 BRLE : 0,27 BRLI : 0 BRLN : 1,36	Groupe : 0,56 BRL : 0,10 BRLE : 0,60 BRLI : 0,02 BRLN : 1,91	Groupe : 1,18 BRL : 0,69 BRLE : 1,76 BRLI : 0 BRLN : 2,78	< à 0,40 (Taux Groupe)

*Le taux de fréquence mesure le nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées sur une année.
Le taux de gravité mesure le nombre de jours d'arrêt par millier d'heures travaillées sur une année.*

Après une baisse en 2021 de 43 %, le taux de fréquence du Groupe continue à diminuer en passant de 14,86 en 2021 à 14,63 en 2022. BRLI atteint un taux de 0 en 2022 contre 3,14 en 2021. Le taux de fréquence de BRLN est en hausse de 17 % en 2022 (avec 9 accidents du travail contre 8 en 2021), mais reste cependant moins élevé que le taux de 2020 (112,61 avec 18 accidents du travail). Le « quart d'heure sécurité » animé par les managers au début de chaque semaine est toujours en place et permet une meilleure maîtrise des accidents du travail à BRLN. Les taux de fréquence 2022 de BRL et BRLE sont restés stables.

Le taux de gravité du Groupe est passé de 0,56 en 2021 à 1,18 en 2022. Ce taux est impacté par des arrêts suite à des accidents du travail des années précédentes : on enregistre 250 jours d'arrêts liés à des accidents intervenus les années précédentes, sur un total de 1 119 jours d'arrêts, soit 22%.

Promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives

Afin de faciliter l'accès au sport et de développer la pratique sportive, les sociétés du Groupe BRL octroient un budget au CSEC du Groupe qui propose un large choix de sections sportives aux collaborateurs :

- › Tournois de football, futsal ou de pétanque.
- › Cours de pilate, yoga, tennis.
- › Organisation de sorties (plongée, sports mécaniques, etc.), de week-ends au ski et proposition de tarifs préférentiels sur une sélection de location de vacances.

En 2022, 13 661 euros ont été consacrés aux activités sportives permettant 220 inscriptions à ces sections sportives.

La Direction prend en charge les inscriptions à la section tennis (pour un budget de 1 344 euros) et pour la section Bike-Bicyclette, elle accorde du temps à ses membres pour la réalisation d'ateliers de réparation. Au siège de Nîmes, des vestiaires et des douches sont à la disposition des collaborateurs.

Le CSEC propose également des activités culturelles telles que :

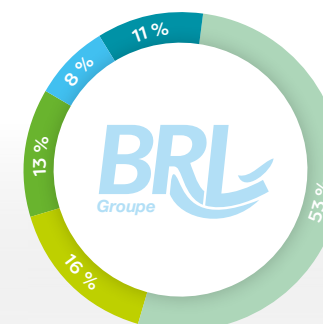
- › L'organisation de cours de cuisine, d'aérogologie, de photo, de poterie-céramique, de peinture, dessin, couture.
- › Une participation financière à l'abonnement théâtre.
- › L'organisation de tournois de jeux de société et de cartes.
- › La réalisation de deux concerts BRL par an.
- › L'organisation de voyages dans les capitales européennes ou de grands voyages (New-York).

L'ensemble des activités sportives et culturelles sont subventionnées par le budget social du CSEC (1 % de la masse salariale). Les collaborateur-trices sont régulièrement invités via des communications par mails à participer aux sections sportives et culturelles.

Fidélisation du Personnel

Indicateurs	2020	2021	2022	Objectif 2022
KPI 6 : Fidélisation du personnel	Groupe : 7,86 %	Groupe : 7,29 %	Groupe : 6,24 %	< 10 (taux Groupe)
Nombre de fins de CDI de l'année n x 100/nombre de CDI total (Groupe et par société en %)	BRL : 6,93 %	BRL : 6,62 %	BRL : 7,96 %	
	BRLE : 6,27 %	BRLE : 6,56 %	BRLE : 4,03 %	
	BRLI : 3,63 %	BRLI : 7,43 %	BRLI : 4,87 %	
	BRLN : 23,60 %	BRLN : 9,73 %	BRLN : 14,80 %	

Répartition des départs par motifs



- Rupture conventionnelle
- Départs en retraite (salarié)
- Démissions
- Licenciement faute grave
- Fin période d'essai (employeur)

4.2 Les collaboratrices et collaborateurs au cœur du dialogue social

Un dialogue social riche et dynamique

Le Groupe BRL veille à la dynamique de la négociation collective et à la qualité du dialogue social, qui contribue au renforcement de la cohésion, à la mise en œuvre des politiques de ressources humaines et à la performance économique du Groupe.

2022 marque la sortie de la crise liée à la pandémie de Covid-19. Cette sortie de crise sanitaire confirmée par la fin de l'état d'urgence a été gérée, comme en 2020 et 2021, en étroite collaboration avec les représentants du personnel. Les nombreuses réunions du CSE et de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) ont permis d'associer systématiquement les IRP lors de l'évolution des modes d'organisation du travail et de l'allègement des consignes sanitaires en application des différentes mises à jour du Gouvernement (Protocole national puis, à compter du mois de mars 2022, Guide repère des mesures de prévention des risques de contamination au Covid-19 qui est venu remplacer le protocole).

Les Négociations Annuelles Obligatoires 2022 (NAO) sur les salaires, la rémunération, l'égalité professionnelle et la mobilité durable ont été conduites dans les délais et ont donné lieu à la conclusion de quatre accords pour BRL, BRLE, BRLI et BRLEN. Les partenaires sociaux, constatant l'efficacité du dispositif mis en place par l'accord d'intéressement du Groupe, ont décidé de reconduire tacitement cet accord pour une durée de trois années supplémentaires (1^{er} janvier 2022 - 31 décembre 2024). Des avenants au contrat de Plan d'Épargne Entreprise ont été conclus en janvier 2022 afin de compléter l'offre de Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) existante avec deux nouveaux produits de placement.

2022 a également été marquée par la reprise de la négociation de nouveaux accords instituant un régime complémentaire de remboursement des « frais de santé » ainsi qu'un régime de prévoyance complémentaire « incapacité, invalidité, décès ». L'U.E.S. BRL, qui comprend les quatre sociétés du Groupe (BRL, BRLI, BRLE et BRLEN), a ainsi conclu, en décembre 2022, deux nouveaux accords sur ces thématiques. Ces accords entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une durée indéterminée. Cet accord renouvelle les engagements que le Groupe BRL a mis en place depuis plusieurs années en matière de protection sociale complémentaire, engagements qui constituent un élément important de la politique sociale du Groupe et qui s'inscrivent pleinement dans sa stratégie CAP 2025.

Indicateur	2020	2021	2022	Objectifs 2022
KPI 8 : Qualité du dialogue social				
Nombre d'accords signés par tous les syndicats par rapport au nombre d'accords négociés au niveau de l'UES BRL (en %)	100 % (2 accords)	100 % (6 accords)	100% (10 accords)	80 %

Au total, dix accords ont été conclus en 2022, toutes sociétés confondues, dont deux par l'UES BRL, tous signés par l'ensemble des syndicats, preuve de la qualité du dialogue social.

Le développement des compétences et de l'agilité des collaboratrices et collaborateurs.

La stratégie CAP 2025 définit une politique pluriannuelle de formation s'articulant autour des axes suivants :

- › **La préservation du bien-être, de la santé et de la sécurité au travail.**
- › **L'adaptation ou le développement des compétences métiers, comportementales ou digitales** face à l'évolution des métiers et aux enjeux de chaque société.
- › **L'acquisition de nouvelles compétences** en réponse aux besoins de transformation du Groupe et aux aspirations d'épanouissement et d'accomplissement professionnel des collaborateurs.

L'amélioration du contexte sanitaire a permis la reprise, dans de meilleures conditions, du déploiement des actions de formation (en particulier les formations liées à la sécurité et au parcours de nos managers pour lesquelles le mode présentiel est indispensable), le recours aux formations digitales (e-learning) et à distance s'est poursuivi dans une moindre mesure. Ainsi, 37 collaborateurs (représentant 537 heures et 9 % des dépenses formation du Groupe) ont suivi des formations à distance, en particulier dans le domaine informatique, mais aussi dans les domaines juridique, comptable, management, langues étrangères, etc.

Conforme à la déclinaison de CAP 2025, le plan de développement des compétences pluriannuel 2022-2025 s'articule autour de 5 priorités :

Priorité 1 : Le développement des compétences métiers, techniques, de l'efficacité personnelle et collective

239 collaborateurs ont suivi, en 2022, au moins une formation liée au développement de leurs compétences métiers notamment dans les domaines suivants :

- › Formation des équipes de BRLE aux notions d'hydraulique sous pression (25 personnes), afin de mieux appréhender le métier d'exploitant : cette formation a été réalisée en interne par une collaboratrice ingénieure en hydraulique.
- › Formation des équipes de BRLEN au logiciel SPOCK (solution informatique permettant le suivi des achats, des coûts, la gestion des chantiers) : 14 collaborateur.trices concernés.
- › Formation à la maîtrise d'ouvrage (15 personnes) et aux règles de la commande publique (7 personnes) pour les équipes de BRL.
- › Formation/initiation aux règles de la maîtrise d'œuvre pour un groupe de 7 assistantes à BRLI, formation en qualité de l'eau (cyanobactéries), formation au bilan carbone, formation en aménagements fluviaux.
- › Formation en langues étrangères (anglais, espagnol, portugais, russe) pour 27 collaborateur.trices toutes sociétés confondues.
- › Poursuite des parcours d'acquisition de nouvelles compétences pour certains collaborateur.trices : parcours de formation « Responsable communication », « Ingénieur informatique », « Permis Poids Lourds ».

Dans le cadre du développement des compétences en efficacité personnelle et collective, le Groupe a déployé des actions sur :

- › Les techniques de négociation.
- › Les techniques d'expression écrite.
- › La gestion des clients difficiles.
- › La gestion du temps et des priorités.

Priorité 2 : Le management

Déployé depuis 2017 au sein du Groupe afin d'accompagner les managers dans la gestion opérationnelle de leurs équipes, le programme PARCOURS MANAGER (environ 15 jours sur une période de 2 à 3 ans pour les managers récemment promus) a été poursuivi pour 30 managers sur les modules suivants :

- > Efficacité relationnelle (7 managers).
- > Fondamentaux du management et gestion des conflits (24 managers).

Ces 2 actions de formation représentent 574 heures de formation.

Le Parcours Manager est systématiquement suivi par les managers nouvellement nommés ou recrutés afin de leur donner un socle de connaissances communes. Il est également ouvert, sur la base du volontariat, aux managers déjà en place. Pour autant, certains modules tels que la conduite d'entretien annuel, la conduite de l'entretien professionnel, la prévention des RPS, l'égalité de traitement sont obligatoirement et périodiquement suivis par la totalité des managers.

Par ailleurs, 2 managers ont bénéficié d'un coaching individuel pour les accompagner dans le développement de leur posture managériale.

Priorité 3 : L'adaptation des organisations du travail aux nouvelles modalités de réalisation des activités

Dans l'objectif de développer un fonctionnement optimal dans le contexte d'évolution des modes d'organisation en télétravail, un module de formation au management à distance a été initié pour 6 managers et va être poursuivi. Par ailleurs, une formation « Manager dans un contexte de transformation » a été suivie par une collaboratrice manager.

Priorité 4 : L'égalité de traitement et le respect de la diversité

Consolider une culture Groupe respectueuse de la diversité et des principes d'égalité de traitement et de non-discrimination est la priorité 4 du plan de développement des compétences et requiert l'exemplarité du management. Le plan d'action, initié en 2021, s'est poursuivi en 2022 par la sensibilisation de 62 managers, soit 434 heures de formation. Au total, 127 managers auront été formés sur 2021 et 2022.

D'autres actions pour soutenir l'épanouissement professionnel ont été déployées :

- > 4 collaborateur.trices ont suivi un module de formation « Préparation à la retraite ».
- > 2 collaborateur.trices ont bénéficié d'un accompagnement à la gestion du stress et des émotions.
- > 2 collaborateur.trices ont suivi d'une action de formation au développement de l'assertivité.

Priorité 5 : La santé et la sécurité au travail

Poursuivre le développement de la culture de prévention des risques et des bonnes pratiques liées à la santé et à la sécurité au travail passe par la mise en place d'actions dans divers domaines, comme celui de la sécurité (Habillations électriques, CACES, Évacuation guide et serre file, etc.) ou de la santé (Prévention des risques psycho-sociaux, Gestes et postures).

Au total, ces formations représentent 3 916 heures et concernent 246 collaborateurs.

Dans le cadre de l'accompagnement des collaborateurs au départ à la retraite une formation aux Gestes Qui Sauvent, ainsi 3 collaborateurs ont pu en bénéficier en 2022.

Indicateur	2020	2021	2022	Objectif 2022
KPI 9 : Évolution des compétences				
Nombre de salariés en CDI formés sur l'année N / Nombre de salariés en CDI au 31/12 années N (Groupe et par société) (en %)	Groupe : 67 %	Groupe : 67 %	Groupe : 72 %	Au moins 40 % (taux Groupe)
	BRL : 64 %	BRL : 76 %	BRL : 62 %	
	BRLE : 75 %	BRLE : 80 %	BRLE : 84 %	
	BRLI : 62 %	BRLI : 56 %	BRLI : 65 %	
	BRLEN : 59 %	BRLEN : 44 %	BRLEN : 66 %	

En 2022, le Groupe a dispensé 10 364 heures de formation et formé 72 % de son effectif CDI (soit 452 collaborateurs), **au-dessus de la tendance à 55 % indiquée dans CAP 2025**. Le Groupe a consacré 2,68 % de sa masse salariale à la formation.

Au-delà de ces indicateurs, qui prennent en compte uniquement les salariés en CDI, le Groupe a accompagné dans le développement de leurs compétences 13 collaborateurs en contrat temporaire (CDD, alternants, stagiaires). Cet effort représente 167 heures de formation.

4.3 Égalité de traitement, diversité et inclusion

Egalité de traitement et lutte contre les discriminations

La promotion de l'égalité de traitement dans le respect des diversités, lors de toutes les étapes de la gestion des ressources humaines, est au cœur de la politique de Ressources Humaines du Groupe.

Consciente des enjeux liés à l'égalité professionnelle femmes-hommes, la Direction Générale du Groupe BRL a défini une politique volontariste dès 2012. Cet engagement s'appuie sur une véritable démarche managériale, déployée collégialement par la Direction des Ressources Humaines et la Direction Juridique et Responsabilité Sociétale, avec l'implication des Directions de chaque société.

Succédant au précédent accord signé en 2015, l'actuel accord collectif sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'U.E.S. BRL est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2019 pour quatre ans. Il s'articule autour de cinq thèmes majeurs, auxquels sont associés des objectifs de progression, des actions et des moyens : la rémunération effective, l'embauche, la promotion professionnelle et les parcours professionnels, les conditions de travail et la sécurité au travail, l'équilibre vie privée et professionnelle. Cet accord fait, par ailleurs, l'objet d'un suivi annuel par la Commission égalité composée d'élu.e.s et de membres de la Direction du Groupe.

En outre, pour la quatrième année consécutive, le Groupe a publié les résultats des Index Égalité Professionnelle des sociétés de l'U.E.S. Pour l'année de référence (1^{er} juin 2021 / 31 mai 2022), l'Index Égalité Professionnelle du Groupe BRL atteint un score de : 93 points/100, témoignant de son engagement continu en matière d'égalité professionnelle.

Depuis 2012, le Groupe BRL a créé l'Observatoire de la mixité et de l'égalité femmes-hommes. Animé par la Direction Juridique et RSE, cet outil complète les plans d'action égalité femmes-hommes. L'Observatoire rend compte à la Direction du Groupe en publiant un bilan annuel de son action. En veillant au déploiement des bonnes pratiques d'égalité et en formulant des propositions, l'Observatoire de BRL permet d'accélérer l'égalité professionnelle.

Reconnu pour son engagement en faveur de l'égalité des chances et de la diversité, le Groupe BRL est partenaire de Women For the Future 2022 avec une intervention sur la table ronde « *Le pragmatisme des femmes pour une transformation écologique efficace* ».

Le Groupe BRL s'est par ailleurs doté d'un référent harcèlement sexuel et agissements sexistes (HSAS). Au même titre, le CSEC et chaque CSE de société, ont également nommé un référent parmi leurs membres. La mise à disposition d'un e-learning a permis aux 7 référents de commencer à se former. La Directrice des Ressources Humaines est en charge, au niveau de l'U.E.S. et en représentation de la Direction, de la réalisation d'actions de sensibilisation et de formation, et de la mise en œuvre de procédures internes de signalement et de traitement des situations de harcèlement sexuel.

Évolution de la présence des femmes dans les Conseils d'administration du Groupe

	Composition au 31/12/2022	2020	2021	2022
BRL	6 femmes sur 20 membres	30 %	30 %	30 %
BRLE	1 femme sur 3 membres	50 %	50 %	33 %
BRLI	1 femme sur 3 membres	50 %	50 %	33 %
BRLEN	1 femme sur 3 membres	50 %	50 %	33 %

Une meilleure intégration des travailleurs en situation de handicap

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020, réforme l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap. Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap reste fixé à 6 % de l'effectif de l'entreprise mais les modalités de calcul ont été ajustées. La première déclaration aux organismes de Sécurité Sociale par le biais de la nouvelle Déclaration Sociale Nominative (DSN) a été établie en 2021 pour l'année 2020. Désormais, la déclaration est faite mensuellement au travers de la DSN et l'éventuelle contribution est versée au mois de mai de chaque année.

S'agissant de l'intégration du handicap dans l'entreprise, la Direction des Ressources Humaines et la Direction Juridique et Responsabilité Sociétale mettent en œuvre des actions visant à favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap au sein du Groupe, tout en agissant sur la culture d'entreprise, pour permettre un changement de regard collectif et individuel. Des actions concrètes sont donc menées régulièrement :

- › Suivi des dossiers Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).
- › Accompagnement des collaborateurs en situation de handicap : étude de poste en collaboration avec le service de prévention et santé au travail (SPST) et Cap emploi (accompagne les personnes handicapées dans l'emploi et leurs employeurs).
- › Développement de l'accessibilité des sites du Groupe BRL.
- › Promotion d'une politique de recrutement handi-accueillante : sensibilisation des salarié-e-s avec l'intervention d'une formatrice externe en situation de handicap, accueil à la pépinière de BRLEN d'un salarié de l'ESAT Elisa 30, dans le cadre d'un contrat de mise à disposition, sur le poste d'ouvrier paysagiste durant un mois.
- › Organisation de deux actions de sensibilisation sur le handicap invisible et les idées reçues menées en visioconférence auprès des collaborateurs-trice-s de BRLE et BRLI.
- › Participation au réseau référent-e-s handicap de l'Agefiph.
- › Soutien à l'opération « brioches », campagne nationale de collecte de dons par l'UNAPEI (association nationale de représentation et de défense des intérêts des personnes en situation de handicap). Un stand de vente de brioches, tenu par les bénévoles et adhérents de l'association installée au siège de BRL, a permis de collecter des fonds pour la construction, la rénovation et l'acquisition de matériels pour les personnes en situation de handicap du Gard.

Le Groupe BRL est également doté d'un référent handicap, chargé d'orienter, informer et accompagner les personnes en situation de handicap.

Indicateur	2020	2021	2022	Objectif 2022
KPI 10 : Lutte contre les discriminations Taux de salarié-e-s en situation de handicap par société (en %)	Annuel 2020 Groupe : 3,7 % BRL : 4,41 % BRLE : 4,45 % BRLI : 0,64 % BRLEN : 7,75 %	Annuel 2021 Groupe : 4,58 % BRL : 5,05 % BRLE : 5,05 % BRLI : 0,72 % BRLEN : 11,96 %	Annuel 2022 Groupe : 4,13 % BRL : 6,09 % BRLE : 4,96 % BRLI : 1,14 % BRLEN : 7,08 %	6 % en 2025 (chaque société)
	Moyenne 3 ans 2020 Groupe : 3,5 % BRL : 3,8 % BRLE : 4,45 % BRLI : 0,88 % BRLEN : 7,25 %	Moyenne 3 ans 2021 Groupe : 4,05 % BRL : 4,48 % BRLE : 4,80 % BRLI : 0,78 % BRLEN : 9,2 %	Moyenne 3 ans 2022 Groupe : 4,13 % BRL : 5,18 % BRLE : 4,82 % BRLI : 0,83 % BRLEN : 8,93 %	Moyenne à 3 ans de l'année n > à moyenne à 3 ans de l'année n-1

La légère baisse du taux Groupe en 2022 par rapport à 2021 s'explique principalement par l'évolution de l'effectif du Groupe en 2022 (périmètre France 645,64 salarié-e-s en 2022 vs 626,36 salarié-e-s en 2021). On note néanmoins une augmentation du nombre de salarié-e-s bénéficiant d'une RQTH dans certaines sociétés du Groupe comme BRL et BRL Ingénierie, ce qui traduit l'efficacité des actions conduites en faveur des salarié-e-s en situation de handicap. Ces variations entre 2022 et 2021 sont liées aux entrées et sorties de salarié-e-s et à de nouvelles RQTH en cours de carrière pour des salarié-e-s déjà présent-e-s. BRL Espaces Naturels dépasse ses obligations légales avec un taux d'emploi de 7,08 %.

Le nombre des salarié-e-s en situation de handicap en ETP et objectif de chaque société

Société	2020	2021	2022	Objectif 2022
BRL	3,50	4	4,88	4,8
BRLI	1,35	1,5	2,47	13
BRLE (une seule déclaration)	11,16*	12,66	12,69	15,3
BRLEN (une seule déclaration)	7,73*	10,5	6,67	5,7

*Depuis 2020, une nouvelle réglementation est entrée en vigueur et a modifié les modalités de calcul de la contribution financière. Depuis cette date, les entreprises qui possèdent plusieurs établissements effectuent une seule déclaration. L'obligation d'emploi s'applique à la somme des effectifs de tous les établissements faisant partie de l'entreprise : une déclaration par entreprise et non plus par établissement.

Le développement de la mixité intergénérationnelle

Malgré la suppression de l'obligation du contrat de génération depuis 2017, suite à la réforme du Code du Travail, la Direction et les Organisations syndicales représentatives ont partagé le constat de la pertinence des dispositions de l'ancien dispositif au regard des ambitions de la stratégie CAP 2025.

Conscientes de l'enjeu que représentent la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ainsi que les attentes sociales des salarié-e-s, jeunes et seniors, un « Accord Intergénérationnel » a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 4 ans.

Le cadre de mesures au niveau de l'U.E.S. BRL a été actualisé, en valorisant les bonnes pratiques existantes et en définissant de nouvelles actions pour répondre aux objectifs suivants :

- › Favoriser l'insertion durable des jeunes de moins de 26 ans dans l'emploi.
- › Favoriser l'insertion des salarié-e-s en situation de handicap.
- › Maintenir dans l'emploi les salarié-e-s seniors, âgé-e-s de plus de 56 ans.
- › Accompagner la cessation d'activités en fin de carrière, au mieux des intérêts partagés de l'entreprise et des salarié-e-s.
- › Assurer la transmission des savoirs et des compétences intergénérationnels.

Cet accord intègre également les nouveaux enjeux, tant en termes de composition de ses effectifs que d'activités. Il s'inscrit pleinement dans le déploiement de la stratégie CAP 2025 qui définit les priorités de transformation et les nouvelles solutions technologiques nécessaires à l'adaptation du Groupe BRL face aux défis climatiques, sociétaux, économiques.

Pour adresser les grands enjeux de CAP 2025, il a été défini un socle de six priorités stratégiques auquel l'accord apporte sa contribution sur les axes suivants :

- › Attirer les jeunes talents, à tous niveaux de formation, d'origine et de diversité de parcours, avec la proposition de parcours professionnels motivants et fondés sur leur employabilité dans la société d'embauche, avec la possibilité de mobilité dans le Groupe ou éventuellement en externe.
- › Apporter une alternative organisationnelle en termes de conditions de travail des salarié-e-s dans l'exercice de leur activité et renforcer les actions relatives à l'amélioration des équilibres de vie privée et professionnelle.
- › Contribuer à une meilleure qualité globale de vie au travail dans les sociétés du Groupe et permettre ainsi la valorisation de l'image de marque employeur de BRL, facteur essentiel de l'attractivité des sociétés du Groupe.

- › Permettre de proposer une amélioration ou une adaptation des conditions de travail à l'embauche de personnes en situation de handicap ou en cas de difficultés de santé.
- › Faciliter le maintien dans l'emploi des seniors en offrant des modalités d'adaptation de leurs activités, en reconnaissant la richesse de leurs expériences, en hybridant les savoir-faire et savoir-être des générations juniors et seniors et en organisant les modalités de transmission des savoir-faire dans une orientation « d'entreprise apprenante ».

L'accord confirme la volonté de mettre la cohésion intergénérationnelle au service de la performance durable du Groupe et de développer les compétences des salarié-e-s tout au long de la carrière dans un cadre innovant et d'en capitaliser les effets positifs sur l'organisation et les conditions de travail des salarié-e-s concerné.e.s.

Plus spécifiquement, les mesures retenues en faveur des moins de 26 ans visent à :

- › Fixer des objectifs chiffrés en matière d'embauche (promotion de l'alternance, des stages et CDI).
- › Définir des modalités d'intégration, de formation et d'accompagnement (entretien d'accueil RH, livret d'accueil, désignation d'un référent ou tuteur, journée d'intégration, entretiens de suivi, etc.)
- › Identifier, si besoin, des formations pour les jeunes salarié-e-s en CDI afin qu'ils bénéficient des moyens pour développer leurs compétences et s'accomplir dans leur parcours professionnel tout en étant positivement promoteur de la mobilité au sein du Groupe BRL.

En parallèle, les actions décidées en faveur des seniors (salarié-e-s de plus de 56 ans) ont pour vocation de :

- › Faire respecter les objectifs chiffrés de maintien dans l'emploi et de recrutement des salarié-e-s seniors.
- › Mettre en place des mesures d'accompagnement, dès l'entrée dans le dispositif (visite de mi-carrière, bilan de compétence et VAE (Validation des Acquis par l'Expérience), entretien professionnel, etc.).
- › Accompagner l'aménagement des fins de carrière et la transition entre activité et retraite.
- › Démarche d'analyse des situations de travail afin de prévenir les risques d'usure professionnelle et de renforcer la prévention des risques.

La transmission de savoirs et de compétences autour d'un modèle « d'entreprise apprenante » est assurée par la formation de binômes et d'échanges basés sur le volontariat entre des salarié-e-s expérimenté.e.s et des jeunes. Pour les postes identifiés à compétences clés (ou critiques), opérés par un.e salarié-e-s senior, des binômes sont systématiquement mis en place.

Enfin, la Commission Intergénérationnelle, commission paritaire se réunit une fois par an, afin d'établir un suivi annuel des mesures prises dans le cadre de l'accord.



5

Accompagner le développement et la transformation des territoires et des clients en agissant avec éthique

Déclaration de performance extra-financière



Notre contribution aux Objectifs de Développement Durable

5.1 Empreinte socio-économique et implication dans la vie des territoires

Une participation active auprès des acteurs du territoire

La concertation, un prérequis pour les projets menés par le Groupe BRL

La **concertation avec les parties prenantes** et les acteurs locaux **sur les projets d'investissement structurants** est au cœur du processus d'élaboration et de mise en œuvre des projets de BRL, et en particulier des projets d'extension du Réseau Hydraulique Régional (RHR). Elle permet la prise en compte des attentes des territoires, l'anticipation des besoins, l'intégration des enjeux économiques et environnementaux, dont notamment la recherche d'économie en eau, ce qui donne aux projets un haut degré d'acceptation.

Ainsi, pour le projet « Aqua Domitia », BRL a mis en place un processus intègre de concertation comprenant trois niveaux :

- › Une instance de concertation stratégique, l'Instance de Concertation « Aqua Domitia », co-présidée par le Préfet de Région et la Présidente de la Région Occitanie. Sa composition, calquée sur le modèle des Commissions Locales de l'Eau, comporte 89 représentants de l'ensemble des acteurs concernés.
- › Un groupe technique « Ressources en eau », constitué d'un nombre plus réduit de participants ayant vocation à approfondir les sujets techniques à l'échelle des bassins versants traversés et à établir des synthèses et des préconisations en lien direct avec l'utilisation de la ressource nouvelle mobilisée grâce à Aqua Domitia.
- › Des forums territoriaux, créés pour chaque maillon d'Aqua Domitia, dont l'objet est d'informer le grand public, au travers de réunions locales, sur les conditions de réalisation des travaux et d'échanger préalablement au lancement des chantiers.

Au cours de l'Instance de Concertation « Aqua Domitia » du 14 septembre 2022, BRL a présenté l'état d'avancement des travaux, les mesures d'accompagnement de ceux-ci et un premier bilan sur les économies d'eau et les substitutions réalisées. La DREAL a, de son côté, présenté un état d'avancement des Plans de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), et l'Agence de l'Eau a exposé les premiers résultats de l'étude quantitative Rhône qu'elle pilote.

Le consensus créé autour de ce projet a permis sa réalisation en à peine plus de 10 ans, ce qui est remarquable pour une infrastructure de cette ampleur (plus de 140 km de transfert de ressource en eau pour 220 M€ d'investissement).

De la même façon, les projets de réseaux de desserte irriguant les territoires à partir d'Aqua Domitia font l'objet de groupes de travail et de comités de pilotage rassemblant et associant aux décisions tous les acteurs des territoires : agriculteurs, organismes de mise en marché, collectivités locales, gestionnaires de ressources, Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM), Agence de l'Eau, financeurs potentiels, etc.

Ces dispositifs ont démontré leur efficacité en permettant d'élaborer des projets solides et acceptés par les parties prenantes, en bénéficiant de plans de financement consensuels, et en créant de la valeur sur les territoires.

Enfin, BRL mène des concertations « au quotidien » avec les acteurs de l'eau. Le Groupe est régulièrement associé aux travaux des Commissions Locales de l'Eau, des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE Lez, Thau, Hérault, Orb, Astien, Basse vallée de l'Aude et Aude médiane ...). Il est sollicité par différents acteurs de la gestion de l'eau (services de l'Etat, Agence de l'Eau, Chambres d'Agriculture, Communautés d'Agglomération, Syndicats professionnels, ...).

Ces réunions sont l'occasion de présenter l'avancement des différents projets d'extension du RHR et d'échanger sur les priorités en matière de sécurisation des ressources exprimées au niveau de chaque territoire.

| Une forte implication dans les organisations professionnelles locales

L'écoute, la compréhension et la bonne prise en compte des attentes des acteurs locaux sont donc des facteurs clés pour le développement du Groupe BRL. Celui-ci s'efforce de mener un **dialogue structuré avec les parties prenantes locales** et de maintenir une concertation étroite avec tous les acteurs. L'instauration du dialogue se matérialise, notamment, par l'adhésion et la participation active à la vie des réseaux professionnels et des pôles de compétitivité. BRL est également présent dans les conseils d'administration de plusieurs sociétés. La liste détaillée de ses adhésions et participations est donnée dans le tableau sociétal des engagements du Groupe en 2022 figurant à la fin du présent document.

Par ailleurs, BRL rencontre régulièrement les représentants et acteurs des territoires. BRL entretient des relations régulières avec les pouvoirs publics, en particulier la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) et la DREAL, la Région Occitanie, les Conseils départementaux, et les collectivités locales. Depuis 2022, BRL est membre du Conseil de Développement de Nîmes Métropole et fait partie des commissions Plan Climat Air Energie Territorial et Plan de Mobilité.

En s'investissant dans des réseaux multi-acteurs, le Groupe BRL recherche des synergies avec son écosystème, permettant ainsi de garantir sa **contribution au développement et à la compétitivité des territoires**. La création de valeur économique et sociétale partagée contribue pleinement au succès du développement des entreprises. C'est pourquoi BRL s'efforce de participer à l'essor socio-économique de ses territoires d'implantation et aux actions de partenariat auprès des acteurs institutionnels, tout en fédérant des approches communes avec les acteurs locaux sur des projets, en France et à l'International. L'adhésion du Groupe BRL au Club des 100 de la CCI Gard, à **French Tech Méditerranée**, à CREALIA Occitanie... confirme son engagement.

| Une présence concrétisée par de nombreux partenariats

Le Groupe renforce ses liens avec les écoles et universités du territoire du Gard (Université de Nîmes, École des Mines d'Alès, Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole Nîmes-Rodilhan (EPLFPA) et de la Région Occitanie (Universités de Montpellier et de Perpignan, Montpellier Business School, Polytech, Sup Agro Montpellier...) au travers de cours ou de conférences dispensés par des collaborateurs, de participation à des forums métiers ou encore aux instances de gouvernance. En 2022, le Groupe BRL a notamment participé au Conseil d'Orientation du Pôle Universitaire d'Innovation de Montpellier, en tant qu'Entreprise de Taille Intermédiaire spécialisée dans les secteurs de l'environnement et engagée sur le triptyque global Nourrir Soigner Protéger de Montpellier Université d'Excellence.

Dans un contexte de pénurie de ressources dans le domaine de l'ingénierie, BRLI développe son attractivité en participant à de nombreux forums étudiants tels que la Journée carrière de l'ENSE3, le Forum des métiers de l'eau de l'ENGEES ou encore le Meet'Ingé de SYNTEC. BRLI oriente sa communication autour de ses atouts différenciants : le sens et les valeurs de l'engagement, le respect des équilibres vie professionnelle et vie personnelle, la diversité des champs d'intervention, un groupe à taille humaine engagé dans l'atteinte des ODD.

BRL s'implique dans des chaires industrielles telles qu'ELSA PACT, autour de la mise en œuvre de l'analyse du cycle de vie dans les domaines de l'eau, de l'agro-alimentaire, des produits résiduels organiques et des énergies renouvelables (cf. Paragraphe « Promotion et soutien à l'économie circulaire »).

Le Groupe BRL accompagne également le programme de recherche VITAM qui favorise une meilleure connaissance des associations arbres et cultures, contribue à l'évolution des pratiques agricoles et à la mise en place de systèmes plus efficaces, résilients et durables. Cet engagement s'inscrit pleinement dans le soutien à l'écosystème régional, en contribuant, avec d'autres partenaires tels que la Chambre d'agriculture de l'Hérault, l'INRAE et l'Institut Français de la Vigne et du Vin, au développement d'une initiative innovante au profit des viticulteurs des zones méditerranéennes.

Sensible aux nécessités d'évolution de son activité professionnelle pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques, BRLI est signataire de la Charte de l'Ingénierie pour le Climat lancée par SYNTEC (en novembre 2019) et de la Charte d'engagement des bureaux d'études sur l'évaluation environnementale portée par le ministère de l'Environnement et les fédérations Syntec-Ingénierie et Cinov Territoires et Environnement.

BRLI est, par ailleurs, engagé auprès de plusieurs organisations telles que l'Association Française pour l'Eau, l'Irrigation et le Drainage, le Comité Français des Barrages et Réservoirs, ou encore le Pôle Mer Méditerranée.

Enfin, la filiale ingénierie du Groupe est un membre actif du Comité Scientifique et Technique Eau Agricole (COSTEA), projet porté par l'AFEID, qui a été présenté lors du Forum Mondial de l'Eau 2022 à Dakar. Face au dérèglement climatique il s'agit d'apporter un appui ponctuel et des outils méthodologiques pour accompagner la demande croissante des pays du pourtour méditerranéen, d'Afrique de l'Ouest et d'Asie du Sud-Est, afin d'améliorer les performances de l'agriculture irriguée.

| Une contribution renforcée à divers évènements

En 2022, le Groupe BRL est intervenu lors de différentes rencontres (conférences, colloques, forums, etc.), aux côtés d'acteurs territoriaux, pour échanger sur des sujets en lien avec son cœur de métier. Ainsi, la Direction du Groupe a eu l'occasion de partager son expérience et sa vision dans le cadre de multiples évènements, notamment lors :

- › Du **Forum Zéro Carbone** : intervention du Directeur Général sur la table ronde de clôture « *L'urgence climatique, le défi de la sobriété* ».
- › Du **Meet Up GreenTech 2022** : participation du Directeur Général de BRL à la table ronde « *Innover pour la préservation des milieux naturels : un enjeu de résilience* ».
- › Du **Festival HELLO LA TECH 2022** de La French Tech Méditerranée : co-intervention de BRL et PREDICT Services sur la création d'un spin-off.
- › Du **Forum de la Transition environnementale et sociétale « Le Monde Nouveau »** : intervention du Directeur Général de Groupe lors du grand débat « *Entreprises engagées* ».
- › De la **Table ronde « À quoi ça sert de travailler ? »** de la Rentrée Economique du Barreau de Montpellier : les thématiques de la relation au travail à l'ère post Covid, des nouveaux besoins et enjeux, de la disparition de l'attachement des salariés à l'entreprise, de la recherche de sens, ont été abordés.
- › De la **Table ronde sur « La liberté d'expression dans et hors de l'entreprise »** sur les nouveaux besoins et enjeux du monde du travail.
- › Du **Colloque Unîmes Contrats et Compliances** : Intervention de la Directrice Juridique et RSE du Groupe BRL sur les enseignements de la pratique.

En 2022, ce sont près de 50 évènements auxquels les salarié-e-s de BRLI ont participé, dont notamment :

En France :

- › Intervention sur les domaines de la sûreté des barrages et de la gestion des ressources en eau et des ouvrages, lors de diverses interventions à l'occasion du **27^{ème} congrès de la Commission Internationale des Grands Barrages**, à Marseille.

- › Interventions **Rencontres de l'Ingénierie Maritime**, du **Colloque Flow 3D**, des **Journées Nationales Génie Côtier**, du **Forum mouillage Méditerranée**, du **Festival Émergences – Festival de l'eau** ou encore lors du **Salon du Littoral**.

- › Participation aux **Rencontres du Tourisme Fluvial et Fluvestre** et au **Salon France Hydroélectricité**.

A l'international :

- › Intervention lors du **9^{ème} Forum Mondial de l'eau à Dakar**.
- › **Le sommet Africités**, dédié aux solutions pour le développement durable des villes en Afrique. BRL partageait son stand avec ses partenaires d'Afrique de l'Est : ISEP (Kenya) et We Consult (Ouganda).
- › Intervention sur la conférence « *Use of spatial data for water resources monitoring* » à l'occasion de l'**Assemblée Internationale des Sciences Hydrologiques**.
- › **Les Aquabusiness days**, en partenariat avec Aqua Valley (une journée de conférences et une journée de visite animées par BRLI).

Enfin, les sociétés du Groupe apportent régulièrement leurs expertises lors de rencontres organisées au sein de leurs filières : participation au **Forum des énergies renouvelables EnerGaïa**, au **Salon Dionysud**, au **Colloque « Changement climatique, gestion de la ressource eau et de ses usages : quelle contribution de l'IA et de la donnée satellitaire ? »** d'Aqua Valley, à l'évènement **Eau'Rizon 2030**, etc.

Une mobilisation au profit d'actions de solidarité territoriale et en faveur de l'insertion sociale

Priorisant les enjeux socio-économiques, en lien avec ses métiers ou ses territoires d'implantation, le Groupe BRL s'engage à soutenir des actions en matière d'inclusion sociétale et des acteurs associatifs ciblés sur ses territoires.

Déjà signataire de la Charte Entreprises et Quartiers, dont l'objet est la mise en œuvre conjointe d'actions dans les domaines de l'éducation, l'orientation, l'emploi, l'insertion, les services de proximité et le soutien aux initiatives locales, le Groupe a renouvelé, depuis 2021, son engagement en signant les nouvelles chartes territoriales PAQTE « *Les entreprises s'engagent* ».

Par ailleurs, en tant qu'adhérent et membre du Conseil d'Administration des clubs d'entreprises de la Fondation Agir Contre l'Exclusion Aude, Gard et Hérault, BRL est attaché à s'engager pour l'inclusion et l'insertion professionnelle des publics éloignés du marché du travail, et a souhaité sous cette nouvelle orientation s'inscrire dans cette démarche.

L'Université de Nîmes (Unîmes) et BRL ont également renforcé leurs liens avec la signature d'une convention-cadre qui concerne les thématiques « droit » et « environnement » proposées par l'Université. Il s'agit pour BRL d'accueillir des stagiaires (ou des apprentis issus de licences professionnelles) et de collaborer avec les équipes universitaires dans le domaine de l'enseignement, en animant et participant à des colloques et conférences, en soutenant des thèses, ou en participant à des projets de recherche d'intérêt commun. Des liens renforcés qu'illustre la reconduction de Jean-François Blanchet à la présidence du Conseil d'Orientation d'Unîmes depuis 2021.

Le Groupe BRL continue de s'impliquer au cours de l'année dans des actions collectives portées en faveur de l'inclusion sur ses territoires et dans ses domaines de compétences (**parrainages, forums, actions de sensibilisation**).

BRL poursuit son engagement dans le programme TEKNIK porté par les clubs FACE, qui organisent l'intervention de professionnels dans les classes des collèges et lycées afin de présenter les secteurs d'activités et les métiers techniques et industriels. En 2022, un ingénieur qualité de l'eau de BRLE est intervenu au sein du collège Les Oliviers, à Nîmes, pour faire découvrir les différents métiers du Groupe aux collégiens. Des défis TEKNIK sont organisés dans les académies afin de récompenser les projets les plus innovants proposés par les élèves. Le Groupe BRL a renouvelé en 2022 son soutien financier sur les trois prix TEKNIK départementaux (Aude, Gard et Hérault) ainsi que le prix régional (Occitanie).

BRL a également poursuivi son engagement dans le programme Discovery. Durant l'année scolaire 2021-2022, une collaboratrice de BRL a participé au projet en parrainant un élève de 3^{ème} du lycée Condorcet à Nîmes. Cet accompagnement lui a permis de reprendre confiance en lui et d'acquérir une meilleure méthodologie de recherche de stage et d'apprentissage.

En 2022, le Groupe BRL a consacré un total de 100 heures en collaboration avec les réseaux Face : 44 heures avec Face Gard, 34 avec Face Hérault et 22 avec Face Aude. Le niveau d'engagement de BRL est considéré par les trois clubs comme étant au plus haut niveau d'implication.

À titre d'illustration, quelques exemples d'actions menées dans le cadre de cette collaboration :

- › Dans l'Aude :
 - Intervention de BRLE auprès d'une élève de seconde afin de l'aider à la préparation de ses entretiens dans le cadre de sa recherche de stages.
 - Présentation des métiers auprès des jeunes de l'École de la 2^e chance (E2C) de Narbonne.
- › Dans l'Hérault :
 - Participation à FACÉnergie Sport Hérault.
 - Participation de BRLEN à un speed recrutement organisé par FACE Hérault et le département de l'Hérault. A la suite de ces entretiens, un candidat a souhaité effectuer un stage de 3 semaines au sein des équipes de Vestric et Candiac.
 - Animation d'ateliers sur les soft-skills auprès de demandeurs d'emploi.
- › Dans le Gard :
 - Implication dans la vie du club en tant que membre du Conseil d'Administration.
 - Participation au Forum des métiers à destination des élèves de 3^{ème}.
 - Accueil d'un jeune mineur isolé arrivé en France en 2021, au sein du pôle informatique de BRL Ingénierie, pour son stage de seconde dans le cadre de son Bac Pro Systèmes Numériques au Lycée Jules Raimu de Nîmes, pour une durée d'un mois.

BRLE a également accueilli 2 stagiaires dans le cadre de leur suivi Pôle Emploi afin de réaliser une période de mise en situation en milieu professionnel, dans nos services, suite à leur démarche de reconversion.

BRL a participé à l'initiative de collecte organisée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard (SDIS 30) en mettant en place une collecte centralisée au siège de BRL à Nîmes.

Au même titre, BRL Exploitation était partenaire du spectacle caritatif VIRSKY, organisé par l'association Narbonne Ukraine qui vient en aide aux réfugiés ukrainiens de la région narbonnaise.

Par ailleurs, en janvier 2022, le Groupe BRL a participé à une vente caritative auprès de l'association « Les Toiles solidaire » pour faire l'acquisition d'une toile.

BRL a renouvelé son engagement auprès de la Ville de Nîmes pour sa deuxième campagne annuelle de collecte de dons contre la précarité hygiénique, en partenariat avec le collectif associatif CANSAS. Une opération de collecte a été mise en place au siège de Nîmes durant le mois d'octobre et a permis de réunir de nombreux dons en nature, abondé par une dotation de 1 000 euros de la Direction. Au total, cette campagne de dons contre la précarité hygiénique a permis de collecter la somme de 30 000 euros ainsi que des produits d'hygiène pour constituer l'équivalent de 4 000 kits qui seront distribués aux associations.

Afin de lutter contre la précarité, des distributeurs de secours de protections périodiques gratuits ont été installés au siège de BRL.

Les choix de partenariats et mécénats du Groupe BRL reposent donc sur des critères en lien avec les axes de la politique de Responsabilité Sociétale, les éléments de différenciation des actions proposées, les liens avec les métiers du Groupe et avec les territoires d'intervention des sociétés du Groupe. Cet ancrage territorial permet, au-delà de soutenir des projets, de nouer des relations durables dans le cadre de ses actions de mécénat et de partenariat.

Les actions de mécénat sont essentiellement portées par la société BRL qui s'efforce d'utiliser annuellement l'ensemble du budget de mécénat autorisé (soit 0,5 % du chiffre d'affaires de la société) avec un objectif d'atteindre au moins 80 % du budget disponible. Le taux 2022 s'explique par le fait que le chiffre d'affaires réel de l'année a été très supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel du budget initial sur la base duquel les engagements de mécénat de l'année 2022 ont été établis. Cet important écart est la conséquence de l'évolution de la redevance d'affermage perçue par BRL en raison de l'évolution de la formule de révision mais également de l'augmentation des ventes d'eau liée à la sécheresse estivale. Sur la base du chiffre d'affaires prévisionnel, le taux aurait été de 86 %, au-dessus de l'objectif.

Indicateur	2019	2020	2022	Objectif 2022
KPI 11 : Engagement sociétal				
Taux de réalisation du budget de mécénat : ratio montant dépensé (hors crédit d'impôts) / montant autorisé (en %)	100 %	100 %	75 %	Au moins 80 %

Ainsi, dans une approche de solidarité et de développement culturel des territoires, le Groupe a soutenu, en 2022, des actions de mécénat en faveur de la Fondation Musée Fabre, de la Fondation du Jardin de Plantes, de l'Institut Agro Fondation, de Graine Occitanie, de CREALIA Occitanie et de l'Association Protestante d'Assistance.

Relations avec les sous-traitants, fournisseurs, prestataires et entreprises de travaux

Soucieux d'affirmer ses engagements, le Groupe BRL s'est doté d'une politique d'achat socialement et écologiquement responsable afin de répondre aux grands enjeux de demain sur ses territoires et de contribuer à la performance globale de l'entreprise. En cohérence avec le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPAPSER) élaboré par la Région Occitanie, elle s'intègre pleinement dans la nouvelle stratégie CAP 2025 et la politique de Responsabilité Sociétale et de Développement Durable du Groupe.

Cette politique, formalisée par un Schéma d'achats responsables, s'inscrit donc dans une démarche engagée et vise à favoriser la prise en considération des aspects économiques, sociétaux et environnementaux des achats, tout en veillant à l'équilibre des relations entre BRL et ses fournisseurs, dans le respect de leurs droits réciproques. Elle se traduit par l'intégration dans tous les dossiers de consultations d'entreprises de BRL, d'une charte d'achats responsables.

Les pratiques d'achat établies au sein du Groupe sont par ailleurs en conformité avec les trois principes fondamentaux de la commande publique auxquels BRL est soumis :

- › Liberté d'accès à l'achat public.
- › Égalité de traitement des candidats.
- › Transparence dans les procédures d'attribution.

Toutes les sociétés du Groupe s'attachent ainsi à respecter des principes d'égalité de traitement et de transparence des procédures d'attribution, les délais de paiement et la formalisation de contrats écrits avec des clauses équilibrées et proportionnées aux enjeux de l'achat pour l'activité de la société.

Les fournisseurs et prestataires font, en outre, l'objet d'évaluation dans le cadre des SMQ (Systèmes de Management de la Qualité) des sociétés du Groupe, sur la base de critères tels que la qualité de la prestation, la fourniture ou le conseil, le respect des délais, la qualité des restituables, etc.

Enfin, depuis 2014, la Direction Aménagement et Patrimoine (DAP) de BRL intègre des clauses d'insertion dans ses marchés de travaux dans le but de permettre à des personnes rencontrant des difficultés socio-professionnelles de saisir une opportunité d'emploi. En 2022, 2 438 heures d'insertion ont été réalisées.

5.2 Sécurité et confidentialité des données

Transition numérique

Des technologies au service de nos clients et activités

La performance des métiers du Groupe s'inscrit dans l'évolution digitale, avec notamment le développement de nouvelles technologies numériques permettant d'optimiser le suivi et de dynamiser la gestion et l'exploitation du patrimoine.

BRL utilise et administre plusieurs outils de suivi de données répondant à ses finalités d'exploitation :

- › **Born&Eau** recense l'ensemble des points de livraison, des contrats et clients associés, ainsi que les historiques de consommation et de facturation. Cette application permet d'accéder en ligne à de nombreux services au travers d'un espace client : payer sa facture, mettre en place une mensualisation, télécharger ses factures et les documents contractuels, visualiser sa consommation, modifier ses informations personnelles, ou encore communiquer avec le service client. Il permet également l'analyse d'indicateurs de suivi de la performance, tels que le nombre de comptes ouverts, de clients payant en ligne ou encore de compteurs télé-relevés. Cette application sera remplacée en 2023 par un nouveau logiciel qui apportera notamment de nouvelles fonctionnalités liées à la relation clients.
- › **Domanial (Bornéo XT)** est une application de gestion du démarchage foncier et des servitudes.
- › **TopKapi** est un logiciel de télégestion à distance qui assure le suivi en temps réel et l'historique des mesures sur les équipements (stations de pompage, réservoirs, barrages, organes hydrauliques, débitmètres...).
- › **GéEau Web** est un outil ergonomique et convivial permettant aux équipes via des tablettes numériques de suivre en temps réel l'exploitation. Cette solution de mobilité a permis de remplacer les plans des réseaux en support papier.
- › **Concert'Eau** est une base de données centralisée recensant les équipements et les interventions associées (interfacée avec GéEau pour les réseaux, et le logiciel support Mainta pour le suivi des interventions sur les ouvrages). L'outil permet, notamment, de croiser des données d'exploitation, de proposer des indicateurs et rapports d'aide à la décision pour la maintenance et l'organisation des interventions, de rendre compte de l'activité, d'analyser les actions mises en œuvre, d'anticiper les problématiques patrimoniales et d'aider à l'exploitation au quotidien grâce à la visualisation graphique des interventions en attente. Concert'Eau dispose également d'une interface smartphone qui permet à tous les collaborateurs de terrain de réceptionner les bons d'intervention et de faire des comptes-rendus avec géolocalisation des interventions.
- › **GEDICOM** est une application qui permet de transmettre rapidement des informations simultanément à un grand nombre de clients par e-mail, SMS, ou appel vocal, lors d'interventions ayant un impact immédiat sur le service.
- › **Maestr'eau** est une plateforme permettant de collecter et de valider des données brutes via la plateforme web ou sur l'application mobile. Elle s'interface également avec d'autres applications afin de collecter ou d'échanger des données.
- › **Maestr'eau Inventaire** est une application d'aide à la saisie de formulaires dématérialisés pour le personnel. Elle permet l'élaboration de documents (inventaire des équipements, QSE, etc.) ainsi que leur export à travers des applications de publipostage Word/Excel ou interfacés avec nos applications (GéEau Web).
- › **Gestion Electronique de Documents Elise**, est un logiciel en cours de développement et déploiement en vue de centraliser, sécuriser et de mieux partager les documents dématérialisés au sein de l'entreprise.
- › **BEEPIZ** est une application sur smartphone de protection des travailleurs isolés, elle permet de déclencher les secours en journée et en astreinte, lorsqu'un travailleur isolé utilisant Beepiz est en situation de détresse (perte de verticalité, immobilité, appel SOS).

BRL consulte et associe ses partenaires (notamment les collectivités, la Région, les fournisseurs) au développement de ses outils afin de prendre en compte leurs attentes. Le partage d'informations et la mutualisation de données permettent de renforcer les analyses, d'accroître l'efficacité du service rendu, et d'apporter des éléments d'explication précis aux collectivités délégantes qui contrôlent le service public.

En 2022, BRL a structuré sa démarche d'innovation et de R&D, sous le pilotage de la Direction de la Stratégie et de l'Innovation, en nommant des référents « innovation et R&D » dont le rôle consiste à :

- › Faire émerger les idées au sein des équipes métier.
- › Stimuler le processus d'innovation et de R&D.
- › Capitaliser et partager les travaux de création de connaissances engagés en interne.

Une cartographie des innovations BRL a été réalisée en 2022 par chacune des équipes métier, qui ont été organisés des ateliers de travail, animés par les référents. Cette cartographie sera restituée en 2023 et permettra d'ajuster la politique innovation pour les années à venir.

BRLI a structuré ses travaux en 2022 autour de cinq grands items que sont : l'eau, les risques, les écosystèmes, les ouvrages complexes et les territoires. Un certain nombre de travaux ont été conduits sur chacun de ces items. Leurs conclusions ont été capitalisées dans des rapports en vue de faire progresser les connaissances et leur partage.

BRLI a également initié, en 2022, un nouveau programme de R&D autour d'une thèse CIFFRE consacrée à « l'utilisation de techniques de Machine Learning pour la prédiction de crues ». Un docteur a également été recruté au sein de la structure en vue de permettre **le développement de travaux dans les domaines de l'hydrologie, de la modélisation des crues et de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique.**

BRLI porte depuis plusieurs années le développement de l'outil **WIMES** (Water Information Management Ecosystem and Services) qui vise à développer la connaissance des ressources en eau et à favoriser la bonne gestion et le dimensionnement des aménagements hydrauliques, dans un contexte d'évolution des ressources liée au réchauffement climatique. WIMES prend la forme de plateformes logicielles et de services supports à la prise de décision et aux services d'ingénierie correspondants.

En 2022, la solution WIMES est développée sur 4 projets : un projet en Ouganda (2018-2024), deux en France (2017-2023) et un au Malawi (2021-2023). La plateforme logicielle WIMES a été déployée sur un total de 13 projets depuis sa création.

Renforcement de la digitalisation dans le fonctionnement interne

Porté par la Direction des Systèmes d'Information (DSI) du Groupe, un projet de Gestion Électronique des Documents (GED) a été lancé en 2020, avec pour objectifs de :

- › Centraliser l'ensemble des documents et informations au format électronique.
- › Faciliter l'archivage, le partage et l'accès aux documents numérisés (factures, plans, documents d'exploitation, actes notariés...) par l'intermédiaire de mots-clés.

La numérisation des documents techniques d'exploitation et des plans d'ouvrages engagée en 2021 s'est poursuivie en 2022.

Le processus de suivi de facturation de BRL est désormais digitalisé dans la GED et interfacé avec le logiciel comptable SAGE, permettant une dématérialisation totale des factures grâce à un logiciel de Lecture Automatique de Documents (LAD).

L'application de Gestion des Temps et des Activités (GTA) qui intégrait déjà la dématérialisation des Comptes Epargne Temps (CET), l'alimentation du CET à partir du 13^e mois, a été complétée dans le cadre de la nouvelle réglementation concernant les congés paternité et le paiement des RTT.

La dématérialisation des processus de signature a également été déployée avec une plateforme électronique dédiée permettant de signer de tout document avec des tiers.

Protection de données

Le Groupe BRL organise et assure la protection des données personnelles, coordonnée par la Direction des Systèmes d'Information (DSI).

Engagé depuis 2018 dans une trajectoire de conformité au Règlement Général Européen de Protection des Données Personnelles (RGPD), BRL a réalisé l'exhaustivité des déclarations de traitement de données personnelles auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Le Directeur des Systèmes d'Information a été désigné Délégué à la Protection des Données (DPO) de chaque société du groupe.

La Direction Générale du Groupe a, par ailleurs, sollicité le Directeur des Systèmes d'Information et la Directrice Juridique et RSE pour définir une trajectoire et déployer un plan d'action pluriannuel de mise en conformité RGPD au sein du Groupe. Suite à la réalisation d'un diagnostic, des actions ont été définies et classées par priorité en fonction du gain en termes de réduction du risque et de la facilité de mise en œuvre.

Ces actions ont été suivies entre 2018 et 2022 en fonction de leur niveau de déploiement (totalement déployée, partiellement déployée, planifiée, restant à traiter). Un objectif de taux de réalisation avait été fixé afin de s'assurer du respect de la trajectoire en termes de mise en conformité : « au moins 95 % des recommandations RGPD totalement déployées en 2022 ».

Cet objectif a été atteint, puisque 98 % des actions RGPD définies dans le plan d'action initial ont été totalement déployées. En 2022, ont été notamment élaborées une notice explicative par la filiale BRLI pour les transferts de données hors UE et une présentation RGPD (diaporama) à destination des opérationnels. En conséquence, de nouvelles orientations de pilotage du KPI 12 sur la stratégie numérique du Groupe seront définies et mises en place à partir de 2023.

Indicateur	2020	2021	2022	Objectifs 2022
KPI 12 : Dispositifs mis en œuvre dans le cadre du RGPD	Totalement déployées : 78 %	Totalement déployées : 91 %	Totalement déployées : 98 %	Au moins 95 % des recommandations totalement déployées
Taux de réalisation des recommandations issues de l'audit RGPD	Partiellement déployées : 16 %	Partiellement déployées : 9 %	Partiellement déployées : 2%	
	Restant à traiter : 6 %	Restant à traiter : 0 %	Restant à traiter : 0 %	

L'indicateur 12 est un ratio permettant de mesurer le niveau de réalisation des recommandations issues de l'audit RGPD de 2018. Il est déterminé en fonction du niveau de déploiement et s'apprécie par rapport à un objectif annuel à réaliser.

Renforcement de la cybersécurité (Secure IT)

La performance et la sécurité des systèmes d'information constituent un enjeu majeur pour le Groupe. BRL a renouvelé, en 2021, les infrastructures informatiques du Groupe (serveurs, stockage et réseaux) pour gagner en agilité et évolutivité. Un nouveau Datacenter, offrant une infrastructure performante et hautement sécurisée, situé à proximité du siège, a été retenu pour héberger le Plan de Reprise d'Activité (PRA).

Le Groupe dispose d'une Charte TIC (Technologie de l'Information et de la Communication) afin que chaque salarié soit informé des enjeux de sécurité digitale, du cadre juridique, des risques et des règles à respecter pour prévenir les menaces et contribue, ainsi, positivement à la sécurité des systèmes d'information.

Par ailleurs, des campagnes de sensibilisation à la sécurité des systèmes d'information sont régulièrement menées, et de nombreux dispositifs techniques visant à renforcer la sécurité sont déployés (double authentification, pare-feux, antispam, antivirus...).

Développement d'une informatique responsable (Green IT)

Outre l'innovation digitale et la sécurité des systèmes d'information, le développement d'une informatique responsable constitue un 3^e axe fort de la politique digitale du Groupe.

A ce titre, le développement d'une gestion responsable du parc informatique constitue une action forte en termes de réduction de l'empreinte carbone. Une réflexion sera à l'étude en 2023 pour mesurer précisément l'empreinte carbone du parc informatique et fixer des objectifs de réduction à court et moyen terme.

5.3 Loyauté des pratiques

Loyauté des pratiques / conformité

Les principes éthiques que sont la confiance, l'intégrité morale la solidarité, l'équité, le respect de l'humain, de l'environnement et de la biodiversité constituent des valeurs fondamentales pour la Direction Générale du Groupe BRL, essentielles pour développer et entretenir des relations de confiance avec nos parties prenantes.

Consciente du caractère essentiel de la lutte contre la corruption pour assurer la pérennité de toute organisation, la Direction de la société BRL, holding du Groupe, a inscrit la conformité des pratiques aux lois et réglementations au cœur du projet stratégique CAP 2025. Avec un capital majoritairement public, la SAEML BRL s'est fixé pour objectif de favoriser le déploiement d'une trajectoire de conformité et de régularité des pratiques pour préserver durablement la réputation de l'entreprise et des actionnaires.

En 2022, les démarches de conformité du Groupe BRL se sont poursuivies conformément aux orientations présentées par la Direction Générale de BRL au Comité d'audit et d'évaluation des risques et au Conseil d'administration, dans un objectif inconditionnel d'intégrité et de transparence.

Le dispositif de protection des lanceurs d'alerte, de recueil et traitement des alertes, déployé depuis le 1^{er} janvier 2018, a été révisé pour intégrer les évolutions de la loi n°2022-401 du 21 mars 2022 entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2022 et modifiant les dispositions relatives aux lanceurs d'alerte de la loi Sapin 2. Une nouvelle plateforme de traitement des alertes est en place depuis le 1^{er} décembre 2022.

Ce dispositif a pour vocation de protéger les lanceurs d'alerte et d'organiser le traitement des signalements, avec un processus porté à la connaissance de l'ensemble des parties prenantes internes et externes.

Il ne se substitue pas aux autres canaux d'alerte existants en application des règles en vigueur, notamment la voie hiérarchique et les organes de représentation du personnel. Son organisation permet de garantir le traitement d'informations personnellement constatées et communiquées de bonne foi. Aucune alerte n'a été enregistrée à ce jour.

Après avoir mis en place en février 2022 une Charte éthique du Groupe BRL, reprenant les valeurs fondamentales, toutes les sociétés du Groupe ont déployé leur Code de conduite. Ces derniers regroupent l'ensemble des règles, pratiques, interdictions et comportements à adopter face aux situations à risques en matière de corruption, d'atteinte à la probité et de trafic d'influence. Ces codes sont intégrés aux Règlements intérieurs depuis le 1^{er} septembre 2022 pour BRL, BRLE et BRLEN, et le 15 septembre pour BRLL, après avis favorable du Comité Social et Economique de chaque société.

Les règlements intérieurs de chaque société sont désormais composés du document de règlement intérieur (un par société), de la procédure de recueil de signalement d'alerte, de la note d'information sur le dispositif « Lanceur d'alerte », de la charte de protection des données personnes du Groupe, de la Charte Technologie de l'Information et de la Communication du Groupe, de la Charte éthique du Groupe BRL et des Codes de conduite (un par société). Cette intégration rend effectif le régime de sanction en cas d'infraction aux différents dispositifs mis en place.

À l'International, BRLI s'est fixé comme objectif de signer pour tous ses marchés, des engagements d'intégrité, via des lettres d'engagement ou des chartes éthiques. L'indicateur ci-après présente donc les résultats obtenus et permet de s'assurer de la conformité des pratiques lors de marchés passés à l'International.

Indicateurs	2020	2021	2022	Objectif 2022
KPI 13 : Politique d'intégrité				
KPI 13.1 : Nombre d'engagements d'intégrité et d'éthique signés rapporté au nombre de marchés signés à l'International	100 %	100 %	100 %	100 %
KPI 13.2 : Nombre de déclarations de conformité signées rapporté au nombre de marchés publics export comprenant des partenaires sous-traitants ou co-traitants	100 %	100 %	100 %	100 %

Depuis 2019, afin de les associer à ses engagements, BRLI fait également signer des engagements d'intégrité à ses partenaires (co-traitants sur les marchés export).

6

La taxonomie verte européenne : le nouveau système de classification des activités durables d'un point de vue environnemental

Déclaration de performance extra-financière

Contexte et principes généraux

Face à l'augmentation des catastrophes naturelles liées au changement climatique et à l'augmentation continue des températures, le Parlement Européen a déclaré, le 28 novembre 2019, « l'urgence climatique ». Dans ce contexte, la Commission Européenne a voté, en juillet 2021, un Pacte vert, le Green Deal Européen, ensemble d'initiatives visant, entre autres, un objectif de neutralité carbone pour le continent européen à horizon 2050.

Le plan d'action pour la finance durable, un des quatre piliers du Green Deal Européen, établit une stratégie globale pour mobiliser le secteur financier privé vers la durabilité. Composante fondamentale de ce plan d'action, le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, appelé communément « Taxonomie européenne », établit un cadre de référence unique et transparent et un langage commun sur la notion d'activités durables, de manière à favoriser les flux de capitaux vers des investissements durables.

Ainsi, une activité économique est considérée comme « durable » ou « alignée » sur le plan environnemental au sens du règlement Taxonomie si :

- Elle contribue de façon substantielle à l'un des six objectifs environnementaux suivants : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et contrôle de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.
- Elle se conforme à un certain nombre de critères de sélection techniques précisés dans des actes délégués. Les critères retenus par les scientifiques sont ambitieux et alignés avec l'objectif de neutralité carbone de l'UE et de l'Accord de Paris.
- Elle ne porte atteinte de façon significative à aucun des cinq autres objectifs environnementaux.
- Elle se conforme à un certain nombre de standards sociaux : respect des exigences OCDE, ONU et OIT sur les droits fondamentaux notamment.

Deux règlements délégués sont venus compléter ce dispositif : le règlement délégué (UE) 2021/239, qui précise les critères techniques de contribution substantielle et d'absence de préjudice relatifs aux deux objectifs climatiques (atténuation et adaptation au changement climatique) et le règlement délégué (UE) 2021/2178, « Article 8 », qui précise le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises.

Obligations de reporting

L'objectif de la taxonomie européenne environnementale est de mettre en place une classification des activités en fonction de leur éligibilité et de leur alignement avec les six objectifs environnementaux défini par le règlement européen du 18 juin 2020 : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes, prévention et réduction de la pollution.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est venue apporter des précisions sur le calendrier de déploiement des nouvelles obligations de reporting.

Le Groupe BRL, n'émettant pas de titres admis aux négociations sur un marché réglementé et n'étant pas considéré comme une Entreprise d'Intérêt Public au sens des textes, ne sera soumis à ces exigences qu'une fois adoptée la nouvelle Directive en matière de reporting extra-financier, dite « CSRD » (Corporate Sustainability Reporting Directive du 21 avril 2021). Sous réserve de la confirmation du calendrier actuel, la CSRD sera applicable au Groupe BRL sur l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2024 (pour le reporting effectué en 2025). Toutefois, l'ensemble des formats de reporting d'information ne sont pas encore disponibles à la date d'élaboration du présent document. Les obligations relatives à la taxonomie seront applicables au Groupe BRL sur l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2024 (pour le reporting effectué en 2025).

Toutefois, les attentes en matière de reporting nécessiteront une collecte d'informations et la mise en place d'un processus de reporting spécifique à ce nouveau règlement. C'est pourquoi le Groupe a initié les premiers travaux pour anticiper ces nouvelles obligations :

- › Réalisation d'un premier mapping d'éligibilité et d'alignement sur les six objectifs.
- › Elaboration d'une matrice d'éligibilité et d'alignement, catégorisant les composantes du chiffre d'affaires, des CAPEX et des OPEX du Groupe, selon leur statut par rapport au contenu du règlement.

Ce travail devra permettre la collecte des informations nécessaires au reporting attendu dès 2024.



7

Résultats des indicateurs de performance du Groupe BRL

Déclaration de performance extra-financière

INDICATEURS DE PERFORMANCE DES RISQUES RSE	RÉSULTATS				
	2020	2021	2022	Objectif 2022	Tendance
KPI 1.1 : Suivi énergétique Rapport énergie totale consommée/volume total distribué RHR (en kWh/m ³)	0,66 kWh/m ³	0,66 kWh/m ³	0,68 kWh/m ³	RHR Hors Lauragais : Année humide : 0,74 Année sèche : 0,70 (Lauragais : 0,36)	😊
KPI 1.2 : Suivi énergétique Part de la production d'énergie hydro-électrique par rapport à la consommation totale d'énergie RHR (en %)	8,4 %	5,8 %	4,7 %	Au moins 5 % en moyenne sur 3 ans	😊
KPI 2.1 : Performance des réseaux Taux de rendement des réseaux (hors Lauragais) (en %)	74,6 %	72,8 %	72 %	Au moins 72 %	😊
KPI 2.2 : Performance des réseaux Indice de perte linéaire (IPL) (en m ³ /j/km) (hors Lauragais)	21,9 m ³ /j/km	24,8 m ³ /j/km	26,8 m ³ /j/km	Moins de 22 m³/j/km	😐
KPI 3 : Suivi de la modernisation du RHR (Réseau Hydraulique Régional) Part du montant de la maintenance et de la modernisation du RHR par rapport au chiffre d'affaires de la concession régionale (en %)	15,1 %	13,40 %	16 %	Entre 12 et 18 % du chiffre d'affaires de la Concession Régionale	😊
KPI 4.1 : Emission GES Déplacements par rapport au CA Emission GES (déplacements routiers)/CA (en Kg éqCO ₂ /K€) (périmètre BRLE)	16,02 kg. éq. CO ₂ /k€	17,29 kg. éq. CO ₂ /k€	15,26 kg. éq. CO ₂ /k€	20 % de réduction en 2030 (2018 année de référence)	😐
KPI 4.2 : Emission GES Déplacements par rapport au CA Emission GES (déplacements aériens)/CA (en Kg éqCO ₂ /K€) (périmètre BRLE export)	11,92 kg. éq. CO ₂ /k€	33,97 kg. éq. CO ₂ /k€	35,71 kg. éq. CO ₂ /k€	10 % de réduction en 2030 (2018 année de référence)	😊
KPI 5 : Engagement environnemental - éviter/réduire/compenser Part du budget mesures compensatoires en matière environnementale par rapport aux montants totaux des projets engagés (en %)	0 %	0 %	NA (pas de nouveau projet en 2022)	Inférieur à 2 %	😊
KPI 6 : Fidélisation du personnel Nombre de fins de CDI de l'année n x 100/nombre de CDI total (Groupe et par société) (en %)	Groupe : 7,86 % BRL : 6,93 % BRLE : 6,27 % BRLE : 3,63 % BRLEN : 23,60 %	Groupe : 7,29 % BRL : 6,62 % BRLE : 6,56 % BRLE : 7,43 % BRLEN : 9,73 %	Groupe : 6,24 % BRL : 7,96 % BRLE : 4,03 % BRLE : 4,87 % BRLEN : 14,80 %	< 10 %	😊

KPI 7.1 : Suivi de la sécurité au travail Taux de fréquence des accidents du travail	Groupe : 25,95 BRL : 9,34 BRLE : 14,19 BRLI : 0 BRLLEN : 112,61	Groupe : 14,86 BRL : 8,88 BRLE : 13,99 BRLI : 3,14 BRLLEN : 45,5	Groupe : 14,63 BRL : 9,00 BRLE : 13,96 BRLI : 0 BRLLEN : 53,10	< 25	😊
KPI 7.2 : Suivi de la sécurité au travail Taux de gravité des accidents du travail	Groupe : 0,35 BRL : 0,10 BRLE : 0,27 BRLI : 0 BRLLEN : 1,36	Groupe : 0,56 BRL : 0,10 BRLE : 0,60 BRLI : 0,02 BRLLEN : 1,91	Groupe : 1,18 BRL : 0,69 BRLE : 1,76 BRLI : 0 BRLLEN : 2,78	< 0,40	😞
KPI 8 : Qualité du dialogue social Nombre d'accords signés par tous les syndicats par rapport au nombre d'accords négociés au niveau de l'UES BRL (en %)	100 %	100 %	100 %	80 %	😊
KPI 9 : Evolution des compétences Nombre de salariés en CDI formés sur l'année N / Nombre de salariés en CDI au 31/12 années N (Groupe et par société) (en %)	Groupe : 67 % BRL : 64 % BRLE : 75 % BRLI : 62 % BRLLEN : 59 %	Groupe : 67 % BRL : 76 % BRLE : 80 % BRLI : 56 % BRLLEN : 44 %	Groupe : 72 % BRL : 62 % BRLE : 84 % BRLI : 65 % BRLLEN : 66 %	Au moins 40 %	😊
KPI 10 : Lutte contre les discriminations Taux de salarié-e-s en situation de handicap par société (en %)	Groupe : 3,7 % BRL : 4,41 % BRLE : 4,45 % BRLI : 0,64 % BRLLEN : 7,75 %	Groupe : 4,58 % BRL : 5,05 % BRLE : 5,05 % BRLI : 0,72 % BRLLEN : 11,96 %	Groupe : 4,13 % BRL : 6,09 % BRLE : 4,96 % BRLI : 1,14 % BRLLEN : 7,08 %	Au moins 6 % pour chaque société en 2025	😐
KPI 11 : Engagement sociétal Taux de réalisation du budget de mécénat (ratio montant dépensé/montant autorisé)	100 %	100 %	75 %	Au moins 80 %	😐
KPI 12 : Dispositifs mis en œuvre dans le cadre du RGPD Taux de réalisation des recommandations issues de l'audit RGPD mené	Totalement déployées : 78 % Partiellement déployées : 16 % Restant à traiter : 6 %	Totalement déployées : 91 % Partiellement déployées : 9 % Restant à traiter : 0 %	Totalement déployées : 98 % Partiellement déployées : 2 % Restant à traiter : 0	Au moins 80 % des recommandations totalement déployées	😊
KPI 13.1 : Politique d'intégrité Nombre d'engagements d'intégrité et d'éthique signés rapporté au nombre de marchés signés à l'international	100 %	100 %	100 %	100 %	😊
KPI 13.2 : Politique d'intégrité Nombre de déclarations de conformité signées rapporté au nombre de marchés publics export comprenant des partenaires sous-traitants ou co-traitants	100 %	100 %	100 %	100 %	😊
KPI 14 : Capacité de résilience pour assurer la continuité des activités dans un environnement contraint Taux d'avis favorables des CSE des sociétés du Groupe sur les mesures d'adaptation à la crise sanitaire (en %)	100 %	100 %	100 %	Indicateur suivi uniquement pendant la crise sanitaire	



Synthèse de la méthodologie et du périmètre de reporting

Déclaration de performance extra-financière

8.1 Organisation et méthode de reporting

La Direction Juridique et Responsabilité Sociétale du Groupe BRL (DJRSE) assure l'élaboration de cette DPEF. Elle collecte les données et les informations nécessaires avant validation par la Direction Générale du Groupe et adoption par le Conseil d'administration. Pour ce faire, elle s'appuie sur :

- > L'analyse du cadre légal.
- > L'identification des outils de référence en matière de reporting et d'informations RSE.
- > Le croisement réalisé entre la stratégie du Groupe, son Système de Management de la Qualité et les enjeux de la DPEF.
- > L'identification des principaux risques et opportunités environnementaux, sociaux et sociétaux.
- > Le suivi d'indicateurs RSE permettant le pilotage des risques/opportunités environnementaux, sociaux et sociétaux.
- > La définition d'un protocole de reporting (définition de l'indicateur, périodicité, périmètre, source, unité de mesure, etc.).

A ce titre, le protocole de reporting a été revu en mai 2023 pour renforcer la structuration du dispositif mis en place au sein du Groupe lors de l'élaboration de la DPEF. Le protocole a pour but notamment de faire appliquer les principes **PERFECTE** lors du processus de reporting des informations extra-financières :

Pertinence, **E**xhaustivité, **R**esponsabilité », **F**iability des données, **E**fficacité, **C**onformité, **T**ransparence, **E**fficience.

Il permet également d'assurer une concordance avec les autres rapports du Groupe, et de :

- > Décrire le processus de reporting extra-financier du Groupe BRL et de constituer une documentation de référence pour tous ses acteurs impliqués dans le reporting RSE.
- > Définir une méthodologie de collecte, de consolidation et de vérification claire, précise et homogène pour tous les contributeurs impliqués.
- > Apporter de la transparence et une meilleure traçabilité auprès des parties prenantes internes et externes (notamment pour l'Organisme Tiers Indépendant en charge de la vérification de la DPEF).

8.2 Construction du modèle d'affaires

Le modèle d'affaires a été construit par le Directeur Général du Groupe, sur la base de la stratégie du Groupe, qui décrit notamment les orientations métiers, marchés et clientèle. Il est actualisé annuellement et validé lors de l'établissement du rapport de gestion par le Conseil d'administration de BRL. Enfin, il fait également l'objet d'une évaluation en Conseil d'administration lors du bilan annuel d'avancement de la stratégie du Groupe.

8.3 Période et périmètre de reporting

La période retenue pour la Déclaration de Performance Extra-Financière est l'année fiscale, qui correspond à l'année civile pour le Groupe BRL (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Les informations présentées dans cette Déclaration de Performance Extra-Financière concernent les sociétés du Groupe BRL (BRL, BRL Exploitation, BRL Ingénierie, BRL Espaces Naturels) à l'exception de BRL Madagascar, de BRLI Côte d'Ivoire et de We Consult en Ouganda, qui sont des sociétés de droit étranger et hors du périmètre France, et la société PREDICT Services (simple participation minoritaire). Elles portent donc, soit au global sur l'ensemble des sociétés, soit lorsque cela est pertinent ou nécessaire, uniquement sur une société.

8.4 Définition et fiabilité des indicateurs de performance

Pour suivre l'avancement du déploiement de la politique RSE du Groupe et l'efficacité des mesures mises en œuvre, 14 indicateurs clés de performance ont été retenus et sont présentés dans le tableau récapitulatif ci-dessus (présentation des résultats des indicateurs de performance du Groupe BRL).

Pour assurer la conformité et la cohérence des indicateurs de la DPEF, un protocole de reporting a été mis en place. Il décrit notamment, pour chaque indicateur, sa définition et son mode de calcul, son périmètre et la période de reporting attendue.

La relève des indicateurs est faite annuellement à l'occasion du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, et présentée à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes. Ces informations font, par ailleurs, l'objet d'une vérification annuelle par un Organisme Tiers Indépendant.

8.5 Outils de reporting

Les indicateurs de performance sont obtenus à l'aide de différents systèmes de collecte de données, et en fonction de leur nature :

- › Les données environnementales viennent notamment des revues de processus encadrées, menées dans le cadre de la certification ISO 14001 de BRLE, ainsi que du rapport annuel du RHR et des tableaux de suivi du Processus Qualité de la Direction de l'Aménagement et du Patrimoine.
- › Les données sociales sont issues du logiciel de paie, du bilan social, du rapport de situation comparé et des fiches individuelles « expression des besoins » (formation professionnelle).
- › Les données sociétales ont plusieurs sources telles que les tableaux de bord de la stratégie du Groupe, le tableau de suivi tenu dans le cadre du déploiement du Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD), de la Direction de l'Aménagement et du Patrimoine et de l'outil CRM de BRLLI.

8.6 Exclusions

Du fait de l'activité du Groupe BRL et de ses sociétés, certaines thématiques relatives au Décret du 24 avril 2012 et à l'article 4 de la loi du 11 février 2016 sur la lutte contre le changement climatique n'ont pas été jugées pertinentes :

- › La lutte contre le gaspillage alimentaire.
- › La lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

Ces éléments n'ont donc pas été traités spécifiquement dans la Déclaration de Performance Extra-Financière.

9 Annexes

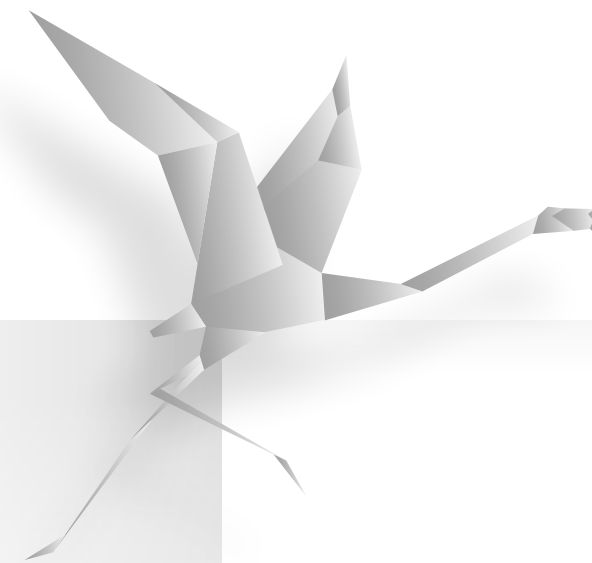


TABLEAU SOCIÉTAL des engagements du Groupe BRL en 2022

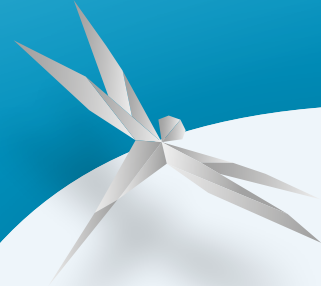
SIGNATURES DE CHARTES ET CONVENTIONS	PARTENAIRES SIGNATAIRES
Charte pour une gestion durable de l'eau sur le Réseau Hydraulique Régional	Région Occitanie
Charte d'engagement sur les EnR et la croissance verte	Région Occitanie
Convention ValTer Biomasse	Région Occitanie/Caisse des Dépôts/Société Forestière
Partenariat sur l'accompagnement des projets de transition écologique et énergétique sur le périmètre du RHR	Agence Régionale de l'Énergie et du Climat (AREC) Occitanie
Convention de partenariat avec l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie	Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie
PDE Nîmes Métropole	Agglomération Nîmes Métropole
Charte de l'Ingénierie pour le Climat (signataire BRLI)	Syntec Ingénierie
Protocole de partenariat entre le SDIS du Gard et le Groupe BRL pour l'utilisation de la ressource du Réseau Hydraulique Régional en appoint à la protection et la défense incendie	Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard
Convention labellisée « Employeur Partenaire des Sapeurs-Pompiers »	Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault
Chartes les entreprises s'engagent	FACE Gard, FACE Hérault et FACE Aude/État
Charte d'Engagement LGBT+	Association l'Autre Cercle
Charte de la Diversité en Entreprise	Secrétariat général de la Charte de la Diversité
Charte sur la lutte contre les violences faites aux femmes	Région Languedoc Roussillon
Charte CEASE « Involve companies to cease gender-based violence » réseau européen d'entreprises engagées contre les violences conjugales	Fondation FACE National/Union Européenne
Charte d'engagement du Partenaire #MoisSansTabac	Santé Publique France
Adhésion au Global Compact en 2021 (BRLI)	ONU

COOPÉRATIONS ET PARTENARIATS RÉGIONAUX : RÉSEAUX SOLIDAIRES - ASSOCIATIONS - RÉSEAUX ÉCONOMIQUES - ÉCOLES ET UNIVERSITÉS	ENGAGEMENTS DE BRL
Comité de Bassin Rhône Méditerranée	Membre du collège des usagers et membre du bureau
Association pour la prévention des Pollutions Industrielles et la protection de l'environnement Rhône-Méditerranée et Corse (APIRM)	Membre
Parlement de la Mer	Membre du bureau
Pôle de Compétitivité Aqua Valley	Membre du bureau, du Conseil d'Administration et Vice-Présidence
CSF NSE (Comité de filière énergie)	Membre
Pôle Mer Méditerranée (BRLI)	Membre du Conseil d'administration
Cluster SAFE (BRLI)	Membre du Conseil d'administration
Chaire industrielle ELSA-PACT sur l'Analyse du Cycle de Vie (ACV)	Membre
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional	Membre Section prospective
Fédération nationale des entreprises publiques	Membre
Fondation Agir Contre l'Exclusion - Club d'entreprises Face Gard	Membre du Conseil d'administration
Fondation Agir Contre l'Exclusion - Club d'entreprises Face Hérault	Membre du bureau et du Conseil d'administration
Fondation Agir Contre l'Exclusion - Club d'entreprises Face Aude	Membre du Conseil d'administration
Observatoire de la Parité Occitanie	Membre
Club Ecole Entreprise de l'Académie de Montpellier	Membre
EKITIA pour la gestion et la valorisation de la donnée en Occitanie	Membre
Conseil de développement de Nîmes Métropole	Membre
Chambre de Commerce et d'Industrie Régional Occitanie (CCIO)	Membre associé
Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard (CCI)	Membre associé
BIC Innov'up de la CCI du Gard	Présidence
French Tech Med	Membre
Club des 100 CCI du Gard	Membre
CleanTech Vallée	Membre Fondateur - Membre du bureau et du Conseil d'administration et Vice-Présidence
Club TOP 30 Gard (UPE 30 - MEDEF)	Membre
FCE Gard (Femmes Cheffes d'Entreprises)	Membre du bureau - Vice-Présidence
UNIMES (Université de Nîmes)	Présidence du Conseil d'orientation
UNIMES (Département Droit et Gestion de l'université de Nîmes)	Membre
MUSE - Montpellier Université Site d'excellence	Membre Fondateur - Membre du Conseil de gestion de l'Université de Montpellier -
Université de Montpellier	Membre du Conseil d'Administration
Conseil d'orientation du Pôle Universitaire d'Innovation de Montpellier	Membre

MÉCÉNATS / PARRAINAGES / SPONSORING	TYPES D'ENGAGEMENTS	SOCIÉTÉ
Fondation du Musée Fabre de Montpellier	Mécène	BRL
Fondation du Jardins des plantes	Mécène	BRL
CREALIA Occitanie	Mécène	BRL
Association Graine Occitanie	Mécène	BRL
Institut Agro Fondation - Chaire ELSA PACT 2	Mécène	BRL
CHU Nîmes (Trophée Innov'Actions)	Mécène	BRL
Association Protestante d'Assistance	Mécène	BRL
Institut Agro Fondation - Chaire Eau Agriculture et Changement	Mécène	BRLE
Mondial du vent 2022	Mécène	BRLE
BOUILLARGUES HAND-BALL	Mécène	BRLE
Association NARBONNE UKRAINE	Mécène	BRLE
4D Don J'empreinte l'eau 2022	Mécène	BRLI
Institut Français de la Mer	Mécène	BRLI
FACÉnergie Sport (FACE Hérault)	Parrainage / Sponsoring	BRL
Opération TEKNIK (réseaux FACE Occitanie, Gard, Hérault et Aude)	Parrainage / Sponsoring	BRL
Forum Aqua Sécurité	Parrainage / Sponsoring	BRL
Le Monde Nouveau (Groupe La Dépêche)	Parrainage / Sponsoring	BRL
AGROOF (Programme de recherche en agroforesterie viticole « VITAM »)	Parrainage / Sponsoring	BRL
UNIMES : Journée d'étude relative « aux acteurs contractuels de la compliance et leurs stratégies »	Parrainage / Sponsoring	BRL
Face Hérault : Colloque sur les Droits fondamentaux et libertés dans l'entreprise	Parrainage / Sponsoring	BRL
Les Toiles solidaires	Parrainage / Sponsoring	BRL
Women For Future	Parrainage / Sponsoring	BRL
Association Rugby Narbonne / Grand Narbonne	Parrainage / Sponsoring	BRLE
Agendas municipaux (commune de Gruissan, commune de Roquefort, Port la Nouvelle, La Grande Motte, Salses le Château)	Parrainage / Sponsoring	BRLE
Hôtel Château l'Hospitalet - Festival Jazz Hospitalet	Parrainage / Sponsoring	BRLE
Mondial du vent 2022	Parrainage / Sponsoring	BRLE
Avenir Foot Lozère	Parrainage / Sponsoring	BRLE
Calendrier des pompiers de Saint-Gilles	Parrainage / Sponsoring	BRLE
NOVAREMS-La Traversée de PORT-LA-NOUVELLE à la nage	Parrainage / Sponsoring	BRLE
Panneaux publicitaires stade de rugby, Fête du Cassoulet (Castelnaudary)	Parrainage / Sponsoring	BRLE
EPTA TONIC-Concert	Parrainage / Sponsoring	BRLE
Tour de France (Mende)	Parrainage / Sponsoring	BRLE
Contribution « Velow Tech Tour »	Parrainage / Sponsoring	BRLI

LES SOCIÉTÉS LOCALES DANS LESQUELLES BRL DÉTIENT UNE PARTICIPATION (hors Groupe)	DÉTENTION CAPITALISTIQUE
SUD DE FRANCE DÉVELOPPEMENT	0,74 % du capital
SAFER OCCITANIE	1,58 % du capital
ROUSSILLON AMÉNAGEMENT	3,84 % du capital
ARAC OCCITANIE	0,01 % du capital
SOMIMON	2 % du capital
SEGARD	0,23 % du capital
NEXA	0,26 % du capital
SAPHIR	2,41 % du capital

PLAN de transition BEGES 2022



ENTITÉS : ■ BRL ■ BRLN ■ BRLE ■ GROUPE ■ BRLI ■ RESTAURANT D'ENTREPRISE

Thématique	Orientations	Actions	Type d'action	Processus acteur du changement	État de l'action
Pilotage	Affiner la collecte d'informations et de données GES	1 Suivre précisément les flux de déchets verts sur les activités d'entretien	Fiabilisation de données	Responsable Administratif et Financier	Retenue, à lancer
		2 Suivre les indicateurs énergie (conso élec) (type kwh/m ² , kwh/m ³ pompé)	Fiabilisation de données	Direction Technique, de la Production et des Barrages	Déjà traitée
		3 Créer un indicateur environnemental clé à suivre par service/secteur (tonnes de déchets, en kwh, en km parcourus)	Fiabilisation de données	RSE	Non retenue
		4 Affiner les critères GES qui permettront une comparaison objective dans le choix des fournisseurs	Fiabilisation de données	Acheteurs de chaque société	Retenue, à lancer
		5 Calculer les émissions GES du scope 1 et 2 du BEGES annuellement	Fiabilisation de données	RSE	Retenue, à lancer
		6 Établir un bilan carbone des équipements numériques pour mesurer les progrès de nos actions	Fiabilisation de données	DSI	Retenue, à lancer
		7 Établir un reporting de « performance numérique » mensuel par poste de travail (pc)	Fiabilisation de données	DSI	Non retenue
		8 Collaborer et échanger avec les confrères (organisations similaires) : partager les REX, bonnes pratiques, etc.	Réduction des émissions GES	RSE	Déjà traitée
		9 Maintenir une dynamique en continu (type REX) de propositions d'idées pour les réductions GES	Réduction des émissions GES	RSE	Non retenue
		10 Développer les relevés digitaux pour un suivi régulier des consommations par m ³ d'eau potable produit et établir axes d'économie	Fiabilisation de données	Direction Technique, de la Production et des Barrages	Retenue, en cours
		11 Tableau de bord sur les consommations énergétiques par site (augmenter la fréquence de suivi)	Fiabilisation de données	Direction QSE Informatique et Suivi	Retenue, en cours
		12 Optimiser/développer les outils de gestion spécifiques BRL en pour saisir le poids des végétaux par article et faciliter le traitement des données de travaux	Fiabilisation de données	Responsable Administratif et Financier	Retenue, en cours
		13 Déployer un réseau d'ambassadeur-riche-s sur la réduction GES dans les filiales/services : clarifier les interlocuteurs	Réduction des émissions GES	RSE	Non retenue
		14 Mettre en place un suivi précis des consommations de carburant	Fiabilisation de données	DFSG	Déjà traitée
		15 Couvrir autant que possible les achats via des données physiques (rajouter des champs dans l'ERP)	Fiabilisation de données	Acheteurs de chaque société	Retenue, à lancer
Énergie, gestion des ouvrages et ressources	Améliorer la performance énergétique des bâtiments	16 Plan d'action issu de l'audit énergétique Audit énergétique (voir plan d'action qui en découle), commencer à mettre en place les actions qui seront proposées suite à l'analyse (d'ici fin 2022/début 2023) quelques actions : • rénovation thermique « globale » de certains bâtiments (commencer par Garons BRLE puis déployer sur tous les sites) • rénover les systèmes de chauffage et climatisation pour mieux adapter aux besoins • évaluer l'intérêt d'une isolation par l'extérieur (audit énergétique en cours) • aménager des brises-soleil (envisager sur les terrasses)	Réduction des émissions GES	DFSG	Retenue, à lancer

Énergie, gestion des ouvrages et ressources	Améliorer la performance énergétique des bâtiments	17 Diminuer le nombre de plafonniers dans les bureaux	Réduction des émissions GES	DFSG	En réflexion
		18 Privilégier les fluides frigorigènes moins émetteurs (réseaux de froid)	Réduction des émissions GES	DFSG	Déjà traitée
		19 Poursuivre la rénovation des éclairages (généraliser Groupe BRL) : • accélérer remplacement néon par les dans les bureaux • finaliser le remplacement des plafonniers néon par des plafonniers les au siège de Nîmes • poursuivre la mise en place des éclairages les moins énergivores / détecteur de présence (reste BRLI)	Réduction des émissions GES	DFSG	Retenue, en cours
		20 Suivre régulièrement les opérations éligibles aux certificats d'économies d'énergie pour saisir les opportunités de financement	Réduction des émissions GES	DAP	Retenue, en cours
Énergie, gestion des ouvrages et ressources	Optimiser la politique numérique responsable	21 Développement des compétences en numérique responsable	Réduction des émissions GES	DSI	Retenue, en cours
		22 Définir les modes d'emploi et sensibiliser aux bonnes pratiques de sobriété numérique : • Extinction des écrans durant les absences • Envoi de moins de mails inutiles, d'envois multiples, voire de transferts de mails avec des pièces attachées • Favoriser les autres canaux de communication que les mails • Vigilance sur la taille et la pixellisation des scans de documents • Informations et modes d'emploi des bonnes pratiques • Signature e-mail allégée • Couper systématiquement la caméra de visio lorsqu'elle n'est pas indispensable	Réduction des émissions GES	DSI	Déjà traitée
		23 Modéliser des documents à faible impact carbone (bureautique, email avec signature allégée...)	Réduction des émissions GES	DSI	Retenue, à lancer
		24 Sensibiliser les maîtres d'ouvrage à l'intérêt des productions locales de végétaux	Réduction des émissions GES	Responsable Administratif et Financier	Retenue, en cours
		25 Développer la recherche de fuites pour éviter les pompages inutiles et consommation de réactif quand AEP	Réduction des émissions GES	Direction Technique, de la Production et des Barrages	Déjà traitée
	Optimiser la performance et la consommation de ressources des ouvrages	26 Investissements pour optimiser les consommations (eau d'arrosage, électricité)	Réduction des émissions GES	Responsable Administratif et Financier	Retenue, en cours
		27 Utiliser des données (capteurs IOT) pour anticiper et optimiser les forts consommateurs d'énergie (pompage + de 90% de l'énergie elec) consommée	Réduction des émissions GES	Direction Technique, de la Production et des Barrages	Retenue, en cours
		28 Organiser le délestage : horodater les consommations énergie la nuit (borne recharge VL, pompage)	Réduction des émissions GES	Direction Technique, de la Production et des Barrages	Retenue, en cours
		29 Demander les facteurs d'émissions des principaux intrants achetés (produits chimiques pour BRLE + intrants BRLN)	Fiabilisation de données	Acheteurs de chaque société	Retenue, à lancer
		30 Privilégier les techniques de pose ou de réhabilitation sans tranchée	Réduction des émissions GES	DAP	Déjà traitée
31 Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique des éléments de pompage sur le système (par optimisation d'exploitation ou renouvellement des équipements)		Réduction des émissions GES	Direction Technique, de la Production et des Barrages	Déjà traitée	
32 Optimiser la performance énergétique dès la conception et pendant l'exploitation des ouvrages		Réduction des émissions GES	Direction Technique, de la Production et des Barrages	Retenue, en cours	
33 Poursuivre la politique d'allongement de la durée de vie des infrastructures et du matériel en favorisant la réhabilitation ou la réparation par rapport au remplacement		Réduction des émissions GES	DAP	Déjà traitée	



PLAN de transition BEGES 2022

ENTITÉS : ■ BRL ■ BRLN ■ BRLE ■ GROUPE ■ BRLI ■ RESTAURANT D'ENTREPRISE

Energie, gestion des ouvrages et ressources	Accroître le recours aux énergies renouvelables	34	Produire de l'énergie photovoltaïque en vue d'autoconsommation	Réduction des émissions GES	DAP	Retenue, en cours
		35	Panneaux solaires sur le toit du siège	Réduction des émissions GES	DFSG	Déjà traitée
	Intégrer l'approche de réduction de GES dans le choix de travaux d'aménagement et d'exploitation	36	Sur les marchés travaux DAP demander les émissions GES organiser le transfert/la compilation de informations pour faciliter la collecte de données carbone	Fiabilisation de données	DAP	Retenue, en cours
		37	Demander le bilan carbone du chantier dans le cadre des investissements DAP. Optimiser le déplacement de matériel sur les chantiers	Réduction des émissions GES	DAP	Déjà traitée
		38	Tenir compte dans le choix des réactifs de leur facteur d'émission de GES	Réduction des émissions GES	Direction QSE Informatique et Suivi	Déjà traitée
		39	Intégrer les ACV au niveau des demandes des fournisseurs quand cela est possible et pertinent (volume d'achat/éthique)	Fiabilisation de données	Acheteurs de chaque société	En réflexion
Relations clients et fournisseurs Relations clients et fournisseur	Intégrer les orientations de réduction GES dans le choix de prestataires et fournisseurs	40	Demander aux prestataires dans la mesure du possible de tracer l'impact carbone des prestations de services, notamment pour les investissements. Demander les facteurs d'émissions des principaux intrants achetés (produits chimiques, intrants pépinière)	Fiabilisation de données	Acheteurs de chaque société	En réflexion
		41	Privilégier les matériaux les moins émissifs pour les achats de matériaux neufs	Réduction des émissions GES	DAP	Déjà traitée
		42	S'interroger sur le maintien de prestations auprès de clients sur des projets fortement émissifs et contraires à nos engagements sociétaux	Réduction des émissions GES	Tous	En réflexion
	Assurer le déploiement des engagements RSE de la politique d'achats responsables	43	Demander les déclarations environnementales des produits aux fournisseurs	Réduction des émissions GES	DAP	Déjà traitée
		44	Développer une politique d'achats responsables	Réduction des émissions GES	RSE	Déjà traitée
45		Mettre en place des système d'écologie industrielle et territoriale	Réduction des émissions GES	RSE	En discussion	
Mobilité et déplacements	Promouvoir les moyens de transport alternatifs à l'autosolisme	46	Mettre en place des forfaits mobilité durable	Réduction des émissions GES	DG	Retenue, à lancer
		47	Renforcer la politique de mobilité douce : • renforcer la culture vélo en entreprise via la démarche employeur pro vélo • envisager une sensibilisation à la mobilité douce • faciliter les actions covoiturage	Réduction des émissions GES	RSE	Retenue, en cours
	Poursuivre la gestion d'une flotte de véhicules moins émissifs	48	Envisager différents véhicules en fonction des métiers et des charges transportées	Réduction des émissions GES	Acheteurs de chaque société	Déjà traitée
		49	Privilégier dans la mesure du possible l'achat de véhicules électriques suivant des critères à définir (fournisseurs, type de véhicule)	Réduction des émissions GES	DFSG	Retenue, en cours
		50	Continuer le renouvellement de flotte des véhicules thermiques de BRL par des véhicules moins émetteurs	Réduction des émissions GES	DFSG	Déjà traitée
	Optimiser et/ou mutualiser les déplacements professionnels et de livraison	51	Effectuer un état des lieux des déplacements liés aux interventions des équipes terrain afin de pouvoir les optimiser	Fiabilisation de données	Direction QSE Informatique et Suivi	Retenue, en cours
		52	Mettre en place un planning « collectif » pour les déplacements professionnels + envois de colis (entre filiales)	Réduction des émissions GES	DFSG	Non retenue
		53	Demander systématiquement à nos fournisseurs de voyages un comparatif de routing en termes de GES (avion + train + voiture)	Fiabilisation de données	Responsable Gestion Comptabilité	Déjà traitée
		54	Éditer une cartographie des flux de transport de marchandises pour assurer une évaluation exhaustive du fret (entrant, interne, sortant)	Fiabilisation de données	Logistique	Non retenue

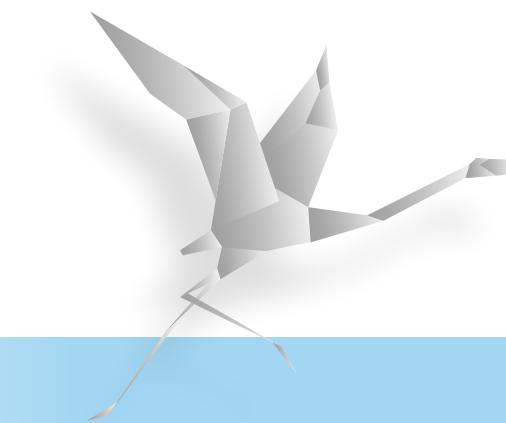
Mobilité et déplacements	Optimiser et/ou mutualiser les déplacements professionnels et de livraison	55	Sensibiliser sur les déplacements professionnels	Réduction des émissions GES	RSE	Retenue, en cours
		56	Développer la télérelève pour diminuer les déplacements (relève compteur client)	Réduction des émissions GES	Direction QSE Informatique et Suivi	Déjà traitée
		57	Intégrer l'optimisation des déplacements dans logiciel de GMAO	Réduction des émissions GES	Direction QSE Informatique et Suivi	Déjà traitée
		58	Privilégier les réunions visio aux déplacements sur site quand cela est possible notamment à l'international	Réduction des émissions GES	Management	Déjà traitée
Mobilité et déplacements	Promouvoir l'éco-conduite	59	Déployer et généraliser la formation à l'écoconduite	Réduction des émissions GES	RH	Retenue, en cours
		60	Rappeler/sensibiliser sur les bonnes pratiques d'entretien (ex : gonflage des pneus, vérification des niveaux, etc.) En vue d'une écoconduite	Réduction des émissions GES	DFSG	Retenue, à lancer
	Réduire l'impact environnemental des trajets domicile-travail	61	Pour les déplacements domicile-travail, favoriser le télétravail quand cela est possible	Réduction des émissions GES	DG	Déjà traitée
Déchets	Renforcer les démarches de réduction de déchets	62	Diminuer les transports de déchets verts en privilégiant le broyage et la réutilisation in situ	Réduction des émissions GES	Responsable Administratif et Financier	Retenue, en cours
		63	Suivre les quantités de déchets générées en tonnes et non plus en m²	Fiabilisation de données	QHSE	Retenue, à lancer
		64	Dématérialisation « client » : limiter l'envoi de factures	Réduction des émissions GES	Direction Développement et de la Clientèle	Retenue, à lancer
		65	Optimiser les consommations de réactifs (optimiser les dosages et réduire les consommations)	Réduction des émissions GES	Direction QSE Informatique et Suivi	Déjà traitée
		66	Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, insecticides, etc.	Réduction des émissions GES	Direction QSE Informatique et Suivi	Déjà traitée
		67	Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, insecticides, etc.	Réduction des émissions GES	Responsable Administratif et Financier	Déjà traitée
		68	Mise en place de points de collecte de papier à proximité des photocopieurs	Réduction des émissions GES	DFSG	Déjà traitée
		69	Sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques d'usages et écogestes	Réduction des émissions GES	RSE	Retenue, en cours
Organisation du travail	Promouvoir les bonnes pratiques de réduction d'émission de GES	70	Sensibiliser le personnel sur la consommation de viande	Réduction des émissions GES	CSE	En réflexion
		71	Proposer des ateliers/activités sous un format 13h-14h sur des thématiques environnementales, etc.	Réduction des émissions GES	RSE	Retenue, en cours
		72	Former tous les collaborateurs aux enjeux environnementaux grâce à différents outils (fresques du climat, fresque de la biodiversité, atelier 2 tonnes... etc.)	Réduction des émissions GES	RSE	Retenue, à lancer
		73	Sensibiliser les équipes de conception des ouvrages sur le bilan carbone des solutions (formation/culture d'entreprise)	Réduction des émissions GES	DAP	Retenue, en cours
		74	Orienter les utilisateurs vers un stockage dématérialisé et unique de leurs données (GED, intranet, fichiers...)	Réduction des émissions GES	DSI	Retenue, en cours
	Renforcer la digitalisation de l'organisation des activités					

PLAN de transition BEGES 2022



ENTITÉS : ■ BRL ■ BRLN ■ BRLE ■ GROUPE ■ BRLI ■ RESTAURANT D'ENTREPRISE

Économie circulaire	Renforcer le réemploi des matériaux, la rénovation et l'économie circulaire	75	Développer/systématiser lorsque c'est possible le réemploi des matériaux locaux pour le remblaiement des tranchées	Réduction des émissions GES	DAP	Déjà traitée
		76	Optimiser la politique de renouvellement du parc en fonction des impacts sur l'empreinte carbone (recyclage, réemploi d'équipements informatiques, achats équipements reconditionnés) : • étudier la possibilité d'acheter des équipements informatiques reconditionnés (pour démarrage en 2023) • intégrer les indices de réparabilité dans nos marchés d'équipement informatique (retenu pour 2024)	Réduction des émissions GES	DSI	Retenue, à lancer
		77	Inciter les fournisseurs à la diminution des volumes d'emballages des colis reçus	Réduction des émissions GES	Acheteurs de chaque société	Retenue, à lancer
		78	Développer un dispositif pour partage du matériel et fournitures de bureau en format « économie circulaire » au sein du groupe	Réduction des émissions GES	RSE	Retenue, à lancer
		79	Optimiser le recyclage de nos équipements informatiques	Réduction des émissions GES	Direction Affermages Qualité de l'Eau	Retenue, en cours
		80	Développer la REUT (réutilisation des eaux usées traitées) quand le contexte le permet	Réduction des émissions GES	Direction Technique, de la Production et des Barrages	Déjà traitée
		81	Rénover plutôt que remplacer : faire évoluer les contrats avec les collectivités pour privilégier la réparation au matériel neuf Systématiser le questionnement avant mise au rebut du matériel (ex : vannes) pour favoriser le réemploi du matériel et des matières. Cf plan d'économie circulaire	Réduction des émissions GES	Direction Technique, de la Production et des Barrages	Retenue, en cours
		82	Favoriser les commandes groupées sur les intrants récurrents pour limiter les transports	Réduction des émissions GES	Responsable Administratif et Financier	Retenue, en cours
		83	Mutualiser les commandes afin de grouper les livraisons	Réduction des émissions GES	Acheteurs de chaque société	Déjà traitée
		84	Mutualiser/partager des équipements/matériel au sein des équipes	Réduction des émissions GES	CSE	Déjà traitée
		85	Choisir des repas moins émissifs en favorisant les produits de saison, locaux, en sélectionnant des plats végétariens ou en remplaçant la viande rouge par du poulet, etc.	Réduction des émissions GES	CSE	Déjà traitée
86	Privilégier des achats de proximité ou les valorisations en circuits courts	Réduction des émissions GES	Acheteurs de chaque société	Retenue, en cours		



Déclaration
de performance
extra-financière
2022



Déclaration de performance
extra-financière 2022

1^{ère} et 4^e de couverture © G&C Deschamps



Ensemble, nous pouvons changer le cours des choses !